



**CREDIT LYONNAIS**

# RAPPORT CREDIT LYONNAIS 2003

## **Sommaire :**

- Rapport de Gestion	<i>page 1</i>
- Comptes consolidés détaillés	<i>page 32</i>
- Notes annexes	<i>page 47</i>
- Rapport sur les comptes consolidés	<i>page 76</i>
- Comptes Sociaux	<i>page 77</i>
- Rapport sur les comptes annuels	<i>page 81</i>
- Informations juridiques	<i>page 82</i>
- Jetons de Présence	<i>page 86</i>

# RAPPORT DE GESTION

---

## ***Sommaire du Rapport de Gestion***

<i>page 1</i>	<b>Compte de résultat consolidé résumé</b>
<i>page 2</i>	<b>Commentaires sur les résultats</b>
<i>page 10</i>	<b>Bilan consolidé résumé</b>
<i>page 11</i>	<b>Commentaires sur le bilan et l'activité</b>
<i>page 13</i>	<b>Evolution récente et perspectives d'avenir</b>
<i>page 15</i>	<b>Risques et Solvabilité</b>

---

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE RESUME

(en millions d'euros)	Exercice 2003	Exercice 2002	Exercice 2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>7 145</b>	<b>6 762</b>	<b>6 726</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 340</b>	<b>1990</b>	<b>1 946</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 732</b>	<b>1427</b>	<b>1 268</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>591</b>	<b>938</b>	<b>886</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>501 *</b>	<b>853</b>	<b>812</b>

\* Hors coûts liés au rapprochement avec le Crédit Agricole, le résultat net part du groupe est de 1 030 millions d'euros en 2003.

## COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

Le **résultat net** s'établit à 501 millions d'euros, après 529 millions d'euros de coûts, nets d'impôts, relatifs au rapprochement avec le Crédit Agricole et à l'offre publique.

**Abstraction faite de ces coûts**, le résultat net est de 1 030 millions d'euros, en hausse de + 21 % par rapport à 2002.

® Le **produit net bancaire** (7 145 millions d'euros) est en hausse sensible (+ 5,7% et + 9,3% à taux de change constant) :

- Les revenus de la banque de réseau (49,8% des revenus du groupe) sont en progression de 3,5% ;
- Ceux de la gestion d'actifs progressent de près de 11% en dépit d'une conjoncture défavorable sur la majeure partie de l'année. Ils reposent sur un haut niveau de collecte et sur des reprises de provisions réglementaires en assurance - vie ;
- Les revenus de la banque de financement et d'investissement enregistrent un gain de 7,5%, porté par la relance des activités de marchés, en hausse de 17,7 % et 27% à cours de change constant.

Par **nature de revenus** :

- les intérêts enregistrent un gain de 6,5% grâce notamment au développement des activités de marchés ;
- une conjoncture boursière toujours globalement défavorable pèse sur le niveau de commission, stable ;
- la forte progression de la marge brute des activités d'assurance ( 19,1%) résulte principalement de la reprise de provisions réglementaires, la hausse de 10,2% du chiffre d'affaires étant pénalisée par la baisse des taux.

® **Les frais de gestion** (4 805 millions d'euros) sont en hausse de 0,7%. Hors effet périmètre (+ 0,2 point dû à la prise de contrôle à 100% de Lixxbail) et de change (- 2,8 points, traduisant la baisse du dollar), l'évolution est de 3,3%, à rapprocher de la poursuite du développement commercial en France (création et rénovation d'agences et montée en puissance des plates-formes multi-canaux)

® En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** progresse de 17,6% à 2 340 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 3,3 points à 67,3%.

® La **charge du risque** (608 millions d'euros) est en hausse de 7,9%, le coût du risque montant à 56 points de base (50 points de base en 2002).

- *Dans la banque de réseau*, le secteur PME a dû constituer des provisions relativement importantes sur plusieurs contreparties, lesquelles, ajoutées au renforcement des provisions de précaution et à la réduction des reprises sur le segment des particuliers se traduisent par une hausse de la charge nette de 120 millions d'euros en 2002 à 283 millions d'euros en 2003;
- *Sur la banque de financement et d'investissement*, le coût du risque revient de 400 millions d'euros au 31.12 2002 à 313 millions d'euros au 31.12 2003. Cette évolution est le résultat de la division par deux et demi de la charge aux Etats Unis (130 millions d'euros contre 328 millions fin 2002) conjuguée à l'absence de sinistres d'importance sur les autres régions, et de la constitution de provisions de précaution.

Le **stock de provisions générales** a été ramené de 888 millions d'euros au 31.12 2002 à 680 millions d'euros au 31.12 2003, du fait :

- de la baisse des **provisions risques pays** (410 millions d'euros au 31.12 2003 contre 495 au 31.12 2002) en raison de la baisse du dollar et du reclassement du risque pays argentin en risque de contrepartie,
- de la réduction de 224 millions à 194 millions d'euros du **risque général Etats-Unis** en raison de la baisse du dollar,
- du règlement du dossier Executive Life.

® Le **résultat d'exploitation** (1 732 millions d'euros) augmente de 21,4% par rapport à celui de l'exercice 2002.

® Le **résultat net** de 501 M€ intègre :

- les charges liées au rapprochement avec le Crédit Agricole et à l'offre publique pour 810 millions d'euros,
- le résultat exceptionnel négatif de 15 millions d'euros correspondant essentiellement à la mise en conformité des agences avec les nouvelles normes de sécurité,

- la **charge fiscale** de 248 millions d'euros, qui conduit à un taux effectif d'impôt de 29,8% (contre 27,7% en 2002),
- l'**amortissement des survaleurs** (45 millions d'euros)
- les **intérêts minoritaires** (90 millions d'euros),

Le **rendement des fonds propres** - *calculé sur une base de capitaux propres de 8 390 M€, en progression de 2,8%* - s'élève à 6,0%

Le **résultat net par action** revient, dans ce contexte, de 2,48 euros en 2002 à 1,42 euro en 2003.

® **Hors coûts et provisions liés au rapprochement avec le Crédit Agricole** dont le montant après impôts s'élève à 529 millions d'euros, le **résultat net part du groupe** s'élève à 1 030 millions d'euros, le ROE étant alors porté à 12,3% - *sur une base de capitaux propres de 8 403 M€* - à comparer à 10,4% en 2002

## ANALYSE DES RESULTATS PAR METIERS

L'analyse des résultats consolidés par métiers vise à donner une représentation des performances du groupe dans chacun de ses métiers principaux, comme s'il s'agissait d'entités indépendantes.

Les principales conventions sont :

- Une allocation des fonds propres sur la base des capitaux réglementaires à hauteur de **6%** des engagements pondérés et de la part nécessaire à la couverture des risques de marché ; les fonds propres alloués au pôle « holding et autres » correspondent à l'addition des fonds propres réglementaires relatifs à ces actifs et de l'excédent ou l'insuffisance de fonds propres disponibles au niveau du Groupe (écart entre la somme des fonds propres alloués et les fonds propres comptables moyens part du groupe) ;
- Le Produit Net Bancaire comprend d'une part le PNB généré par les activités du métier et d'autre part, la rémunération des fonds propres alloués, diminué du coût de la liquidité ;
- Les frais généraux comprennent les frais directs, ainsi qu'une quote-part des charges de structure du groupe ;
- L'ensemble des provisions (y compris les provisions prudentielles) a été réparti entre les métiers ;
- La position fiscale du groupe fait l'objet d'une gestion centralisée. Dans ce cadre, la charge fiscale est affectée aux métiers sur la base du taux moyen normatif que le groupe juge représentatif, compte-tenu de la localisation des revenus et de la situation fiscale d'ensemble. En 2003, comme en 2002, le taux normatif retenu est de 30%. L'écart entre la charge fiscale affectée aux métiers et la charge fiscale globale est inscrit dans la rubrique « Holding et autres ».

Les retours sur fonds propres ou « ROE » de chaque métier sont calculés en divisant le résultat net part du groupe de chaque métier par le montant des fonds propres alloués à ce métier.

Les activités du groupe sont agrégées en trois métiers stratégiques et un pôle « Holding et autres » :

- **la banque de réseau en France** regroupe les activités de banque de détail en France (particuliers, professionnels, PME), ainsi que les activités des filiales spécialisées destinées à la clientèle de détail en France (crédit consommation, assurances et crédit bail aux particuliers et PME), et la Gestion Privée en France ;
- **la banque de financement et d'investissement** intègre les activités de financement (banque commerciale, financements spécialisés) effectuées pour les grandes entreprises en France et à l'international et les activités de banque d'investissement qui rassemble les activités sur actions (primaire, secondaire, produits dérivés, gestion pour compte propre), les activités sur taux et change et le conseil ;
- **la gestion d'actifs** comporte les gestions mobilières (CLAM principalement), la gestion privée à l'international et l'activité d'assurance exercée via la filiale UAF ;
- **le pôle « Holding et autres »** regroupe :
  - d'une part les activités de la Banque de réseau hors de France principalement,
  - d'autre part, la fonction de centrale financière que le groupe exerce vis à vis des métiers.Sont également inscrits dans ce pôle, les produits ou les charges de nature exceptionnelle qui relèvent de la gestion du portefeuille d'activités du groupe ou des projets transverses.

En cas de modification du périmètre d'affectation par métiers des activités, un retraitement des résultats de l'exercice précédent est opéré afin d'assurer la comparabilité des évolutions.

## LA BANQUE DE RESEAU EN FRANCE

Malgré quelques signes de reprise sur le dernier trimestre la conjoncture économique et boursière est restée morose en 2003. Néanmoins, la banque de réseau en France a pu enregistrer une progression de son RBE de 6,2 % à 989 Millions d'euros. Compte tenu d'un renforcement des dotations aux provisions, le résultat net est cependant en baisse à 465 millions d'euros (-13,7 %) et le ROE s'établit à 19,0 % contre 22,5 % en 2002.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	3 560	3 438	3 325	3,5%
Frais généraux et amortissements	(2 571)	(2 507)	(2 463)	2,6%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>989</b>	<b>931</b>	<b>862</b>	<b>6,2%</b>
Charge du risque	(283)	(120)	(143)	135,8%
Sociétés mises en équivalence	-	-	-	n.s.
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	2	(0)	n.s.
<b>Résultat courant</b>	<b>707</b>	<b>813</b>	<b>719</b>	<b>-13,0%</b>
Résultat exceptionnel et autres	(38)	(37)	(15)	-2,7 %
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>669</b>	<b>776</b>	<b>704</b>	<b>-13,8%</b>
Impôt	(204)	(235)	(212)	-13,2%
Intérêts minoritaires	0	(2)	1	n.s.
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>465</b>	<b>539</b>	<b>493</b>	<b>-13,7%</b>
Fonds propres normatifs	2 450	2 400	2 400	
ROE après impôt	19,0%	22,5%	20,6%	

® La hausse (+ 3,5 %) du produit net bancaire (3 560 millions d'euros) résulte :

- d'une **activité commerciale soutenue** : les **encours de crédit** sont en **hausse de 6,2 %** sur un an, tirés par les prêts immobiliers (+ 13,7 %) et les crédits à la consommation (+ 8,7 %) ; les **ressources** de bilan progressent de **3 %** grâce à l'épargne (+6,5 %) mais également aux dépôts à vue (+3,1 %),
- d'une progression des **commissions** (+3,2 %) : l'augmentation des commissions d'engagements et frais de dossiers (+5,6 %), des commissions de services (+4,8 %) et d'assurance-vie (+19,1 %) compense l'impact de la conjoncture boursière sur les commissions d'OPCVM et titres (-4,1 %) ;
- d'une **diminution** de 12 points de la **marge d'intermédiation à 320 points de base**, résultant de la baisse des taux de marché et ce, malgré un effet volume favorable notamment sur les crédits à l'habitat et les crédits à la consommation.

® La hausse de 2,6 % des **frais de gestion** (2 571 millions d'euros) reflète pour une partie la poursuite du développement commercial, incluant les frais d'ouverture et de rénovation d'agences ainsi que la montée en puissances des plate-formes multi-canaux.

® En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** (989 millions d'euros) progresse de +6,2 % et le **coefficient d'exploitation** revient de 72,9 % à 72,2 %.

® La **charge du risque** (283 millions d'euros), qui enregistre un renforcement significatif notamment sur le marché des PME, ressort à 70 points de base.

Le **résultat net part du groupe** atteint 465 millions d'euros (-13,7 %), induisant une diminution du rendement des fonds propres de 3.5 points à 19,0%.

## LA GESTION D'ACTIFS

Malgré une conjoncture toujours difficile pour ce métier, même si on peut noter quelques signes de reprise sur le dernier trimestre, la **gestion d'actifs** maintient un **résultat net élevé** (263 millions d'euros), en hausse de 29,6%.

Cette bonne performance résulte principalement de trois facteurs :

- une collecte élevée et une hausse des valorisations (11,9 milliards d'euros),
- la poursuite de la politique de maîtrise des coûts mise en œuvre qui continue à produire ses effets,
- la reprise de provisions réglementaires dans le métier de l'assurance-vie.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	776	701	706	10,7%
Frais généraux et amortissements	(380)	(376)	(367)	1,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>396</b>	<b>325</b>	<b>339</b>	<b>21,8%</b>
Charge du risque	12	(2)	2	n.s.
Sociétés mises en équivalence	8	5	3	n.s.
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1)	(2)	(2)	n.s.
<b>Résultat courant</b>	<b>415</b>	<b>326</b>	<b>342</b>	<b>27,3%</b>
Résultat exceptionnel et autres	(26)	(27)	(26)	-3,7%
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>389</b>	<b>299</b>	<b>316</b>	<b>30,1%</b>
Impôt	(122)	(96)	(101)	27,1%
Intérêts minoritaires	(4)	(0)	-	n.s.
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>263</b>	<b>203</b>	<b>215</b>	<b>29,6%</b>
Fonds propres normatifs	100	200	200	ns
ROE après impôt	n.s.	n.s.	n.s.	

® Le **produit net bancaire** (776 millions d'euros) progresse de 10,7% sur un an. Cette bonne performance reflète :

- un bon niveau d'activité de CLAM et filiales dont la collecte (3,7 milliards d'euros) continue d'être tirée par la clientèle institutionnelle, axe de développement de CLAM,
- la progression de 27,4% du PNB du métier de l'assurance qui, au delà de la hausse du chiffre d'affaires de l'assurance vie (10,2%), de la marge décès et de la marge sur encours, s'explique aussi par des éléments exceptionnels comme la reprise de provisions réglementaires, les revenus étant par ailleurs pénalisés par une diminution des produits financiers liés à la baisse des taux .
- un bon niveau d'activité de la gestion privée internationale (augmentation de 0,8 G€ de la fortune brute).

® Globalement, les **encours gérés** s'élèvent à 151,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003, en hausse de 8,5% par rapport à fin 2002, cette évolution traduisant deux facteurs de même sens :

- une collecte élevée (5,9 milliards d'euros) représentant une progression de 4,3% ;
- une hausse des valorisations (+5,8 milliards d'euros) qui a une incidence positive de 4,2%.

® Les **frais de gestion** (380 millions d'euros) enregistrent une hausse limitée à 1,1% ; hors frais de rapprochement, les frais de gestion seraient stables. Cette évolution favorable des coûts confirme la bonne maîtrise des frais généraux déjà constatée en 2002.

Le **résultat net** 263 millions d'euros est en hausse de 29,6 % sur un an.



## LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Malgré l'effet change défavorable induit par la valorisation de l'euro, le résultat net dégagé par la banque de financement et d'investissement en 2003 ressort en très forte progression (+125%), en élevant le ROE à 12,4%. Cette performance résulte d'abord du développement des revenus opérationnels conjugué avec la rationalisation des frais de gestion. Elle résulte aussi de la poursuite de la baisse marquée du coût du risque, en particulier aux Etats Unis.

(en millions d'euros)	2003	2002	2001	Variation 2003/2002
Produit net bancaire	2 612	2 430	2 464	7,5%
Frais généraux et amortissements	(1 581)	(1 705)	(1 766)	-7,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 031</b>	<b>725</b>	<b>698</b>	<b>42,2%</b>
Charge du risque	(313)	(400)	(501)	-21,8%
Sociétés mises en équivalence		-	-	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(8)	(16)	12	n.s.
<b>Résultat courant</b>	<b>710</b>	<b>309</b>	<b>209</b>	<b>129,8%</b>
Résultat exceptionnel et autres	(23)	(9)	19	n.s.
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>687</b>	<b>300</b>	<b>228</b>	<b>129,0%</b>
Impôt	(207)	(92)	(69)	125,0%
Intérêts minoritaires	(1)	4	(19)	n.s.
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>478</b>	<b>212</b>	<b>140</b>	<b>125,5%</b>
Fonds propres alloués	3 850	4 000	4 000	
ROE après impôt	12,4%	5,3%	3,5%	

® **Le résultat brut d'exploitation** (1 031 M€) progresse de 42,2% par rapport à l'exercice 2002 (53,9% hors effet change). Cette évolution est la conséquence :

- d'une progression sensible (7,5%) du produit net bancaire (2 612 M€), marquée notamment par le développement soutenu des activités de taux. Hors effet change, la progression ressort globalement à 15,6%.
- d'une réduction (-7,3%) des frais de gestion (1 581 M€) permise par la poursuite des mesures de rationalisation du dispositif. Hors effet change la réduction ressort à -0,6%.

® **La nette diminution de la charge du risque** (-22%, à 313 M€) résulte essentiellement de la réduction continue du provisionnement des risques américains

® **La banque de financement** dégage un bénéfice net de 251 millions d'euros en progression de 83% sur celui de 2002. Cette évolution reflète l'amélioration des performances opérationnelles et la baisse de la charge du risque.

• **Le résultat brut d'exploitation** s'améliore de 10,4% à 659 M€ (17,7% hors effet change), grâce à :

- une bonne tenue du **PNB**, stable, qui ressort toutefois en hausse de 7,1% hors effet change : il est à nouveau tiré par les financements structurés dont la part relative atteint désormais 53% des revenus de la banque de financement.
  - la réduction de la base des **coûts** (-6,9% dont -5,8% d'effet change) reflétant principalement l'adaptation du dispositif international et du réseau France.
- le **coefficient d'exploitation** qui s'améliore à nouveau, de 4,2 points à 53,1%.

• **La charge du risque**, en reflux pour la seconde année consécutive, ressort à 305 millions d'euros, en raison de la baisse substantielle enregistrée aux Etats Unis.

Sur un **plan géographique**, l'Amérique redevient bénéficiaire à hauteur de 53M€ après deux exercices en pertes, sous l'effet d'une charge du risque réduite de 60% par rapport à 2002. Les autres régions affichent un résultat brut d'exploitation en hausse de 25%. Le résultat net recule toutefois de 6% à 198M€, à la suite de l'inscription de provisions pour risques sur corporate européen.

® **La banque d'investissement** enregistre un résultat net de 227 millions d'euros trois fois supérieur à celui de 2002.

• **Les revenus** s'accroissent de 27% hors effet change. Ils sont portés par le développement des activités de taux et dans une moindre mesure, par la bonne tenue du primaire action et des convertibles ainsi que par la nette reprise enregistrée au second semestre en courtage d'actions asiatiques.

• **Les frais** diminuent de 7,7% (dont 7,4% d'effet change). La restructuration du courtage d'actions européennes, intervenue en début d'année, a permis d'abaisser la base de coûts de cette activité de 35%.

## HOLDING ET AUTRES

Hors coûts liés au rapprochement CA / CL

(en millions d'euros)	2003	2002	2001	variation 2003/2002
Produit net bancaire	197	193	231	2,1%
Frais généraux et amortissements	(273)	(184)	(184)	48,3%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(76)</b>	<b>9</b>	<b>47</b>	<b>ns</b>
Charge du risque	(24)	(41)	(36)	-41,5%
Sociétés mises en équivalence	(2)	(7)	0	ns
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(20)	(36)	(2)	ns
<b>Résultat courant</b>	<b>(122)</b>	<b>(75)</b>	<b>9</b>	<b>ns</b>
Résultat exceptionnel et autres	27	(2)	(12)	ns
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>(95)</b>	<b>(77)</b>	<b>(3)</b>	<b>ns</b>
Impôt	4	63	23	ns
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>(85)</b>	<b>(87)</b>	<b>(56)</b>	<b>ns</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>(176) *</b>	<b>(101)</b>	<b>(36)</b>	<b>ns</b>
Fonds propres normatifs	2 003	1 565	1 071	28,0%

\* Après prise en compte des coûts liés au rapprochement, le résultat net de ce pôle est négatif de 705 millions d'euros en 2003

Ce pôle regroupe d'une part les activités des filiales de banque de réseau hors de France et reflète d'autre part la fonction de centrale financière que le groupe exerce vis à vis des métiers.

• Les filiales de banque de réseau hors de France (Afrique pour l'essentiel) ont une activité principalement de banque de détail. Elles ont dans l'ensemble bien résisté dans une conjoncture économique peu porteuse, à l'exception du Crédit du Maroc, du Sénégal et du Cameroun.

• Le résultat brut d'exploitation de ce pôle en 2003 est en baisse de 85 millions d'euros par rapport à celui de 2002, conséquence de la progression des frais généraux, notamment la constitution de provisions pour engagements de retraite (36 millions d'euros).

• La contribution de ce pôle au résultat net du groupe en 2003 est négative de 705 millions d'euros en raison des provisions et charges pour rapprochement avec le Crédit Agricole comptabilisées dans cette fonction.

• Hors coûts liés au rapprochement, le résultat net est négatif de 176 M€.

**Année 2003**  
**Hors coûts liés au rapprochement CA/ CL**

(en millions d'euros)	Banque de réseau en France	Gestion d'actifs	Banque de financement et d'investissement	Total des métiers	Holding et autres	Total consolidé
Produit net bancaire	3 560	776	2 612	6 948	197	<b>7 145</b>
Frais généraux et amortissements	(2 571)	(380)	(1 581)	(4 532)	(273)	<b>(4 805)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>989</b>	<b>396</b>	<b>1 031</b>	<b>2 416</b>	<b>(76)</b>	<b>2 340</b>
Provisions	(283)	12	(313)	(584)	(24)	<b>(608)</b>
Sociétés mises en équivalence		8		8	(2)	<b>6</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1	(1)	(8)	(8)	(20)	<b>(28)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>707</b>	<b>415</b>	<b>710</b>	<b>1 832</b>	<b>(122)</b>	<b>1 710</b>
Résultat exceptionnel et autres	(38)	(26)	(23)	(87)	27	<b>(60)</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>669</b>	<b>389</b>	<b>687</b>	<b>1 745</b>	<b>(95)</b>	<b>1650</b>
Impôt	(204)	(122)	(207)	(533)	4	<b>(529)</b>
Intérêts minoritaires		(4)	(2)	(6)	(85)	<b>(91)</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>465</b>	<b>263</b>	<b>478</b>	<b>1 206</b>	<b>(176)</b>	<b>1030</b>
Fonds propres normatifs	2 450	100	3 850	6 400	2 003	8 403
ROE après impôts	19,0%	n.s.	12,4%	18,8%	n.s.	12,3%

**Année 2002**

(en millions d'euros)	Banque de réseau en France	Gestion d'actifs	Banque de financement et d'investissement	Total des métiers	Holding et autres	Total consolidé
Produit net bancaire	3 438	701	2 430	6 569	193	<b>6 762</b>
Frais de gestion	(2 507)	(376)	(1 705)	(4 588)	(184)	<b>(4 772)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>931</b>	<b>325</b>	<b>725</b>	<b>1 981</b>	<b>9</b>	<b>1 990</b>
Provisions	(120)	(2)	(400)	(522)	(41)	<b>(563)</b>
Sociétés mises en équivalence		5		5	(7)	<b>(2)</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2	(2)	(16)	(16)	(36)	<b>(52)</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>813</b>	<b>326</b>	<b>309</b>	<b>1 448</b>	<b>(75)</b>	<b>1 373</b>
Résultat exceptionnel et autres	(37)	(27)	(9)	(73)	(2)	<b>(75)</b>
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>776</b>	<b>299</b>	<b>300</b>	<b>1 375</b>	<b>(77)</b>	<b>1 298</b>
Impôt	(235)	(96)	(92)	(423)	63	<b>(360)</b>
Intérêts minoritaires	(2)	-	4	2	(87)	<b>(85)</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>539</b>	<b>203</b>	<b>212</b>	<b>954</b>	<b>(101)</b>	<b>853</b>
Fonds propres normatifs	2 400	200	4 000	6 600	1 565	8 165
ROE après impôts	22,5%	ns	5,3%	14,5%	ns	10,4%

## BILAN CONSOLIDE RESUME

<b>Actif</b>			(en millions d' euros, au 31 décembre)	<b>Passif</b> après répartition		
31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003		31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
43 150	70 436	<b>74 247</b>	Opérations de trésorerie et interbancaires	<b>62 311</b>	61 954	42 146
92 137	96 160	<b>96 518</b>	Opérations avec la clientèle	<b>84 181</b>	78 790	74 401
17 816	27 521	<b>30 068</b>	Titres à revenus fixes et variables			
27 227	29 785	<b>31 697</b>	Placement des entreprises d'assurances			
22 035	20 984	<b>23 773</b>	Valeurs immobilisées et divers			
			Provisions techniques des entreprises d'assurances	<b>30 117</b>	27 395	25 342
			Dettes représentées par un titre	<b>33 259</b>	32 544	25 470
			Provisions et divers	<b>33 425</b>	29 463	21 331
			Dettes subordonnées	<b>3 272</b>	4 677	4 569
			Fonds propres	<b>9 738</b>	10 063	9 106
<b>202 365</b>	<b>244 886</b>	<b>256 303</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256 303</b>	<b>244 886</b>	<b>202 365</b>

## COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET L'ACTIVITE

### Total de bilan

Au 31 décembre 2003, le total du bilan du groupe s'élève à 256 milliards d'euros contre 245 milliards d'euros au 31 décembre 2002, en hausse de 4,5%. Cette dernière trouve son origine dans la poursuite du développement de l'activité interbancaire, quoique sur un rythme ralenti par rapport à l'année précédente, et dans le renforcement du portefeuille titre.

### Les emplois de clientèle

Au 31 décembre 2003, les prêts bruts à la clientèle sont restés stables par rapport à fin 2002 à 99,7 milliards.

Cette évolution provient de deux facteurs divergents :

- le développement de l'activité commerciale en France ;
- la baisse des encours octroyés aux entreprises à l'étranger.

Le poids des concours aux particuliers et aux professionnels en France a continué de croître pour approcher 36% de ce total. En effet, les performances commerciales enregistrées en 2002 se sont confirmées en 2003 : accélération de la croissance en volume des encours moyens de crédits 11,5 % en 2003 contre 8,2% en 2002 et 6% en 2001. A noter, la bonne performance des crédits à l'habitat (+17,3% par rapport à 2001) et celle des crédits à la consommation (+8,9%).

Parallèlement, le poids relatif des encours sur les entreprises industrielles est ramené de 33,3% à 26,5%. Les principales évolutions se situant en Amérique du Nord en retrait de 31,2% et dans les pays de l'Espace Economique Européen (-22%).

### Les ressources de clientèle

Au 31 décembre 2003, les ressources clientèle sont en forte hausse (+ 7%) à 110,5 milliards d'euros contre

103,3 milliards d'euros fin 2002. Les deux tiers de ces ressources sont collectées en France.

L'année 2003 a enregistré de bonnes performances sur les dépôts des particuliers et professionnels, dont les encours moyens progressent de 3%. On note en particulier :

- une hausse de 6,5% de l'épargne à régime spécial et des comptes à terme, contre 3,1% l'année dernière,
- une hausse de 3,1% des dépôts à vue.

### Les fonds propres

® **Les capitaux propres part du groupe** (8.4 milliards d'euros) sont stables par rapport à fin 2002, en raison principalement :

- du résultat de la période : 501 millions d'euros, minorés de la distribution prévue (477 millions d'euros part du groupe) ;
  - de l'augmentation de capital réservée aux salariés (143 millions d'euros) ;
  - de l'incidence de l'apport des actions d'auto-contrôle à l'offre publique du Crédit Agricole (264 millions d'euros). En contrepartie, l'incidence de l'écart de conversion a réduit les fonds propres de 266 millions d'euros et l'application du CRC de 143 millions d'euros
- En 2003, les intérêts minoritaires ont fortement baissé, passant de 1 225 millions d'euros (fin 2002) à 879 millions d'euros (fin 2003), à la suite notamment du remboursement anticipé, en juillet 2003, de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars (cf. note 38).

® Sur ces bases, et après prise en compte du FRBG (457 millions d'euros) **les fonds propres du groupe** s'élèvent à 9 738 millions d'euros

Ils contribuent à un ratio international de solvabilité de 10,7% au 31 décembre 2003, montant voisin de celui de l'année précédente (11,2%), le ratio tier one restant inchangé à 8,2%.

## Capitaux gérés et conseillés

Après une année 2002 marquée par une baisse des encours gérés de 5,2 milliards d'euros (-3,6%) liée à un contexte de marché défavorable, l'année 2003 a enregistré un renversement de tendance qui s'est traduit par une croissance globale des encours gérés et conseillés de 11,8 milliards d'euros (+8,5%) se répartissant de façon égale entre nouvelles souscriptions (+5,9 milliards d'euros) et effet performance positif induit par la reprise des marchés boursiers (+5,8 milliards d'euros).

La décomposition des actifs gérés s'établit comme suit :

- Clam et filiales : 73,8 milliards d'euros en hausse de 13,1% par rapport l'année 2002
- Assurance-vie : 31,5 milliards d'euros en hausse de 6% par rapport à fin 2002
- La gestion privée (domestique et internationale) : 46,5 milliards d'euros en progression de 3,8% par rapport à l'exercice précédent.

## La politique d'investissement

La politique d'investissement du groupe est définie dans le cadre des budgets et des projections financières à 3 ans. Elle porte principalement sur l'informatique et l'immobilier.

Dans le domaine de l'informatique, un schéma directeur fixe les orientations et les priorités sur une base pluriannuelle, à partir des propositions des différents métiers. Cette démarche, qui concerne les projets les plus importants, assure la cohérence de ces derniers avec les orientations stratégiques, ainsi qu'une forte sélectivité en fonction de la rentabilité ou des obligations réglementaires et techniques. Parmi les développements prioritaires de la banque de réseau ont notamment été retenus les outils permettant de mieux gérer la relation client via les différents canaux (agences, Internet, téléphone, SMS, ...).

Dans l'immobilier, les investissements sont essentiellement liés au développement de la banque de réseau : création de 150 nouvelles agences sur la période 2002-2004 et plan de rénovation de l'ensemble des agences sur 10 ans, avec plus de 200 rénovations par an sur la période 2003-2005.

## EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

### Organisation cible du nouveau groupe

La réussite, en juin 2003, de l'offre publique mixte d'achat et d'échange, puis de l'offre publique de retrait obligatoire visant les actions de la société Crédit Lyonnais, a créé un groupe puissant à l'échelle européenne, fondé sur une dynamique de croissance forte et rentable. En juillet 2003, le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a approuvé le projet d'organisation cible du nouveau groupe.

Dans le cadre de cette organisation-cible, Crédit Agricole S.A. disposera de deux nouvelles filiales :

- Une filiale spécialisée dans les métiers de la banque de financement et d'investissement, qui opérera sous une nouvelle marque, témoin de l'appartenance aux 2 groupes.
- Une filiale dédiée à la banque de proximité, qui comprendra les réseaux du Crédit Lyonnais, ainsi que l'ensemble des moyens back-office et logistiques actuellement mis en œuvre au Crédit Lyonnais. Cette filiale opérera sous la marque Crédit Lyonnais.

Par ailleurs, les filiales produits seront regroupées pour permettre des économies d'échelle par regroupement de moyens, mais aussi le déploiement de marketing différencié au service des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais.

Enfin, dans un souci de cohérence, de contrôle et de coordination, les fonctions centrales seront unifiées et organisées par ligne de métier sur l'ensemble du Groupe.

Ce rapprochement en cours permet d'accélérer l'amélioration de la rentabilité de chacun des principaux métiers du Groupe, assurances, gestion d'actifs, services financiers spécialisés, et notamment la banque de financement et d'investissement grâce à une rationalisation du dispositif (intégration des fonctions supports et de front-office, rationalisation du réseau international, réductions des encours sur les lignes les moins rentables, création d'une structure unique de courtage en Europe et Asie), à un renforcement des

positions concurrentielles auprès des clients et une gestion bilantielle active.

Dans le cadre de la future organisation cible, il a été décidé d'intégrer les activités et les métiers du Groupe Crédit Lyonnais par lignes de métiers et de faire en sorte que l'organigramme juridique futur corresponde aux pôles de métiers qui structurent le développement de Crédit Agricole S.A..

A fin février 2004, le processus d'intégration juridique et opérationnelle du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A. se poursuit conformément au projet d'organisation cible et au calendrier fixé.

Sept pôles, couvrant l'ensemble des métiers du groupe ont été identifiés dans une logique d'intégration : Services Financiers Spécialisés ; Logistique, flux et moyens de paiement ; Assurance ; Fonctions centrales ; Banque de financement et d'investissement (BFI-CAI) ; Banque de détail ; Gestion d'actifs et métiers de titres. Progressivement, les lignes métiers et les organisations des différentes directions se mettent en place.

#### ® Apport de la banque de financement et d'investissement (BFI)

Concernant le métier de banque de financement et d'investissement, la future filiale commune, qui portera le nom de CALYON, sera issue d'un apport partiel d'actif de Crédit Lyonnais vers Crédit Agricole Indosuez. Cet apport porte sur la branche d'activité complète et autonome de la Banque de financement et d'investissement en France et à l'étranger au sein de la société Crédit Lyonnais.

Cette opération de restructuration interne du Groupe Crédit Agricole S.A. qui réunira les activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez vise une couverture renforcée des grandes entreprises, permettant un élargissement de la gamme des produits et services offerts à la clientèle et favorisera le développement des pôles d'excellence existants : émissions obligataires, courtage d'actions, produits dérivés (taux et actions), financements de projets...

Sur un plan juridique, cette opération est placée sous le régime juridique des scissions et il s'opérera donc une transmission universelle du patrimoine portant sur des éléments d'actif et de passif attachés à cette branche d'activité à la date de réalisation de l'opération.

Par ailleurs, il est également prévu d'attribuer gratuitement, dans une seconde phase, au profit des actionnaires de la société Crédit Lyonnais et en proportion de leurs droits dans le capital, les titres représentatifs de l'apport, reçus en rémunération de celui-ci, et ce au maximum dans un délai d'un an à compter de la réalisation de l'apport.

® **Crédit Lyonnais Banque de Proximité**

Après l'apport de BFI et l'ensemble des autres opérations envisagées, le Crédit Lyonnais deviendra une Banque de Proximité au service des ménages, des professionnels et des PME. Elle comprendra les réseaux du Crédit Lyonnais, ainsi que l'ensemble des dispositifs (back office, logistique) actuellement mis en œuvre par le Crédit Lyonnais, en symétrie avec l'organisation des Caisses régionales. Elle sera dotée des moyens et fonctions permettant son fonctionnement d'entreprise. Elle opérera sous la marque Crédit Lyonnais. Elle pourra ainsi, sans perturbation, poursuivre et intensifier les dynamiques positives qui sont déjà en marche aujourd'hui.



## RISQUES ET SOLVABILITE

La Direction des Risques du Groupe est responsable des risques de crédit, de marché et opérationnels pour l'ensemble du Groupe. Les risques juridiques sont suivis par la Direction Juridique du Groupe.

### Les risques de contrepartie

#### ® Normes et procédures

Le recueil des "Normes pour la Maîtrise et la Gestion du risque de Crédit" rassemble tous les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédit, du processus de décision d'octroi au suivi courant, voire le cas échéant, au passage de provisions ou aux modalités de recouvrement. Il consigne la règle commune à l'ensemble du groupe Crédit Lyonnais.

Ces normes sont définies sous la responsabilité de la Direction des Risques du Groupe en concertation avec les différentes lignes commerciales clients ou produits, puis mises en vigueur par une décision du Comité Exécutif.

Ces normes s'accompagnent de procédures d'application détaillant de manière plus précise le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la préparation, le déroulement et le suivi des décisions de ces Comités.

#### ® Surveillance des risques individuels.

Une norme a remplacé en avril 2003 la procédure de 2002 sur le suivi du risque de concentration et des « Grandes Relations ». De nouvelles limites ont été définies pour intégrer tous les engagements y compris les opérations de marché, une pondération différenciée pour certains produits bancaires (cautions techniques, crédocs), prendre en compte les garanties reçues et appliquer les principes de mesure du risque de Bâle 2.

Elles sont exprimées en consommation de capital économique :

- La limite globale d'engagements totaux en risque est fixée à 40 MEUR,
- Le seuil d'alerte applicable aux engagements commerciaux est fixé à 10 MEUR, et porté à 20 MEUR pour les clients catégorisés Grandes Relations, en raison du potentiel de rentabilité lié à ces clients.

Sur l'ensemble des portefeuilles dont ils ont la charge, les représentants de la ligne métier commerciale et ceux de la ligne métier engagements ont une responsabilité commune de contrôle du respect de la double limite interne (limite globale d'engagements totaux et seuil d'alerte applicable aux engagements commerciaux) et un devoir d'alerte en cas de dépassement.

Le respect de la double limite fait en outre l'objet d'un contrôle à intervalles réguliers (et au minimum avec une périodicité trimestrielle) réalisé par la Direction des Risques du Groupe.

- En cas de dépassement du seuil d'alerte, le responsable commercial en charge du client doit fournir au Comité de Revue des Grandes Relations, dans un délai qu'il appartient à la Direction des Risques de fixer, les éléments complémentaires lui permettant de décider de la nécessité et de l'urgence d'une régularisation. Selon l'importance de ces éléments, le Comité de Revue des Grandes Relations pourra accepter un dépassement du seuil d'alerte, d'une durée et à un niveau qu'il lui appartiendra de fixer.
- En cas de dépassement de la limite globale d'engagements totaux, le responsable commercial en charge du client doit préparer un plan de régularisation visant à ramener les engagements totaux en dessous de la limite globale.

#### ® Analyse du portefeuille

Cette analyse a été réalisée, conformément à la réglementation du CRC – Règlement 2002-03 du 12 décembre 2002, notamment à l'article 28 sur les *encours globaux et leur ventilation*, et dans le respect de l'harmonisation de l'information financière, dans le cadre de la fusion avec le groupe Crédit Agricole.

## Encours globaux

Les encours bruts des opérations faites par le groupe Crédit Lyonnais avec l'ensemble de sa clientèle (particuliers, professionnels, entreprises, banques et institutions financières, hors banques centrales) représentent un montant de 139 milliards d'euros à fin 2003 en progression de 3,7% par rapport au 31 décembre 2002.

L'évolution et la répartition de ces encours est présentée suivant les axes d'analyse suivants :

### Répartition par agent économique

Encours Bruts (en millions d'euros)	31 12 2003	31 12 2002
Administrations & collectivités publiques	1 945	1 937
Institutions financières	10 684	12 454
Entreprises Industrielles	36 860	44 655
Particuliers et professionnels	36 714	32 922
Autres Agents Economiques	52 925	42 220
dont :		
- Crédit-bail, affacturage et assimilés	11 163	10 235
- Titres reçus en pension livrée	36 133	24 378
<b>TOTAL</b>	<b>139 128</b>	<b>134 188</b>

Source : Comptes consolidés encours bruts bilan - Annexe Note 23

Par rapport à fin 2002, l'évolution des encours bruts des opérations avec la clientèle est très contrastée entre le marché des particuliers et professionnels qui progressent de 11,5% et celui des entreprises industrielles et institutions financières qui diminuent respectivement de 17,5 et 14,2%.

Un rééquilibrage entre le marché des entreprises et celui des particuliers et professionnels s'est effectué. Le poids relatif des encours sur les entreprises industrielles est ramené de 33,3% à 26,5%, à l'inverse de celui des particuliers et professionnels qui progresse de 2 points.

### Répartition par zone géographique

(où zone géographique est le pays de résidence)

L'analyse du poids relatif de la répartition des encours bruts, dans chaque grande région du monde montre, malgré une légère inflexion, le maintien d'une place prépondérante de la France (41,5%).

Encours Bruts (en millions d'euros)	31 12 2003	31 12 2002
France	57 736	57 372
Amérique du Nord	8 481	12 326
Amérique Centrale et du Sud	1 563	1 784
Espace Economique Européen (hors France)	9 115	11 683
Autres pays d'Europe	1 723	1 324
Asie et Océanie (hors Japon)	2 926	3 184
Japon	1 205	1 341
Afrique et Moyen Orient	3 454	2 954
Autres opérations non ventilées	52 925	42 220
dont :		
- Crédit-bail, affacturage et assimilés	11 163	10 235
- Titres reçus en pension livrée	36 133	24 378
<b>TOTAL</b>	<b>139 128</b>	<b>134 188</b>

Source : Comptes consolidés encours bruts bilan - Annexe Note 23

Par ailleurs, la majeure partie des opérations de crédit bail et d'affacturage, en augmentation de 9% par rapport au 31 décembre 2002, se situe en France, ce qui accentue le poids relatif des opérations traitées avec la clientèle en France.

Les principales évolutions se situent en Amérique du Nord en retrait de 31,2% et dans les pays de l'Espace Economique Européen (-22%). Les pays de la zone asiatique contribuent également à cette diminution des encours, notamment au Japon avec une baisse de 10,1%.

### Répartition par secteur d'activité économique

La répartition par secteur d'activité économique de l'ensemble des encours bruts sur les opérations avec la clientèle des entreprises industrielles a été ventilée selon la nouvelle définition retenue suite à la fusion du Crédit Lyonnais avec le groupe Crédit Agricole S.A.

En terme d'engagements, (avec prise en compte des engagements hors bilan), la répartition est très légèrement modifiée. Les engagements sur les 12 premiers secteurs économiques représentent 75 % du portefeuille des entreprises industrielles.

Encours Bruts (en millions d'euros)	31 12 2003	31 12 2002
Distribution	5 155	5 477
Biens de consommation		
Energie	4 918	7 000
Immobilier	3 114	3 079
Agroalimentaire	2 485	2 195
Industrie lourde	2 413	3 341
Aéronautique Aérospatial	2 260	2 765
Tourisme Hôtel Restauration	1 925	2 640
Télécom	1 852	2 695
Informatique Technologie	1 357	1 630
Média Edition	1 272	1 510
Autres Transports	1 234	1 252
Autres Industries	1 196	1 523
Maritime	926	933
Automobile	882	1 149
Bâtiments & Travaux Publics	783	1 024
Santé Pharmacie	661	884
Bois Papier Emballage	619	591
Autres activités financières / non bancaires	562	521
Assurance	447	1 002
Utilities	273	781
Services non marchands / Secteur Public	257	63
Divers	2 270	2 559
<b>TOTAL</b>	<b>36 860</b>	<b>44 655</b>

Energie	13 %
Distribution	11 %
Industrie lourde	7 %
Immobilier	7 %
Agroalimentaire	5 %
Automobile	5 %
Autres entreprises industrielles	5 %
Télécom	5 %
Aéronautique et Aérospatial	4 %
Bâtiments et Travaux publics	4 %
Informatique et Technologie	4 %
Tourisme et Hôtellerie	4 %

En terme de concentration, seuls deux secteurs sont supérieurs à 10% du total des engagements, le secteur de l'énergie, en forte réduction sur l'année 2003, et celui de la distribution.

Au global, la répartition par secteur d'activité économique est bien diversifiée.

En terme bilantiel, les encours bruts accusent une baisse globale de 17,5% sur l'ensemble des secteurs économiques. A l'exception de quelques secteurs tels que l'agroalimentaire (+13,2%) et les activités financières non bancaires (+7,9%), les autres secteurs enregistrent une baisse significative notamment l'énergie et les télécoms respectivement (-30%) et (-31%).

**® Risques Etats-Unis**

Dans un contexte marqué par les évènements du premier trimestre, et une économie stagnante, les secteurs du transport aérien et de l'hôtellerie ont été particulièrement touchés, notamment au cours du premier semestre. Dès le début de l'année 2003, la Stratégie de la Direction des Risques a orienté une politique de réduction des engagements sur le continent américain. La maîtrise des engagements accompagnée par la baisse du dollar a permis d'atteindre les objectifs fixés, ramenant les engagements de USD 33,3 milliards (31 décembre 2002) à USD 25,6 milliards à fin décembre 2003, soit une baisse de 30%).

En terme de concentration, trois secteurs représentent 45% des engagements globaux, les secteurs des banques et des activités financières non bancaires avec 28,6%, suivies du secteur de l'énergie pour 16,7%.

Banque	16,4 %
Activités financières non bancaires	12,2 %
Energie	16,7 %
Automobile	7,5 %
Assurance	5,6 %
Tourisme et hôtellerie	5,2 %
Automobile	5 %
Immobilier	4,9 %
Industrie lourde	4 %
Télécom	3,9 %

Tous les autres secteurs représentent respectivement moins de 3% du total des engagements. Les secteurs sensibles ont été nettement réduits, notamment le secteur de l'aéronautique qui ne représentent plus que 2,5%. Enfin, la provision générale de USD 234 millions au 31 décembre 2002 a été portée à USD 243 millions au 31 décembre 2003.

**® Risques en Asie**

Les économies asiatiques se sont redressées en 2003 et les agences de rating poursuivent le rehaussement des notes des banques de certains de ces pays. Parallèlement à la stratégie menée aux USA, la politique engagée en Asie a conduit à réduire les encours sur les entreprises asiatiques de 9% sur l'année 2003. Plus particulièrement au Japon, les encours sont en baisse de 10% et représentent moins de 1% de l'ensemble.

®

**® Risques sectoriels****Secteur de l'énergie**

Le secteur de l'Energie, sur la base du périmètre de la nouvelle définition des secteurs économiques, représente un montant d'engagements (bilan et hors bilan) de 10 366 millions d'euros en baisse de 25,3% par rapport à fin décembre 2002. Ce secteur a diversifié sa base de clientèle et réorienté progressivement son portefeuille d'activité en vue de l'optimiser sur la base des critères Bâle II :

- d'une part sur le plan géographique avec une forte réduction de ses engagements aux Etats Unis en vue d'un rééquilibrage sur les autres parties du monde,
- d'autre part sur le plan sectoriel, l'importance du secteur Electricité et Gaz naturel ayant été réduite au profit du secteur Production et Transformation Pétrole & Gaz, moins risqué et profitable.

Dans ce contexte, tous les indicateurs économiques ont été optimisés par rapport au 31 décembre 2002.

**Secteur télécommunications**

Le secteur des Télécom sur la base du périmètre de la nouvelle définition des secteurs économiques et hors opérations de marché représente un montant d'engagement de 3 685 millions d'Euros en baisse de 14% par rapport à décembre 2002.

L'année 2003 s'est traduite tel que prévu dans la politique de crédit mise en place sur le secteur par une amélioration générale de la qualité des opérateurs de télécommunication et des câblo-opérateurs : la consolidation des situations opérationnelles et l'assainissement des structures financières ont facilité l'accès des opérateurs aux marchés financiers.

Le secteur télécom a poursuivi un suivi rapproché de son portefeuille et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs maximisé.

Le portefeuille s'est largement réorganisé sur l'année 2003 avec principalement :

- une gestion active des dossiers sensibles qui ne représentent plus que 5% au lieu de 12% du portefeuille total
- les engagements du Crédit Lyonnais Amériques ne représentent plus que 24% du portefeuille (contre 27%), au profit du reste du monde (principalement l'Asie) qui représente maintenant environ 13% du portefeuille global.

- Les opérateurs globaux et mobiles sont les deux segments qui ont proportionnellement le plus fortement diminués au profit principalement des câblo opérateurs.

## ® Risques pays

### Dispositif général :

La gestion et le contrôle du risque pays du groupe s'est poursuivie dans le cadre des procédures établies, basées sur l'approche suivante :

- la notation de l'ensemble des pays sur lesquels le groupe est amené à porter un risque, fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique), et dans le cadre d'un comité bimensuel ;
  - une revue régulière des notes attribuées aux pays : l'ensemble des notes pays est mis à jour au moins une fois par an, les notes de pays considérées sensibles étant revues plusieurs fois dans l'année ;
  - la définition de limites annuelles de risques pour chaque pays ; ces limites sont définies par catégorie d'opérations et en fonction de l'évaluation de leur vulnérabilité au risque pays, et couvrent les crédits en devises et les crédits en monnaie locale ;
  - un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques ;
  - l'autorisation spécifique de toute opération impliquant une augmentation de l'exposition sur un pays à risques.
- Le groupe a visé à la fois la stabilité de ses encours et la poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille, en maintenant la priorisation des transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées sensibles, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, en termes de notation et de gestion des limites et expositions du groupe.

### Régions spécifiques en 2003 :

- **Amérique Latine** : Une approche conservatrice et sélective a été adoptée en 2003 vis à vis de l'Amérique Latine, tenant compte des évolutions diverses des pays de la région :

- poursuite de la réduction des encours sur l'**Argentine**, pour atteindre USD 150 millions en fin d'année ;
- limitation de l'exposition sur le **Venezuela** ;
- un suivi rapproché de l'évolution de la situation du **Brésil**, à la suite des élections présidentielles fin 2002, avec une reprise modérée des opérations au courant de l'année, mais une stabilité de l'exposition nette en fin d'année par rapport à 2002.

Sur l'ensemble de la région, l'exposition en termes de risque pays est restée stable.

- **Asie** : Cette région reste la plus importante en termes d'exposition sur les pays à risques. Le groupe a poursuivi sa politique de concentration de son activité sur les pays les mieux notés (Corée, Hong Kong, Chine et Inde). L'exposition sur les **Philippines** a été réduite de 15%. Les encours du groupe sur l'ensemble des pays à risques de la région ont connu une légère baisse.

- **PECO** : La stabilité relative de la région a permis la poursuite des opérations dans des conditions de risques pays acceptables. Dans le contexte de l'amélioration de la situation de la **Russie**, l'encours sur ce pays a connu une expansion atteignant USD 669 millions. Cette exposition reste toutefois largement concentrée sur des opérations comportant des éléments atténuateurs du niveau du risque pays, et à des durées relativement courtes.

**Provisions pour Risques Pays :**

Le groupe a maintenu sa politique et le dispositif en matière de provisionnement des risques pays, appliquant à l'ensemble des opérations sur les pays émergents :

- un taux de provisionnement pays, déterminé en fonction de la note attribuée au pays ;
- un taux de pondération des opérations, variable selon le niveau de vulnérabilité au risque pays qui leur est associé.

Ces deux critères déterminent la contribution au provisionnement global du risque pays.

A la clôture de l'exercice 2003, le stock de provisions générales risques pays s'élève à 410 millions d'euros contre 495 millions d'euros à fin 2002, en baisse de 80 millions, en raison notamment du reclassement des provisions sur les dossiers argentins, pour 55 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Enfin, le groupe porte une exposition globale de 848 millions d'euros de Brady bonds dont le remboursement du principal est garanti à l'échéance par des obligations zéro coupon du gouvernement américain (cf. note 25 des états financiers).

**® Risque de contrepartie sur instruments financiers**

L'exposition courante liée aux opérations conditionnelles (dérivés, prêts/emprunts de titres, repos) mises en place par les salles de marché sur sous-jacents taux, changes, actions et indices se répartissait au 31/12/03 de la manière suivante :

Exposition totale	19.2 milliards d'euros.
Investment grade	92%
Non investment grade	Moins de 7%
Non notés	Moins de 2%

**® Politique de provisionnement et couverture des risques**

Le suivi des « risques sensibles » fait l'objet d'une norme actualisée en Avril 2003. Cette norme prévoit un examen au moins trimestriel des « risques sensibles » dans des comités spécifiques réunissant des représentants des lignes Risques, des lignes Commerciales ainsi que de la Direction Financière. Il s'effectue sur trois niveaux permettant ainsi d'allier proximité des opérations de crédit et cohérence de la politique de suivi et de provisionnement au niveau du groupe :

- Les comités régionaux examinent les risques sensibles comptabilisés dans la région concernée,
- Les comités centraux, organisés par directions d'exploitation valident les propositions des comités régionaux,
- Enfin, le Comité des Risques Sensibles du Groupe valide les propositions des différents comités précédents et examine la situation des groupes clients dont les engagements sont les plus importants et dont la note de signature indique un risque élevé.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution.

Conformément à la nouvelle réglementation, les encours douteux et provisions ont été ventilés selon les différents axes d'analyse présentés ci-dessus :

<b>Encours au 31 décembre 2003</b> en millions d'euros	Encours bruts	dont encours douteux	dont encours douteux compromis	Provisions sur encours douteux	Provisions sur encours douteux compromis
<b>Sous-TOTAL DES ENCOURS VENTILES</b>	<b>86 203</b>	<b>4 507</b>	<b>2 119</b>	<b>2 695</b>	<b>1 446</b>
<b>Par zone géographique :</b>	<b>86 203</b>	<b>4 507</b>	<b>2 119</b>	<b>2 695</b>	<b>1 446</b>
France	57 736	2 445	1 317	1 796	1 003
Amérique du Nord	8 481	1 013	387	359	173
Amérique Centrale et du Sud	1 563	199	76	109	42
Espace Economique Européen (Hors France)	9 115	425	104	212	104
Autres pays d'Europe	1 723	37	22	37	23
Asie et Océanie (hors Japon)	2 926	190	120	109	67
Japon	1 205	27	27	0	0
Afrique et Moyen Orient	3 454	170	65	72	34
<b>Par agent économique :</b>	<b>86 203</b>	<b>4 507</b>	<b>2 119</b>	<b>2 695</b>	<b>1 446</b>
Administrations & Collectivités Publiques	1 945	16	1	0	0
Institutions Financières	10 684	108	58	57	19
Entreprises Industrielles	36 860	3 338	1 521	1 985	1 145
Particuliers et Professionnels	36 714	1 045	539	653	281
<b>Sous-TOTAL DES ENCOURS NON VENTILES</b>	<b>52 925</b>	<b>797</b>	<b>558</b>	<b>675</b>	<b>364</b>
Crédit bail Affacturage et assimilés	11 163	367	253	215	153
Autres agents économiques	5 089	430	305	(1) 460	211
Créances rattachées et titres en pensions livrées	36 673				
<b>TOTAL DES ENCOURS</b>	<b>139 128</b>	<b>5 304</b>	<b>2 677</b>	<b>3 370</b>	<b>1 811</b>

(1) dont 303 millions d'euros de provisions au titre des créances restructurées sur pays émergents à fin décembre 2003

Globalement, les encours douteux représentent 3,8% des encours bruts, dont 1,9 % sont des encours douteux compromis. Les taux de couverture par des provisions spécifiques, sont respectivement de 63,5% sur les encours douteux et de 67,7% sur les encours douteux compromis.

Au regard de la répartition géographique, les encours douteux sont principalement en Amérique Centrale et du Sud (12,8%), puis en Amérique du Nord (11,9%).

Toutefois, le poids relatif de l'ensemble de ces encours douteux par rapport au total des encours bruts est inférieur à 1%. Par ailleurs, le taux des encours douteux compromis sur ces deux régions est couvert par des provisions à hauteur de 45% sur l'Amérique du Nord et 56% sur l'Amérique Centrale et du Sud.

Sur la France, les taux de couverture des encours douteux et des encours douteux compromis par les provisions spécifiques, respectivement de 73,5% et 76,1%, sont liés à la politique de provisionnement des entreprises du middle market avec un taux de couverture supérieur à 80%.

Le montant des seules créances douteuses de la clientèle est couvert à hauteur de 63,8% par des provisions spécifiques et de 78,8% en tenant compte des provisions sectorielles à caractère général (cf. note 22 des états financiers).

## Les risques de marché

La maîtrise des risques de marché au Crédit Lyonnais s'appuie sur un dispositif structuré, comprenant une organisation de Risk Management indépendante, des procédures de contrôle et de reporting robustes et homogènes, appliquées à un système de mesure fiable et exhaustif.

Les efforts de consolidation de cet ensemble ont abouti à la validation du modèle interne par les autorités réglementaires.

### ® Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché, qui se définissent comme les pertes potentielles liées aux variations des taux d'intérêt, des cours de change, du prix des actions, du prix des produits de base et leurs volatilités, ainsi que de la qualité des émetteurs de titres.

Il s'applique principalement aux livres de négociation des activités de Banque de Financement et d'Investissements mais s'étend progressivement à d'autres périmètres, tels que la gestion du risque de taux et de change de la gestion actif passif, ou les risques pour compte propre connexes à la gestion pour compte de tiers.

### ® Organisation

#### Les comités de décision et de suivi des risques

L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Comité des Risques de Marché. Jusqu'à mi 2003, le Comité, présidé par le membre du Comité Exécutif du Crédit Lyonnais en charge de la Direction des Risques du Groupe, se réunissait régulièrement sous deux formes :

- *Réunions trimestrielles* du Comité Plénier, fixant chaque année le montant global des limites de risques de marché et relevant les points majeurs de l'évolution des risques,

- *Réunions bi-mensuelles*, entérinant les nouvelles demandes de limite dans le cadre défini par le Comité Plénier, et s'assurant du respect des indicateurs de surveillance, des règles spécifiques de gestion et des limites d'underwriting,

Depuis mi 2003, le Comité des Risques de Marché (CAI-BFI) se substitue à la réunion bi-mensuelle, et se

réunit à la même fréquence. Il associe les membres du Comité Exécutif de CAI-BFI, un membre représentant la Direction des Risques du Groupe de CA SA, les responsables du Risk Management Marché et le responsable des Activités de Marché. Il statue au fil de l'exercice sur les demandes de limites à l'intérieur de l'enveloppe annuelle. Il s'assure en permanence du respect des indicateurs, de la qualité et de l'adéquation du dispositif de suivi et de contrôle des risques.

Les compte-rendus des Comités sont adressés au Directeur Général de CAI-BFI ; ce dernier est également informé de l'état des risques, des stratégies et perspectives d'évolution dans le cadre des Comités de Stratégie et de Pilotage. Enfin, la ligne métier Audit Interne s'assure, par des missions régulières, du respect des normes de contrôle interne du Groupe.

#### Les fonctions de contrôle des risques

Les fonctions de contrôle des risques de marché forment une ligne métier mondiale indépendante, rattachée depuis début 2001 à la Direction des Risques du Groupe et organisée selon trois grandes missions :

##### - Le Risk Management

- instruction des demandes de limites émanant du Front Office auprès du Comité des Risques de Marché ;
- élaboration des méthodes de mesure des risques ;
- définition des méthodes de valorisation, soumises au Comité de Validation des pricers, émanation du Comité des Risques de Marché ;
- analyse des positions et notification des dépassements éventuels.

##### - Le suivi d'Activité

- production quotidienne des résultats et des indicateurs de risque, à partir de paramètres de marchés validés de façon indépendante ;
- comparaison quotidienne des indicateurs de risque avec les limites allouées.

##### - La Surveillance du dispositif

- définition des règles de bonnes pratiques du Risk Management ;
- contrôle de l'adéquation et de l'exhaustivité du dispositif ;
- validation méthodologique des indicateurs de risque et vérification de l'impact sur les fonds propres.



### Méthodes de mesure

#### La mesure en « Value at Risk » (VaR)

La mesure en VaR constitue depuis bientôt trois ans l'élément central du dispositif de mesure des risques. La validation du modèle interne par les autorités réglementaires (début 2003) permet de conforter son utilisation pour le suivi opérationnel des risques de marché.

La VaR est l'évaluation de la perte potentielle que le portefeuille du Crédit Lyonnais pourrait subir en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de un jour et pour un intervalle de confiance de 99%, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Le modèle interne du Crédit Lyonnais intègre des méthodes de calcul différenciées selon les produits traités :

- VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions ;
- VaR paramétrique sur les produits linéaires de taux et de change ;
- VaR Monte Carlo sur les matières premières.
- La VaR modélise la plupart des facteurs de risque sans toutefois couvrir de façon exhaustive le risque spécifique de taux.
- L'évolution de la VaR sur les activités de marché s'est présentée de la façon suivante au cours de l'année 2003 :

#### Ventilation de la VaR (1 jour, 99%) par ligne produit en 2003

( en millions d'euros)	Minimum	Maximum	Moyenne	27/12/02	31/03/03	30/06/03	30/09/03	31/12/03
Portefeuilles linéaires de taux et change en VaR paramétrique*	1,9	7,8	4,2	5,1	7,3	4,6	3,5	2,4
Portefeuilles de taux en VaR historique*	4,0	14,8	7,8	5,0	6,4	4,5	9,6	6,6
Portefeuilles marchés de crédit	2,0	14,8	5,8	2,5	9,3	4,6	4,7	3,4
Portefeuilles d'options de change	0,4	3,4	1,1	0,7	1,4	0,7	0,9	0,9
Portefeuilles actions	4,9	18,1	8,9	19,5	7,8	7,0	9,0	8,6
Portefeuilles de matières premières	0,7	2,1	1,2	1,0	0,8	1,1	1,2	1,4
Effet de compensation				-9,7	-14,2	-7,3	-11,6	-8,8
<b>Total</b>	<b>10,7</b>	<b>24,4</b>	<b>17,5</b>	<b>24,2</b>	<b>18,7</b>	<b>15,1</b>	<b>17,3</b>	<b>14,5</b>

\*Jusqu'en avril 2003, les portefeuilles obligataires étaient calculés en VaR paramétrique, ils sont désormais intégrés dans la VaR historique avec les dérivés de taux

#### Les autres indicateurs

La mesure en VaR est associée à un jeu d'indicateurs complémentaires ou explicatifs, dont la plupart font l'objet de limites :

- les indicateurs opérationnels permettent de parfaire l'encadrement en risques. Déclinés par activité (risque émetteur, devises autorisées, échéances maximales), ils comprennent notamment un système de loss alerts et de stop loss.
- Les indicateurs analytiques sont utilisés à des fins explicatives par le Risk Management.

#### Les stress scénarios

La VaR ne permettant pas d'appréhender l'impact de conditions extrêmes de marché, le Crédit Lyonnais s'appuie sur un ensemble de scénarios extrêmes, qui sont le résultat de deux approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, ajustés en fonction des évolutions économiques.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Les portefeuilles sont ainsi évalués régulièrement, voire à la demande, du niveau de portefeuille le plus fin

jusqu'au niveau le plus global. Les résultats les plus significatifs sont présentés au Comité des Risques de Marché.

A fin 2003, les scénarios les plus significatifs donnaient les résultats suivants :

Stress scénarios au 19/12/03		Hypothèses des stress scénarios		
		Taux et change	Actions	Matières premières
<b>+98,7 M EUR</b>	Toutes lignes produits	Hypothétique « incertitudes géopolitiques »		
		Baisse des taux, hausse de la volatilité et des spreads émetteurs Appréciation de l'USD et hausse de la volatilité	Baisse du marché, hausse de la volatilité	Hausse des prix pétroliers et de la volatilité
<b>-3,0 M EUR</b>	Toutes lignes produits	Hypothétique « anticipations économiques »		
		Aplatissement de la courbe des taux, baisse des spreads émetteurs Appréciation de l'USD et hausse de la volatilité	Hausse du marché	Hausse des prix pétroliers

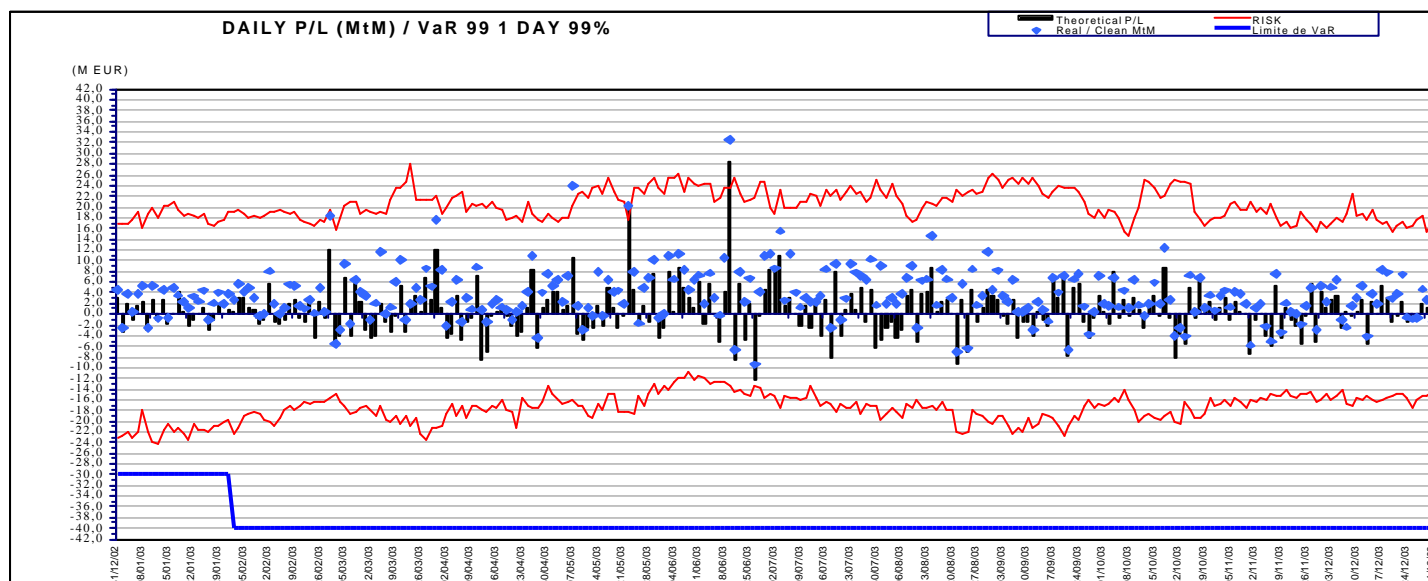
® **Procédures de contrôle**

**Le suivi des limites**

Les limites sont déterminées au niveau Groupe par ligne produit, puis déclinées jusqu'aux niveaux les plus fins. Le Risk Management assure le suivi quotidien de l'ensemble des limites et reporte leur éventuel franchissement aux niveaux appropriés. Les dépassements significatifs ainsi que les variations significatives de résultats sont portés à la connaissance du Comité des Risques de Marché.

**Le backtesting**

Par construction du modèle interne, une perte quotidienne ne devrait excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an. Un processus de backtesting compare en permanence la VaR avec le résultat quotidien des lignes produits, calculé à la fois sur la base des positions réelles et selon l'hypothèse de positions inchangées, comme exposé dans le graphique ci-dessous. La VaR du Crédit Lyonnais ne présente aucune exception sur l'année 2003.



## Les risques financiers

Les activités de la banque commerciale et les opérations propres de l'établissement, dites de "haut de bilan", engendrent des risques de transformation sur les durées, de liquidité, de taux ou de change.

Pour gérer ces risques financiers, le Crédit Lyonnais a mis en place un dispositif qui s'appuie sur :

- une méthodologie d'évaluation, de gestion et de suivi des risques, ainsi qu'une série de normes de gestion approuvées par le Comité Exécutif, applicables à l'ensemble du groupe, décrivant les conditions de mise en œuvre de la méthodologie ;
- une architecture de contrôle indépendant sur trois niveaux et des procédures d'information périodique.

Au sein de la Direction des Finances du Groupe, le Département de la Gestion Actif - Passif assure directement le suivi des risques financiers du Crédit Lyonnais France en collaboration avec les directions concernées et sous la responsabilité du Comité ALM groupe.

Le Comité ALM groupe, présidé par un membre du Comité Exécutif prend, sur proposition du Département de la Gestion Actif - Passif, les décisions relatives à :

- la méthodologie d'analyse et de mesure des risques,
- la gestion des risques financiers dans le groupe.

Les décisions du Comité ALM groupe sont ensuite mises en œuvre par le Département de la Gestion Actif - Passif.

En ce qui concerne les entités hors Crédit Lyonnais France (agences à l'étranger et filiales), la gestion des risques ALM incombe en premier lieu au Comité ALM de l'entité ou à défaut au Comité régional en fonction de la taille de l'unité. Chaque entité concernée procède à la mesure de son exposition, la couvre selon les normes groupe et reporte les positions résiduelles au Département de la Gestion Actif – Passif qui en assure la consolidation au niveau groupe.

Le Département de la Gestion Actif – Passif assure le contrôle de niveau 2 sur les entités du groupe tant au niveau organisationnel que méthodologique.

La Direction des Risques du Groupe valide l'approche d'ensemble de mesure et de gestion des risques financiers et exerce le contrôle de niveau 3. Elle suit les projets d'évolution de ce dispositif et rend compte de son appréciation au Comité Exécutif.

## ® Risque de liquidité et de transformation

Le Département de la Gestion Actif - Passif a pour mission d'assurer la gestion du risque de liquidité du groupe dans les conditions optimales. Il s'appuie sur des normes de gestion de la liquidité validées par le Comité ALM groupe et sur une organisation de l'activité de trésorerie sous la responsabilité d'une ligne métier mondiale localisée au sein de la Direction des marchés de capitaux. Le Département de la Gestion Actif - Passif veille à l'adéquation de la durée des actifs et des passifs dans le cadre défini par le Comité ALM groupe pour la gestion de la liquidité à court terme et la transformation à un et cinq ans. La situation de transformation est appréciée après application des lois conventionnelles d'écoulement en liquidité aux postes du bilan.

Le Département de la Gestion Actif Passif effectue un suivi rapproché de la liquidité des huit unités les plus importantes (qui représentent l'essentiel du bilan et de la consommation de liquidité consolidés), celui-ci détaillant niveau et type d'utilisations, type de financements, de contreparties et maturités. Un reporting portant sur les cinq principales unités du groupe, permet de vérifier en permanence la sécurité du financement de la banque sur les marchés à court terme, et le cas échéant de prendre les mesures correctrices nécessaires en liaison avec la ligne-métier trésorerie.

Le Département de la Gestion Actif - Passif coordonne par ailleurs les actions des principaux collecteurs de ressources afin d'optimiser le refinancement et l'accès au marché.

## ® Risque de taux

La gestion du risque de taux s'effectue selon deux modalités différentes :

- toutes les opérations disposant des caractéristiques d'opérations de marché sont adossées systématiquement auprès des salles de marchés ;
- les autres (dont le montant unitaire est faible, l'échéancier incertain, ou celles dont le taux est réglementé), font l'objet d'un dispositif spécifique de manière à pouvoir déterminer une position globale qui puisse faire l'objet de couvertures sur les marchés de capitaux.

Le Département de la Gestion Actif - Passif est responsable de ce dispositif qui vise à maîtriser les risques financiers non gérés par la Direction des marchés de capitaux.

L'organisation et la méthodologie afférentes à la gestion du risque de taux sont déterminées par le Comité ALM groupe sur proposition du Département de la Gestion Actif - Passif.

Elles visent à mesurer l'exposition au risque de taux en cas d'évolution défavorable des paramètres de marché, elles prévoient :

- des concepts communs ;
- des normes définissant les domaines de responsabilité de chacun des intervenants ;
- des modalités d'application adaptées aux différents types d'entités.

La méthodologie cible a vocation à servir de référentiel à l'ensemble des entités du groupe.

Afin de déterminer l'exposition résiduelle au risque de taux d'intérêt, plusieurs techniques sont utilisées. Chaque opération est prise en compte dans l'analyse du risque de taux selon des règles conventionnelles qui traduisent le comportement économique de ces produits. La méthodologie retenue suppose d'élaborer pour chaque ligne de bilan concernée une convention de modélisation d'écoulement et de non-corrélation aux taux de marché (par exemple pour les postes qui ne peuvent pas être directement représentés sous forme d'un échéancier). Ces conventions, fondées au maximum sur des études statistiques, sont régulièrement revues par le Département de la Gestion Actif - Passif en collaboration avec les unités ou directions concernées et sont validées par le Comité ALM groupe.

Des impasses représentatives de la position en risque de chacune des directions sont ainsi calculées et servent de base aux décisions de couverture et au calcul de la sensibilité de la marge nette d'intérêt à une variation des taux de 1%.

- Au Crédit Lyonnais France, la position de la Banque Commerciale France (BCF), structurellement excédentaire de ressources à taux fixe, fait l'objet de macrocouvertures sous forme de swaps. Le résultat de ces opérations est affecté à la Banque Commerciale France ; la sensibilité de la marge d'intérêt de cette dernière, à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt, est inférieure à 2%.
- Pour ce qui concerne les entités hors le Crédit Lyonnais France, l'essentiel de la position en risque de taux, mesurée selon une méthodologie déterminée avec

l'assistance du Département de la Gestion Actif - Passif et validée par ce dernier, est adossé auprès du trésorier de l'entité qui le gère dans le cadre de ses limites propres. Dans certains cas particuliers, l'entité ne disposant pas de trésorier propre, des limites d'exposition sont définies par le Comité ALM groupe.

La position résiduelle en risque fait l'objet d'un reporting trimestriel au Département de la Gestion Actif - Passif qui assure ainsi un contrôle de second niveau, ce qui permet de présenter au Comité ALM groupe une exposition au risque de taux consolidée (par devise).

### ® Risque de change

Conformément aux normes du groupe, les positions de change initiées par la Banque Commerciale sont systématiquement adossées auprès des salles des marchés. Les positions de change opérationnelles constituées d'une part des résultats en formation et des provisions en devises du Crédit Lyonnais France, et d'autre part du résultat en formation des agences et des filiales à l'étranger, sont gérées en centralisé sous la responsabilité du Comité ALM groupe.

Le Département de la Gestion Actif - Passif assure en outre la gestion des risques structurels liés aux investissements financés par achats de devises, aux réserves constituées dans les implantations étrangères et au réemploi, pour des raisons réglementaires locales, de fonds propres dans une devise différente de celle des apports. Le mode de financement (emprunts ou achats de devises) de ces investissements est décidé au cas par cas en fonction des stratégies d'investissements et des perspectives à long terme sur les devises. Pour mémoire, le reporting réglementaire de la CAD recense l'ensemble des positions de change du groupe.

## Le contrôle interne et les risques opérationnels

La responsabilité du contrôle interne a été transférée à l'Inspection Générale en Juillet 2003, le management des risques opérationnels restant piloté par la Direction des Risques du Groupe.

Dans son ensemble, le dispositif est désormais généralisé dans les différents métiers du C.L (banque de détail, banque de financement et d'investissement, gestion d'actifs et private banking international), tant au Siège que dans les unités à l'étranger. Sur le plan organisationnel, il repose d'abord sur la surveillance des risques par des responsables de la supervision du contrôle interne et des risques opérationnels au sein des directions métiers et support. Il comprend (ou est relayé par) un réseau de risk managers en charge du volet opérationnel de la prévention de la fraude et du blanchiment dans chaque unité géographique.

Le Comité des Risques Opérationnels Groupe (créé en 2001) a réuni régulièrement en 2003 ces responsables du contrôle interne sous la présidence du membre du Comité Exécutif en charge des risques, de l'audit et des finances.

Ce comité a assuré ses missions permanentes en :

- vérifiant la complétude et la qualité des dispositifs mis en œuvre pour assurer la maîtrise des risques opérationnels et du contrôle interne par les unités,
- surveillant l'évolution du coût de ces risques au travers de la remontée des pertes opérationnelles,
- effectuant un point régulier sur l'évaluation des risques opérationnels, notamment à partir des cartographies de risques, du processus d'amélioration du contrôle interne (Vigie) et des constats de l'audit interne,
- prenant les décisions et mesures appropriées aux faits marquants qui lui ont été rapportés,
- vérifiant l'adéquation et l'efficacité des politiques de prévention des risques opérationnels, en particulier la mise en œuvre des Plans de Continuité d'Activités et la constitution d'une organisation de gestion de crise,
- examinant les incidences des nouveaux dispositifs en matière de prévention du blanchiment, d'embargo et de lutte contre le financement du terrorisme,
- procédant à un examen annuel de la couverture de ces risques par les polices d'assurance qui sont désormais mises en place au niveau du Crédit Agricole.

Dans le cadre de la réforme Bâle II, a été quasiment achevée la mise au point des outils de quantification des risques basés sur le recensement et la modélisation des pertes subies au titre des risques opérationnels. La connaissance de ces pertes à travers un historique interne atteignant maintenant 5 ans permet de confirmer les principales sources de risque : fraude interne et externe, traitement des flux, fraude monétique, respect insuffisant des obligations réglementaires et des bonnes pratiques commerciales, qui déterminent les priorités des actions préventives ou correctives.

Dans ce cadre, le Crédit Lyonnais a défini avec le concours de ses experts statisticiens (Groupe de Recherche Opérationnelle) et diffusé auprès des principaux métiers le modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres visant la conformité à la méthode avancée Bâle II. Ce modèle repose pour la partie calcul sur une méthode actuarielle classique (appelée, dans la terminologie Bâle II, « Méthode de distribution des pertes / Loss Distribution Approach ») combinant les distributions de la fréquence et de la sévérité des pertes de la base de données interne. Le capital économique ainsi évalué est ensuite alloué aux métiers et entités géographiques sur la base de clés prenant en compte, pour chaque entité, sa taille, la sinistralité observée et la qualité de son contrôle interne mesurée par le système d'évaluation Vigie, ce qui rend le modèle plus prospectif (« forward looking ») et plus incitatif. Cette expérience significative permet au Crédit Lyonnais de contribuer activement aux groupes de travail internationaux, dans le cadre de l'Institute of International Finance (IIF) et de l'Industry Technical Working Group (ITWG). Fin mai 2003, le modèle interne du C.L a ainsi été présenté à la conférence organisée à New York par la Federal Reserve Bank à la demande du Comité de Bâle (« Leading edge issues in Operational risk measurement »).

Cette approche est complétée par une évaluation qualitative des risques reposant d'une part sur le dispositif certifié ISO d'auto-évaluation du contrôle interne et de suivi des plans d'actions (Vigie), d'autre part sur la généralisation des cartographies des risques opérationnels.

Selon une périodicité désormais bisannuelle, le programme Vigie a porté en 2003 sur 32 unités opérationnelles réparties dans tous les métiers (Directions d'Exploitation de la Banque des Particuliers et Professionnels, Direction des Services à la Clientèle et des Flux, Direction du Marché des Entreprises en France, filiales spécialisées de la DREI, unités du private banking international, entités pays des régions BFI ...). Ces auto-évaluations qui permettent un positionnement par rapport à un référentiel cible de bonnes pratiques débouchent sur une mise à jour régulière des plans d'actions sous revue du Comité de Contrôle Interne de chaque unité. La certification ISO de ce processus Vigie qui couvre la quasi-totalité du groupe a été renouvelée en avril 2003.

Conçues selon une méthode normée prenant en compte la typologie des risques opérationnels de Bâle II et l'ensemble des composantes précitées (Vigie, constats d'audit, niveau de pertes ...), les cartographies de risques opérationnels couvrant l'essentiel du périmètre C.L permettent de mieux cibler les processus ou fonctions nécessitant une surveillance particulière ou renforcée (entrée en relation avec les clients, gestion des moyens de paiement, interruption inattendue d'activité).

Le dispositif de contrôle interne doit faire l'objet d'une adaptation, du fait du rapprochement avec le Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Lyonnais est concerné par la mise en œuvre, au sein du Groupe Crédit Agricole, d'un programme renforcé de contrôle de la conformité visant notamment les activités de banque de financement et d'investissement. La substance de ce plan fait l'objet d'un accord avec la Commission Bancaire.

#### ® Prévention du blanchiment et du financement du terrorisme

A la suite de la réorganisation de la Sécurité Financière effectuée en 2002, le Crédit lyonnais dispose, pour 2003, de données centralisées pour un premier exercice complet de fonctionnement du nouveau dispositif.

Le pôle opérationnel a traité au cours de l'année écoulée 3526 dossiers pour les unités du Groupe Crédit Lyonnais. La majeure partie d'entre eux relèvent principalement de la prévention du blanchiment, tant

pour les enquêtes préventives (« due diligence ») lors de l'entrée en relations ou d'opérations complexes que pour les dossiers d'anomalies ou de soupçons liés à des fonctionnements de comptes ou à des opérations particulières. D'autres dossiers concernent aussi les réquisitions judiciaires, les cas de fraude les plus importants et divers dossiers touchant à la sécurité.

Les Superviseurs du Contrôle interne et des Risques opérationnels (SCIRO) exercent leurs activités de prévention de façon décentralisée dans les directions d'exploitation de la Banque des Particuliers et Professionnels, ainsi que dans la banque du Marché des Entreprises France, les Services Clientèle et Flux, la Banque de Financement et d'Investissement, ainsi que dans les autres directions et filiales.

Les procédures relatives à la prévention du blanchiment et à la lutte contre le financement du terrorisme ont été actualisées. Des programmes de formation élaborés à partir des supports fournis par la Fédération Bancaire Française ont commencé à être diffusés en 2003 et le seront largement en 2004.

Les contrôles de chèques effectués conformément aux prescriptions du règlement du Comité de la Réglementation Bancaire Française (CRBF 2002-01) ont porté sur 3,7 millions de chèques dont 2,8 % ont été envoyés aux réseaux commerciaux pour examen au titre de la prévention du blanchiment, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des opérations clients et favorisant la détection de la fraude. Les chèques reçus de nos correspondants étrangers ne sont traités que sous engagement de ces derniers de respecter les règles de prévention du blanchiment.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme et de gestion des embargos, l'outil syntaxique appliqué aux flux internationaux entrants et sortants a permis de filtrer 2,78 millions de messages dont 61 056 ont fait l'objet d'un traitement soit par la Direction des Services à la Clientèle et des Flux, soit par la Sécurité Financière. Par ailleurs, 112 listes de gel des avoirs provenant tant de l'Union Européenne que du Gouvernement français ont été diffusées à toutes les unités du Groupe à des fins de vérification.

**® Risques Opérationnels généraux couverts par les assurances**

La couverture des risques opérationnels généraux par les assurances est mise en place dans une perspective de protection du bilan et du compte de résultats du Crédit Lyonnais.

L'appréciation des besoins d'assurance des risques opérationnels est définie à partir des travaux de la Direction des Risques sur la base de la sinistralité observée et de l'exposition du Crédit Lyonnais à ces risques.

Depuis le rachat du Crédit Lyonnais SA par Crédit Agricole SA, des polices d'assurance Groupe, souscrites par CASA et incluant le CL SA et ses filiales, ont été systématiquement mises en place pour couvrir les risques de forte intensité : Responsabilité Civile Professionnelle, Dommages aux biens (Immeubles et Informatique), Perte d'exploitation, Responsabilité Civile des mandataires sociaux. De la même façon, une police d'assurance des risques de Vol et Fraude, souscrite par CASA et incluant le CL SA et ses filiales, sera mise en place à effet du 1er avril 2004.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes, sont conservés par le Crédit Lyonnais sous forme de franchises ou mutualisés au sein du Groupe CASA par la captive de réassurance du Groupe.

**Les risques juridiques**

Un certain nombre d'actions en responsabilité ont été engagées contre le Crédit Lyonnais. Après les avoir étudiées, et en fonction de ses connaissances et des éléments dont il dispose le Crédit Lyonnais considère que ces actions n'ont aucun effet prévisible significatif sur les comptes du groupe au-delà des provisions constituées. Ces actions sont détaillées dans la note 39 des états financiers.

## Ratios réglementaires

### ® Ratio de Solvabilité International (Ratio Cooke)

Le ratio global de couverture des risques du groupe par les fonds propres est calculé conformément aux modalités du règlement CRB 90-02. Ce ratio couvre les risques de contrepartie et les risques de marché. Le calcul des risques de marché est effectué en utilisant la

méthode standard pour l'année 2001, les risques de marché à partir de l'année 2002 étant calculés selon la méthode standard et selon le modèle VAR sur le périmètre homologué par la Commission Bancaire.

Le ratio international de solvabilité s'établit à 10,7 % au 31 décembre 2003 contre 11,2% au 31 décembre 2002.

### ® Détail des fonds propres

Fonds Propres Prudentiels, Encours Pondérés et Ratio de Solvabilité (en MEUR)

Fonds Propres Prudentiels	2003	2002	2001
Capitaux propres part du groupe	8 916	8 657	8 207
Dividendes	(477)	(279)	(258)
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	457	460	464
Intérêts Minoritaires après Distribution	842	1 222	699
Déductions Prudentielles (1)	(826)	(898)	(801)
<b>Total Fonds Propres Durs</b>	<b>8 912</b>	<b>9 162</b>	<b>8 311</b>
Total Fonds Propres Complémentaires	3 278	4 013	4 290
Total Fonds Propres Surcomplémentaires	455	348	695
Autres Déductions (2)	(1 014)	(1 002)	(1 044)
<b>Total Fonds Propres Prudentiels</b>	<b>11 631</b>	<b>12 521</b>	<b>12 252</b>
<b>Risques Pondérés</b>	<b>108 996</b>	<b>112 015</b>	<b>121 365</b>
<b>Ratio International de Solvabilité</b>	<b>10,7</b>	<b>11,2</b>	<b>10,1</b>
<b>Ratio Tier One</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>	<b>6,9</b>

(1) principalement formé par les survaleurs et les immobilisations incorporelles

(2) participations dans des sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence

L'évolution des emplois pondérés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Risques de contrepartie	101 032	105 916	109 213
Risques de marché(*)	7 964	6 099	12 152
<b>Total</b>	<b>108 996</b>	<b>112 015</b>	<b>121 365</b>

(\*) pour 2001 ceux-ci sont calculés sur la base du modèle standard, et à partir de 2002 pour partie selon le modèle standard et pour partie selon le modèle VAR sur le périmètre homologué par la Commission Bancaire

### ® Ratio de Solvabilité Européen (Ratio Cad)

Le ratio global de couverture des risques du groupe par les fonds propres, calculé conformément aux modalités du règlement CRB 95-02 transposant la directive européenne sur l'adéquation des fonds propres s'établit à 136% au 31 décembre 2003 contre 150% au 31 décembre 2002.

### ® Ratio de Liquidité

Pour la surveillance de la liquidité à court terme, le coefficient de liquidité à un mois s'établissait pour le Crédit Lyonnais à 131% en moyenne sur l'exercice 2003. A chaque fin de mois de l'année 2003, il s'est situé au-dessus du minimum réglementaire de 100%.



# ETATS FINANCIERS

---

## ***Sommaire des Etats Financiers***

<i>page 32</i>	<b>Comptes consolidés détaillés</b>
<i>Page 36</i>	<b>Note préliminaire</b>
<i>Page 37</i>	<b>Principes comptables</b>
<i>page 47</i>	<b>Notes annexes</b>
<i>page 76</i>	<b>Rapport sur les comptes consolidés</b>
<i>page 77</i>	<b>Comptes sociaux</b>
<i>page 81</i>	<b>Rapport sur les comptes annuels</b>
<i>page 82</i>	<b>Informations Juridiques</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE DETAILLE

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Produits nets sur capitaux et opérations de marché</b>	<b>4 354</b>	<b>4 088</b>	<b>3 981</b>
Intérêts et produits assimilés (note 1)	7 650	9 461	11 636
Intérêts et charges assimilées (note 1)	(5 631)	(7 159)	(9 465)
Revenus des titres à revenu variable (note 4)	126	91	95
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (note 6)	2 143	1 723	1 720
Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés (note 6)	66	(28)	(5)
<b>Commissions nettes (note 8)</b>	<b>2 095</b>	<b>2 083</b>	<b>2 141</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>30</b>	<b>32</b>	<b>60</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance (note 9)</b>	<b>666</b>	<b>559</b>	<b>544</b>
<b>Produit net bancaire (note 10)</b>	<b>7 145</b>	<b>6 762</b>	<b>6 726</b>
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(4 508)</b>	<b>(4 494)</b>	<b>(4 476)</b>
Frais de personnel (notes 11 à 14)	(2 842)	(2 804)	(2 759)
Autres frais administratifs	(1 666)	(1 690)	(1 717)
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(297)</b>	<b>(278)</b>	<b>(304)</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 340</b>	<b>1 990</b>	<b>1 946</b>
Coût du risque (note 15)	(608)	(563)	(678)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 732</b>	<b>1 427</b>	<b>1 268</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence (note 27)	6	(2)	3
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (note 16)	(29)	(52)	8
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 709</b>	<b>1 373</b>	<b>1 279</b>
Frais liés au rapprochement Crédit Agricole / Crédit Lyonnais (note 17)	(810)	0	0
Résultat exceptionnel (note 18)	(15)	(32)	(1)
Impôts sur les bénéfices (note 19)	(248)	(360)	(359)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(45)	(43)	(33)
Intérêts minoritaires	90	85	74
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>501</b>	<b>853</b>	<b>812</b>
Résultat par action (en euros)	1,42	2,48	2,38
Résultat dilué par action (en euros) (1)	1,41	2,43	2,35

(1) Simulation de l'exercice de la totalité des options attribuées dans le cadre des plans en cours à la date d'arrêté

## BILAN CONSOLIDE DETAILLE

### ACTIF

(en millions d'euros)	<b>2003</b>	2002	2001
Caisse, banques Centrales, CCP	5 728	4 293	4 337
Effets publics et valeurs assimilées (note 25)	29 279	31 960	20 089
Opérations avec les établissements de crédit (note 20 et 23)	39 240	34 183	18 724
Opérations avec la clientèle (notes 21, 22 et 23)	96 518	96 160	92 137
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 25)	16 827	13 640	9 208
Actions et autres titres à revenu variable (note 25)	13 241	13 881	8 608
Placements des entreprises d'assurance (note 26)	31 697	29 785	27 227
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme (note 25)	874	631	546
Participations mises en équivalence (note 27)	43	35	42
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 28)	1 810	1 700	1 750
Ecart d'acquisition (note 29)	402	441	347
Comptes de régularisation et autres actifs (note 30)	20 644	18 177	19 350
<b>Total actif</b>	<b>256 303</b>	<b>244 886</b>	<b>202 365</b>

### HORS BILAN

(en millions d'euros)	<b>2003</b>	2002	2001
Engagements de financement donnés (note 41)	46 201	52 485	55 556
Engagements de garantie donnés (note 41)	32 609	28 271	31 561
Engagements donnés sur titres	1 769	1 665	1 803
Opérations en devises : monnaies à recevoir	93 825	133 768	147 918
Engagements sur instruments financiers à terme (note 42)	1 712 888	1 436 454	1 325 446

## BILAN CONSOLIDE DETAILLE

### PASSIF

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Banques Centrales, CCP	278	104	95
Opérations avec les établissements de crédit (note 31)	62 033	61 850	42 051
Opérations avec la clientèle (note 32)	84 181	78 790	74 401
Dettes représentées par un titre (note 33)	33 259	32 544	25 470
Provisions techniques des sociétés d'assurance (note 26)	30 116	27 395	25 342
Autres passifs et comptes de régularisation (note 30)	30 180	26 998	18 807
Provisions pour risques et charges (note 24)	2 715	2 117	2 216
Dettes subordonnées (note 34)	3 272	4 677	4 569
Fonds pour risques bancaires généraux	457	460	464
Intérêts minoritaires	932	1 294	743
Capitaux propres part du groupe	8 880	8 657	8 207
<i>Capital souscrit (note 35)</i>	1 833	1 808	1 784
<i>Primes d'émission</i>	2 145	1 935	1 822
<i>Réserves consolidées</i>	4 401	4 061	3 789
<i>Résultat de la période</i>	501	853	812
<b>Total passif</b>	<b>256 303</b>	<b>244 886</b>	<b>202 365</b>

### HORS BILAN

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	2 063	7 403	5 609
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	13 686	11 556	13 391
Engagements reçus sur titres	1 577	1 743	2 087
Opérations en devises : monnaies à livrer	94 132	133 414	147 646

# EVOLUTION DES FONDS PROPRES CONSOLIDES

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées part du groupe <sup>(1)</sup>	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés	FRBG	Fonds propres consolidés
<b>Fonds propres 31 décembre 2001 avant résultat</b>	<b>1 784</b>	<b>1 822</b>	<b>3 789</b>	<b>7 395</b>	<b>669</b>	<b>8 064</b>	<b>464</b>	<b>8 528</b>
Résultat 2001			812	812	74	886		886
Distribution			(255)	(255)	(53)	(308)		(308)
<b>Fonds propres au 31 décembre 2001 après affectation</b>	<b>1 784</b>	<b>1 822</b>	<b>4 346</b>	<b>7 952</b>	<b>690</b>	<b>8 642</b>	<b>464</b>	<b>9 106</b>
Augmentation de capital	24	113		137		137		137
Emission d'actions de préférence				0	750	750		750
Remboursement d'actions de préférence				0	(85)	(85)		(85)
Variation de l'autocontrôle			(81)	(81)		(81)		(81)
Variation du périmètre				0	(60)	(60)		(60)
Variation des taux de conversion			(207)	(207)	(86)	(293)	(4)	(297)
Autres variations			3	3		3		3
<b>Fonds propres 31 décembre 2002 avant résultat</b>	<b>1 808</b>	<b>1 935</b>	<b>4 061</b>	<b>7 804</b>	<b>1 209</b>	<b>9 013</b>	<b>460</b>	<b>9 473</b>
Résultat 2002			853	853	85	938		938
Distribution			(279)	(279)	(69)	(348)		(348)
<b>Fonds propres au 31 décembre 2002 après affectation</b>	<b>1 808</b>	<b>1 935</b>	<b>4 635</b>	<b>8 378</b>	<b>1 225</b>	<b>9 603</b>	<b>460</b>	<b>10 063</b>
Augmentation de capital	25	119		144		144		144
Prime de fusion sur Transfert Universel de Patrimoine		91	(91)	0		0		0
Variation de l'autocontrôle			264	264		264		264
Changement de méthode comptable (2)			(143)	(143)		-143		(143)
Remboursement d'actions de préférence				0	(279)	(279)		(279)
Variation du périmètre				0	(87)	(87)		(87)
Variation des taux de conversion			(266)	(266)	(17)	(283)	(3)	(286)
Autres variations			2	2		2		2
<b>Fonds propres 31 décembre 2003 avant résultat</b>	<b>1 833</b>	<b>2 145</b>	<b>4 401</b>	<b>8 379</b>	<b>842</b>	<b>9 221</b>	<b>457</b>	<b>9 678</b>
Résultat 2003			501	501	90	591		591
<b>Fonds propres 31 décembre 2003 après résultat</b>	<b>1 833</b>	<b>2 145</b>	<b>4 902</b>	<b>8 880</b>	<b>932</b>	<b>9 812</b>	<b>457</b>	<b>10 269</b>
Proposition de distribution			(477)	(477)	(53)	(530)		(530)
<b>Fonds propres au 31 décembre 2003 après projet d'affectation</b>	<b>1 833</b>	<b>2 145</b>	<b>4 425</b>	<b>8 403</b>	<b>879</b>	<b>9 282</b>	<b>457</b>	<b>9 739</b>

(1) Part du groupe dans les réserves, différences de consolidation, écart de réévaluation, écart de conversion

(2) Incidence de la première application de la nouvelle réglementation relative au risque de crédit (CRC 2002.03), cf note 21 & note 25

Ce montant comprend les décotes relatives aux encours restructurés à condition hors marché, soit 208 millions d'euros et l'effet d'impôt différé associé soit 68 millions d'euros.

# NOTE PRELIMINAIRE

---

Les principales modalités de la restructuration financière du Crédit Lyonnais, approuvées par la Commission européenne le 20 mai 1998, ont été décrites de manière détaillée dans le rapport annuel 1998.

Les conditions de l'accord acceptées par le Crédit Lyonnais qui continuent de produire leurs effets ne concernent plus à ce jour que le maintien des ratios de solvabilité au minimum au niveau atteint au 31.12.2001, entre cette date et 2014.

## **Incidence de la restructuration financière sur la présentation des comptes du groupe : prêt à EPFR**

Aux actifs transférés à CDR a été substitué un prêt à EPFR dont la rémunération a été portée au niveau du coût moyen de refinancement de ce prêt pour le Crédit Lyonnais, jusqu'en 1999 inclus ; l'impact de ce prêt a donc été totalement neutralisé au niveau du produit net bancaire jusqu'à fin 1999.

A partir de 2000, ce prêt est rémunéré au TMM.

En 2000, le surcoût du prêt à EPFR (correspondant à la différence entre le coût du refinancement de ce prêt pour le Crédit Lyonnais et les intérêts reçus au titre de ce prêt) s'est élevé à 271 millions d'euros et a été comptabilisé prorata temporis chaque trimestre.

S'y est ajouté au quatrième trimestre 2000 le provisionnement intégral du surcoût afférent à cette opération pour les exercices futurs (2001 à 2005), figé par le recours à des swaps, soit 412 millions d'euros en valeur actualisée.

En conséquence, les comptes postérieurs à 2000 ne subissent plus l'impact négatif du prêt EPFR.

# PRINCIPES COMPTABLES

---

Les règles appliquées pour l'établissement des comptes du Crédit Lyonnais suivent les principes retenus par le Conseil National de la Comptabilité, les règlements du Conseil de la Réglementation Bancaire et les instructions de la Commission Bancaire.

## **Première application de la nouvelle réglementation relative au risque de crédit (CRC 2002-03)**

Au 31 décembre 2003, ce nouveau texte est appliqué sans option pour l'utilisation par anticipation de la méthode de calcul des provisions par actualisation des flux prévisionnels.

Les notes annexes (21, 23 et 25) sur le risque crédit ont été enrichies pour respecter ces nouvelles dispositions.

Le Crédit Lyonnais a utilisé la possibilité prévue par le communiqué du CNC du 19/11/2003, notamment dans le cas des restructurations effectuées dans le cadre d'une procédure « Neiertz », de ne pas constater systématiquement de décote individuelle pour les encours restructurés à des taux hors marché. Cette disposition est applicable dès lors qu'une provision passive couvre le risque attaché à l'ensemble des encours individuels concernés. L'incidence de ce changement de méthode est présenté dans les notes annexes (21 et 25).

## **Première application des dispositions transitoires de la nouvelle réglementation sur l'amortissement et la dépréciation des actifs**

Pour les établissements n'appliquant pas par anticipation la nouvelle réglementation relative à l'amortissement et la dépréciation des actifs, celle-ci prévoit des dispositions transitoires concernant la constatation de provisions pour grosses réparations ou l'immobilisation des actifs par composantes. Le CL applique cette dernière disposition, conformément à l'option du groupe Crédit Agricole S.A. Compte tenu de l'organisation du groupe Crédit Lyonnais en matière de gestion du parc immobilier, l'option pour cette méthode d'immobilisation est sans incidence significative sur les comptes.

## **PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **Périmètre de consolidation**

Sont incluses dans le périmètre de consolidation retenu pour la préparation des comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable, sous réserve qu'elles présentent un caractère significatif. Ce caractère résulte d'un total de bilan supérieur à 0,03% du bilan consolidé du groupe pour les sociétés contrôlées, ou d'une situation nette supérieure à 0,1% de la situation nette consolidée part du groupe pour les sociétés sous influence notable. Entrent également dans le périmètre de consolidation les sociétés inférieures aux seuils de signification qui précèdent, mais qui correspondent à un investissement stratégique ou dont l'activité est en démarrage rapide.

Les structures juridiques distinctes (entités ad-hoc), créées spécifiquement pour la gestion d'une opération ou d'un ensemble d'opérations similaires, sont consolidées, même en l'absence de lien en capital, dès lors que le groupe en a en substance le contrôle, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les structures relevant d'une relation fiduciaire ou d'une gestion pour compte de tiers et dans l'intérêt de différentes parties, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Cependant, les entités ad-hoc consolidables existant au 1<sup>er</sup> janvier 2000, qui auront cessé d'exister dans un délai maximum de 5 ans et dans lesquelles aucun nouvel investissement n'est effectué, peuvent ne pas être consolidées. Leur activité et leurs éléments financiers sont alors présentés en annexe aux comptes consolidés.

Enfin, lorsque des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur une société, celle-ci n'est pas consolidée.

De même, les sociétés dont la détention est temporaire ou résulte de la restructuration de créances sont exclues du périmètre de consolidation.

# PRINCIPES COMPTABLES

---

## Méthodes de consolidation

### Sociétés intégrées globalement

Les sociétés à caractère financier ou dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières, en particulier l'assurance, et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est établi lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- de la détention par le groupe de la majorité des droits de vote ;
- de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; cette condition est présumée remplie lorsque le groupe dispose de 40% des droits de vote de la société et qu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction supérieure à la sienne ;
- du droit d'exercer une influence dominante, en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de lien en capital.

C'est notamment le cas dans les entités *ad-hoc*, pour lesquelles l'influence dominante exercée par le groupe est démontrée dès lors que deux des trois critères suivants sont vérifiés :

- pouvoirs de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité *ad-hoc*, ou sur les actifs qui la composent ; capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou au contraire de s'opposer formellement à leur modification ;
- capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part de l'entité ou de l'entreprise, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risque.

### Sociétés intégrées proportionnellement

Les sociétés à caractère financier, ou dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières, contrôlées conjointement par le Crédit Lyonnais et d'autres actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une société exploitée en commun par un nombre limité d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

## Sociétés mises en équivalence

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une société sans en détenir le contrôle. L'influence notable est présumée dès lors que le groupe détient plus de 20% des droits de vote d'une société.

## Règles de consolidation

### Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise par le groupe au vendeur, majoré de tous les coûts directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

Lorsque la prise de contrôle d'une société est obtenue par la remise de titres d'une filiale antérieurement détenue par le groupe, l'opération est analysée comme une acquisition, dont le coût est égal à la valeur de négociation des titres remis au vendeur. L'écart entre cette valeur et la valeur comptable de la quote-part de l'actif net consolidé de la filiale ainsi accordée au vendeur constitue un résultat de cession.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur réestimée des actifs, des passifs et des engagements hors bilan de la société acquise. Lorsqu'il constitue un actif, cet écart est amorti linéairement sur une période dépendant de l'activité des sociétés acquises, actuellement n'excédant pas vingt ans. Des amortissements exceptionnels sont constatés lorsque la situation économique de la société le justifie. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté immédiatement au résultat s'il provient de conditions d'achat favorables, ou inscrit au passif comme une provision s'il correspond à une prévision de pertes ou de défaut de rendement de l'entreprise acquise. Cette provision est alors reprise au compte de résultats en fonction de l'occurrence de ces événements ou selon un plan préalablement établi.

Les écarts d'évaluation correspondent à la différence entre la valeur réestimée des actifs, des passifs et des engagements hors bilan de la société acquise et leur valeur comptable. Ils sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants. Notamment, les écarts d'évaluation



# PRINCIPES COMPTABLES

---

dégagés globalement sur l'ensemble des éléments de bilan et de hors bilan des activités d'intermédiation, présentés en immobilisations incorporelles, font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie estimée des éléments auxquels ils se rapportent. Les fonds de commerce valorisés à l'occasion d'une acquisition ne sont pas amortis mais sont provisionnés en cas d'évolution défavorable des indicateurs d'activité et facteurs économiques retenus pour leur valorisation initiale.

## **Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères**

Tant dans les comptes consolidés que dans ceux du Crédit Lyonnais SA, les postes des bilan et hors-bilan des unités à l'étranger sont convertis aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultats sont convertis sur la base des cours de change moyens de l'exercice.

Les comptes des filiales situées dans des pays à forte inflation sont convertis sur la base du cours de clôture, en incluant l'effet de corrections monétaires destinées à refléter l'incidence réelle de l'inflation.

Les écarts de conversion sur les capitaux propres et le résultat des unités consolidées résultant de l'évolution des cours des devises sont inscrits au bilan dans les capitaux propres consolidés. Ceux résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères figurant au bilan du Crédit Lyonnais SA dans les comptes de régularisation sont portés au poste de "Réserves consolidées" du bilan consolidé du groupe Crédit Lyonnais.

Par ailleurs lorsque la situation le justifie l'écart de conversion débiteur compris dans les capitaux propres est comptabilisé en résultat.

## **Intégration globale des entreprises d'assurance**

Les principes comptables, les règles d'évaluation et de consolidation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais. Les postes des comptes des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du hors-bilan et du compte de résultat consolidés, à l'exception des éléments suivants :

### **Placement des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent l'ensemble des placements réalisés en représentation des contrats d'assurance vie et non vie et des capitaux propres des entreprises d'assurance : placements représentatifs des contrats en unités de compte, enregistrés à la valeur de réalisation des

supports de référence des contrats à la clôture de l'exercice ;

valeurs mobilières à revenu fixe, comptabilisées à leur coût d'acquisition pied de coupon, les différences constatées entre les valeurs de remboursement et d'acquisition faisant l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle des titres concernés ; une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il est constaté une dégradation durable de la valeur d'un titre provoquée par des éléments liés à la solvabilité de l'émetteur ;

valeurs mobilières à revenu variable, comptabilisées à leur coût historique hors frais ; il est procédé à l'examen de tout titre dont la moins value latente atteint 20% sur une durée de 6 mois consécutifs, en vue de constituer, s'il y a lieu, une provision pour dépréciation à caractère durable ;

placements immobiliers, comptabilisés à leur coût d'achat, hors frais de commercialisation et d'acquisition, et amortis sur une durée fonction de la destination de l'immeuble ; en cas de dépréciation durable, sur la base d'évaluation à dire d'expert, une provision pour dépréciation est constituée ;

Le montant des placements effectués par les sociétés d'assurance auprès des sociétés du groupe Crédit Lyonnais est donné dans les notes annexes (note 26).

### **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En assurance dommage, sont constituées :

des provisions pour primes non acquises (fractions des primes émises correspondant aux exercices suivants, les frais d'acquisition correspondant à ces primes étant enregistrés à l'actif),

des provisions pour risques en cours calculées, branche par branche, sur les primes reportées, quand l'estimation de la sinistralité majorée des frais de gestion et de règlement est supérieure au total des primes et des produits financiers futurs.

des provisions pour sinistres à payer nettes des prévisions de recours à encaisser ; elles sont calculées sur la base d'une évaluation, dossier par dossier, des sinistres déclarés et sur une estimation des sinistres tardifs (survenus mais non déclarés) pour les branches automobiles et multirisques, majorées des coûts de gestion.

Une provision pour risques croissants est constituée pour les risques d'invalidité.

Les contrats vie étant essentiellement des contrats d'épargne, les provisions d'assurance vie correspondent à la valeur acquise de l'épargne accumulée par les assurés à la clôture de l'exercice. Cette provision résulte de calculs actuariels fondés

# PRINCIPES COMPTABLES

---

sur l'utilisation de taux prospectifs prudents, notamment au regard des taux de rendements estimés des actifs affectés à la représentation des contrats.

Compte tenu des caractéristiques de prise en compte des frais d'acquisition dans les contrats, ces frais d'acquisition ne sont pas reportés.

Une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée s'il y a lieu dans les sociétés du groupe conformément aux règles définies par le Code des Assurances. Elle est maintenue dans les comptes consolidés.

Les comptes de participation aux bénéfices comprennent les produits financiers, les prélèvements de marge, les dotations ou reprises aux réserves légales et réglementaires ; le solde de ces comptes, qui constitue la participation aux bénéfices, est réparti entre les provisions mathématiques pour incorporation immédiate aux assurés et la provision pour participation aux excédents (dotation ou reprise de report antérieur).

La réserve de capitalisation, destinée à couvrir la dépréciation des actifs et la diminution de leurs revenus, est constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurances lors des cessions en plus-value réalisées avant l'échéance des valeurs mobilières à revenu fixe.

A dater du 01/01/2001, en application du nouveau texte sur les comptes consolidés des sociétés d'assurance, les mouvements sur la réserve de capitalisation sont annulés en totalité dans les comptes consolidés. Simultanément, compte tenu de la forte probabilité de cession en moins-value des titres soumis à cette réserve, il est constitué une provision pour participation aux bénéfices différée, sur la partie concernant les assurés vie. Un impôt différé net passif est constaté sur le solde de ces mouvements.

En application de la nouvelle réglementation des sociétés d'assurance, une provision d'égalisation, concernant les assurances groupe vie et non-vie, s'est substituée aux anciennes réserves de stabilité. Ces dernières ne correspondant plus aux nouveaux critères de constitution ont été retraitées en situation nette.

## Marge brute des sociétés d'assurance

La marge brute des sociétés d'assurance est principalement formée des primes et cotisations acquises, des charges de prestation comprenant les variations des provisions techniques, nettes de réassurance, et des produits nets des placements.

Le montant des résultats relatifs aux placements réalisés par les sociétés d'assurance auprès d'autres

sociétés du groupe Crédit Lyonnais est donné dans les notes annexes (note 26).

## Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont présentées sous la rubrique « Opérations avec la clientèle » du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés selon les règles juridiques et fiscales. La réserve latente de crédit-bail, correspondant à la différence entre les encours financiers et les encours fiscaux, est inscrite parmi les réserves consolidées pour son montant net d'impositions différées. Lorsque ces encours sont douteux, et notamment lorsqu'ils présentent une échéance impayée depuis plus de trois mois (biens meubles) ou depuis plus de six mois (biens immeubles), la perte finale probable sur l'opération, compte tenu de la valeur marchande du bien, est prise en compte pour déterminer le montant de provision nécessaire.

## Traitement des plus et moins-values de cessions internes

Les plus-values dégagées lors de cessions ou d'apports d'actifs entre les unités consolidées sont déduites du résultat.

Les moins-values éventuelles dégagées lors de cessions intra-groupes sont également retraitées, pour autant que la valeur de l'actif cédé ainsi reconstituée ne soit pas supérieure à la valeur résultant de l'application de la méthode d'évaluation propre à cet actif (valeur d'inventaire).

# PRINCIPES COMPTABLES

---

## PRINCIPES COMPTABLES

Les opérations réalisées dans le cadre de l'activité bancaire sont évaluées, en règle générale, en fonction de l'intention de gestion ayant prévalu à leur conclusion.

Ainsi, les opérations de l'activité d'intermédiation sont enregistrées à leur coût historique et font l'objet de dépréciation en fonction du risque de contrepartie.

Les produits et les charges relatifs à ces opérations (intérêts et commissions assimilées) sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté *pro rata temporis* en respectant le principe de la spécialisation des exercices.

Les résultats des opérations sur instruments financiers à terme conclues en couverture affectée ou en gestion globale du taux d'intérêts de l'activité d'intermédiation sont enregistrés en regard des intérêts qu'ils couvrent.

Les opérations relatives aux activités de marché sont évaluées à leur valeur de marché (à l'exception des prêts, emprunts et des titres de placement), ou lorsque la complexité des opérations l'impose, par utilisation de modèles internes faisant appel à des paramètres de marché.

Les commissions correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de la réalisation de la prestation.

### Crédits à la clientèle et provisionnement du risque de contrepartie

Les crédits à la clientèle comprennent les créances commerciales, les crédits à court et long terme ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle. Ils sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sont enregistrées sans compensation avec les dettes, excepté s'il existe une lettre de fusion de comptes. La comptabilisation doit également être faite dans la même entité.

Les engagements par signature constituant le hors-bilan comprennent les engagements irrévocables de financement et de garantie n'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Les créances sur la clientèle sont classées en créances douteuses dès lors qu'elles présentent un risque probable de non-recouvrement et, en tout état de cause, lorsqu'elles présentent des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière).

Dès lors que le paiement des échéances contractuelles a repris de manière régulière, les créances douteuses peuvent être reclassées en créances saines.

Les créances douteuses depuis plus de douze mois et pour lesquelles des impayés sont constatés, sont identifiées en créances douteuses compromises.

Un crédit restructuré reclassé en sain faisant de nouveau l'objet d'un impayé doit être identifié en créances douteuses compromises.

Les crédits restructurés à des taux hors marché font l'objet d'une décote. Celle-ci sera reprise en résultat sur la durée de vie du crédit, dès lors que le crédit sera redevenu sain suite à la restructuration. Cette décote correspond à la valeur actualisée, à la date de restructuration, du différentiel entre le taux de restructuration et le plus faible du taux d'origine ou du taux de marché à cette date.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation enregistrée en diminution de l'actif, destinée à couvrir la perte probable qui en résultera pour l'établissement. Cette provision peut être déterminée par une estimation individuelle de la perte probable attachée à chaque créance douteuse. Dans le cas des crédits aux particuliers, la provision est fréquemment calculée sur la base d'une évaluation statistique du risque de recouvrement. Cette évaluation est faite sur des populations homogènes de créances en terme de nature de créances, de risques et de probabilité de survenance du risque, à partir de l'observation de données réellement constatées.

En matière d'engagements immobiliers, une distinction est établie entre participations en capital et concours bancaires. Les participations en capital font l'objet d'une analyse économique trimestrielle fondée sur l'état du marché immobilier et le rythme de commercialisation observé. La méthode de provisionnement intègre les coûts de portage et la défaillance éventuelle d'associés non financiers du tour de table. Les concours bancaires sont également soumis à une évaluation trimestrielle, portant notamment sur les garanties, l'évolution des prix de marché et le coût éventuel de portage.

Les intérêts comptabilisés sur les créances douteuses font l'objet d'une provision intégrale portée en diminution du produit net bancaire.

Les provisions affectées à des risques spécifiques inscrits au bilan sont portées en déduction des actifs correspondants.

Les engagements de hors-bilan dont la mise en jeu apparaît comme probable font l'objet d'une provision inscrite au passif au poste "Provision pour risques et charges".

En complément de ces provisions individualisées, le Groupe constitue des provisions affectées à la couverture de risques latents sur opérations bancaires, au titre de zones géographiques spécifiques, des risques pays ou encore assurant la

# PRINCIPES COMPTABLES

---

couverture globale d'un ensemble d'actifs (nature de concours, secteur économique, etc).

Les provisions pour risques pays sont, en particulier, déterminées sur la base d'une analyse de la situation économique de chaque pays, de la typologie des engagements sur ceux-ci et de l'appréciation des risques associés à ces deux critères.

Les provisions sectorielles et pour risques pays décrites ci-dessus sont inscrites au passif au poste "provisions pour risques et charges divers".

## Opérations de titrisation

Les créances cédées lors d'opérations de titrisation cessent de figurer au bilan du groupe.

Les parts spécifiques du fonds commun de créances éventuellement acquises par le groupe sont enregistrées à leur prix d'acquisition en "Titres de placement", leur rémunération est alors comptabilisée lors de son encaissement. L'appréciation du risque de remboursement anticipé des créances et/ou du risque de défaillance initial et de leur évolution au cours des exercices futurs entraîne la constatation de provisions pour dépréciation de ces parts.

## Titres

Les titres comprennent :

les valeurs mobilières à revenu fixe (taux fixe ou taux variable lié à un taux de référence constaté sur un marché) ou variable (notamment actions) ;  
les bons du Trésor et autres titres de créances négociables ainsi que les instruments du marché interbancaire et, d'une manière générale, toutes les créances représentées par un titre négociable sur un marché.

Le classement des titres en six catégories (titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, titres de participation et autres titres détenus à long terme) et leur méthode d'évaluation et de comptabilisation sont fonction de leur nature et de l'intention de gestion exprimée lors de leur acquisition.

## Titres de transaction

Sont classés sous cette catégorie les titres négociables sur un marché dont la liquidité est assurée et qui sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance. Sauf dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché, ces titres ne peuvent demeurer plus de six mois dans le portefeuille de transaction. Au-delà de cette période, leur transfert vers le portefeuille de

placement ou d'investissement se fait à la valeur de marché du jour du transfert. Les titres de transaction sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus.

Ils sont évalués, à chaque arrêté comptable, au prix de marché le plus récent, les variations de valeur étant portées au compte de résultat.

## Titres de placement

Sont classés en titres de placement les titres acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, sans pour autant devoir être conservés durablement. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition sont enregistrés directement en charges.

L'écart entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est enregistré au compte de résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

A la date d'arrêté des comptes, ils sont évalués sur la base du dernier cours connu pour les titres cotés et sur la base de leur valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Les moins-values latentes, calculées ligne à ligne, sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession calculées selon la méthode du "Premier Entré - Premier Sorti" sont enregistrées sous la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de Portefeuille de Placement et assimilés".

## Titres de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille (TAP) sont des investissements en titres à revenu variable, réalisés en vue d'en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante sans que l'investisseur n'intervienne dans la gestion et n'investisse durablement dans le fonds de commerce de l'entreprise émettrice. L'activité de portefeuille doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, afin d'obtenir une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres sont inscrits directement en charge.

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont évalués ligne par ligne. Cette évaluation est fondée sur une analyse multicritère, intégrant le cours de marché lorsqu'il s'agit de titres cotés. Les moins-values

# PRINCIPES COMPTABLES

---

latentes, calculées ligne à ligne, sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession calculées selon la méthode du "Premier Entré - Premier Sorti" sont enregistrées sous la rubrique "Gains ou pertes sur opérations de Portefeuille de Placement et assimilés".

## Titres d'investissement

Le portefeuille de titres d'investissement est constitué de titres à revenu fixe (donc excluant les actions) acquis avec l'intention de les détenir durablement (en principe jusqu'à l'échéance) et qui, soit sont financés par des ressources globalement adossées, soit font l'objet d'une couverture du risque de taux. Les titres d'investissement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition sont enregistrés directement en charges.

L'écart entre le prix d'entrée et la valeur de remboursement est enregistré au compte de résultats sur la durée de vie résiduelle des titres concernés. Une provision pour dépréciation est constatée en cas de risque de non remboursement à l'échéance. En revanche aucune provision n'est constatée par référence à la valeur de marché, sauf dans le cas d'une cession programmée des titres.

## Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés regroupent les titres à revenu variable que le groupe entend détenir durablement et qui donnent des droits dans le capital d'une entreprise lorsque ces droits, en créant un lien durable avec celle-ci, sont destinés à contribuer à l'activité du Groupe.

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix auquel ils ont été acquis ou à la valeur déterminée par les termes du contrat d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres sont inscrits directement en charge.

A la date d'arrêt des comptes, il est procédé à une évaluation à la valeur d'utilité de chaque ligne de titre. Cette valeur correspond à ce que le groupe accepterait de décaisser pour obtenir les titres considérés s'il avait à les acquérir avec la même intention de gestion. Elle est estimée à partir de différents critères tels que cours de bourse, actif net, actif net comptable réévalué, rentabilité, éléments prévisionnels, ou une combinaison de ces critères. Les moins-values latentes, calculées ligne à ligne,

sont provisionnées, les plus-values latentes ne sont pas prises en compte.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession calculées selon la méthode du "Premier Entré - Premier Sorti" sont enregistrées sous la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés".

## Autres titres détenus à long terme

Les autres titres détenus à long terme, sont des investissements réalisés en titres à revenu variable, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice. Mais le développement de ces relations s'exerce sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus, en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ces titres sont également comptabilisés à leur coût d'acquisition, ils sont évalués et provisionnés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de participation non consolidés (cf. paragraphe précédent).

## Actions propres

Les actions propres destinées aux opérations de régularisation de cours sont enregistrées en « titres de placement » et provisionnées selon les modalités habituelles de cette catégorie.

Les actions propres détenues dans le cadre d'opérations de gestion financière sont, dans les comptes sociaux, classées en « valeurs immobilisées ». Elles sont alors évaluées au plus bas entre leur valeur de marché et leur prix d'acquisition (à l'exception de celles détenues dans le but d'une annulation qui ne font l'objet d'aucune dépréciation).

Les actions comptabilisées en « valeurs immobilisées » en comptes sociaux sont déduites des fonds propres consolidés sous la rubrique "autocontrôle".

## Cessions temporaires d'éléments d'actifs, opérations de pensions livrées sur titres et prêts de titres

Les opérations de cession d'actifs avec faculté de rachat sont caractérisées par la faculté et non l'obligation de rachat des actifs par le cédant à l'échéance du contrat. Les actifs vendus avec faculté de rachat ne figurent plus à l'actif du bilan. Le prix convenu de rachat, en cas d'exercice de la faculté, est enregistré en hors-bilan. Dans la mesure où l'exercice

# PRINCIPES COMPTABLES

---

de cette faculté est fortement probable, le résultat de cession est neutralisé par un compte de régularisation et les actifs continuent à être évalués selon les règles applicables à leur catégorie.

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus à l'actif du bilan et la dette vis-à-vis du cessionnaire est inscrite au passif. Les principes retenus pour l'évaluation et la reconnaissance des revenus sont ceux applicables à la catégorie à laquelle les titres vendus appartiennent.

Les titres prêtés ne figurent plus à l'actif du bilan mais une créance représentative de leur valeur comptable y est inscrite, évaluée en fonction des règles applicables aux titres prêtés. La rémunération afférente au contrat de prêt est enregistrée prorata temporis.

## **Instruments financiers à terme**

### **Opérations de change à terme**

Les opérations de change à terme réalisées dans une intention autre que de couverture sont évaluées sur la base du cours de change à terme applicable à la durée restant à courir. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont passés en compte de résultats.

Les opérations de change à terme conclues à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Les résultats de cette évaluation viennent corriger ceux de l'élément couvert.

### **Opérations sur produits dérivés**

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations sur produits dérivés reprennent le montant du capital notionnel des contrats non dénoués à la clôture de l'exercice. Dans le cas d'opérations optionnelles, les engagements reflètent le montant des capitaux nominaux de l'instrument sous-jacent.

Les opérations conclues dans le cadre d'une activité de négociation ou de gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction sont évaluées sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes résultant de cette évaluation sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations concourant à la constitution d'une position ouverte isolée sont évaluées sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture. Les pertes latentes résultant de cette évaluation font l'objet d'une

provision pour risques. Les gains latents ne sont pas enregistrés.

Les opérations conclues à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Les résultats de cette évaluation viennent corriger ceux de l'élément couvert.

Les opérations de couverture du risque global de taux sont évaluées selon une méthode symétrique à celle qui s'applique aux éléments d'actif et de passif couverts. En conséquence, les résultats de ces opérations sont enregistrés prorata temporis.

## **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

La valeur de marché des instruments financiers à terme correspond à leur prix de marché, lorsqu'il existe, ou résulte d'un calcul établi à partir de paramètres de valorisation de marché.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative, et, accompagnés, le cas échéant, d'une réfaction, lorsque la rareté des transactions sur le marché le justifie.

## **Contre valorisation des opérations en devises**

Dans le compte de résultat, les produits et les charges enregistrés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise locale des sociétés consolidées aux taux de change en vigueur le jour de leur constatation.

Au bilan, les positions de change sont évaluées aux cours de change de fin de période. Les profits et les pertes de change liés à cette réévaluation sont généralement enregistrés dans le compte de résultat, exceptés ceux constatés sur les actifs en devises détenus de façon durable (titres d'investissement, de participation et les autres titres détenus à long terme), financés dans la monnaie locale (autre que celle dans laquelle les titres sont libellés). Dans ce cas particulier, l'écart résultant de la réévaluation figure en compte de bilan et ne passe en résultat qu'en cas de cession.

## **Immobilisations**

Les immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité à cette date, celles acquises postérieurement à cette date le

# PRINCIPES COMPTABLES

---

sont au coût d'acquisition. Conformément à l'option prévue par la réglementation bancaire, la valeur brute du patrimoine immobilier d'exploitation apporté en 1992 par le Crédit Lyonnais à l'une de ses filiales spécialisées est inscrite au bilan consolidé pour sa valeur d'apport.

Dès l'arrêté au 31 décembre 2003, les éléments d'une immobilisation pour lesquels une durée d'utilisation différente est constatée sont immobilisés de façon distincte.

Les immobilisations acquises en crédit-bail auprès de sociétés du Groupe consolidées sont inscrites en immobilisations. Au compte de résultats, les amortissements correspondant à ces immobilisations figurent en "Dotations aux amortissements".

D'une manière générale, les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées maximales suivantes :

Gros œuvre des immeubles : 50 ans

Agencements, installations : 10 ans

Matériels, machines : 3 à 5 ans

Mobiliers et autres : 5 à 10 ans

Parmi les immobilisations incorporelles figurent notamment les logiciels, acquis ou développés par le groupe pour son usage propre, qui sont amortis sur leur durée probable d'utilisation, dans un délai maximal de 5 ans.

## Engagements sociaux

Dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements sociaux sont généralement couverts par des cotisations passées en charges, versées à des fonds de retraites ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions ou des indemnités.

Les engagements complémentaires non couverts par ces organismes extérieurs sont provisionnés.

Le groupe n' a pas appliqué de façon anticipée la recommandation du CNC d'avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements sont évalués sur la base des droits acquis en date de clôture, corrigés statistiquement pour prendre en compte les probabilités relatives à la mortalité et à la rotation du personnel, et actualisés.

Les provisions constituées correspondent à la fraction de ces engagements non couverte par les fonds

gérés par des organismes extérieurs, évalués de façon prudente à la même date.

## Emprunts obligataires

Les primes des emprunts obligataires sont déduites des résultats par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt. Les émissions à coupon-zéro sont enregistrées au passif du bilan à leur prix d'émission, majoré du montant des intérêts courus au taux actuariel de l'emprunt.

Les frais d'émission sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

## Provisions pour risques et charges

Le Groupe applique le règlement du comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

## Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation bancaire, le groupe constitue un fonds pour risques bancaires généraux. Celui-ci est destiné à se prémunir contre des risques éventuels inhérents aux activités commerciales et de marché, non identifiés et non mesurables à la date d'arrêté des comptes.

## Impôt sur les sociétés

Les sociétés du groupe Crédit Lyonnais sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans les pays où elles sont implantées. Les impôts exigibles à ce titre sont provisionnés à la clôture de la période à laquelle ils se rattachent.

En France, le taux d'imposition de droit commun est de 33 1/3%. Un taux d'imposition réduit à 19% s'applique aux résultats de cessions de titres de participation.

En 1995 a été instituée une contribution temporaire additionnelle de l'impôt sur les sociétés, réduite à 3% pour l'exercice 2002 à laquelle s'ajoute une contribution sociale de 3,3% lorsque l'IS excède sept cent soixante trois mille euros.

Institué par la loi de Finances pour 1988, le régime d'intégration fiscale pour lequel le Crédit Lyonnais a opté concerne outre la maison - mère, 62 de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95%.

# PRINCIPES COMPTABLES

---

Le Groupe calcule les impôts différés résultant des écarts temporaires apparaissant entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des éléments d'actif et de passif du bilan consolidé.

Les différences temporaires négatives donnent lieu à provisionnement intégral des passifs d'impôts correspondants.

Les différences temporaires positives sont échancées en fonction de leur date de reversement probable. Sont comptabilisés les actifs d'impôts différés dont la recouvrabilité, sur un horizon de temps prévisible, est probable, compte tenu des prévisions de capacité bénéficiaire des entités fiscales concernées et à l'issue d'une appréciation conservatrice des aléas liés aux réglementations fiscales en vigueur.

Il n'est pas pratiqué d'actualisation.

Par prudence, l'effet des déficits fiscaux reportables n'est pris en compte que lorsque la capacité bénéficiaire future des entités fiscales concernées, après absorption des différences temporaires positives, garantit leur utilisation et qu'ils ne présentent plus de risque de contestation par l'administration fiscale.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultats dès lors que ces changements ont été décidés.

## Participation et intéressement des salariés

Les sociétés du groupe dont les salariés bénéficient d'un système de participation en provisionnent le montant dans l'exercice au cours duquel les droits des salariés sont nés.

Pour le Crédit Lyonnais Métropole, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour les exercices 2001 à 2003. Il repose sur une approche globale de la « rémunération variable collective », qui inclut également la participation. La « rémunération variable collective » est fonction de trois facteurs : le résultat net du groupe, l'évolution du rendement des fonds propres (ROE) et l'évolution du coefficient d'exploitation.

Le montant de l'intéressement est égal à la différence entre "la rémunération variable collective" et le montant de la réserve de participation. Un nouvel accord de participation a été signé pour les exercices 2002 et 2003, la réserve de participation est désormais calculée selon le régime de droit commun. Les charges d'intéressement et de participation sont enregistrées en frais de personnel.

## Frais liés au rapprochement Crédit Agricole/Crédit Lyonnais

Sont enregistrés en frais liés au rapprochement avec le Crédit Agricole, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2003, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions, concernant le rapprochement entre le groupe Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Lyonnais.

Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2003 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en note 17 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Lyonnais.





# NOTES ANNEXES

---

## **Sommaire des Notes Annexes**

<i>Note 1</i>	Intérêts, produits et charges assimilés
<i>Note 2</i>	Intérêts et assimilés sur opérations interbancaires
<i>Note 3</i>	Intérêts et assimilés sur opérations clientèle
<i>Note 4</i>	Revenus des portefeuilles titres
<i>Note 5</i>	Charge sur dettes représentées par un titre
<i>Note 6</i>	Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation
<i>Note 7</i>	Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés
<i>Note 8</i>	Commissions
<i>Note 9</i>	Marge brute des activités d'assurance
<i>Note 10</i>	Produit net bancaire par zone géographique
<i>Note 11</i>	Frais de personnel
<i>Note 12</i>	Engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et avantages sociaux assimilés
<i>Note 13</i>	Plans d'options
<i>Note 14</i>	Rémunération des dirigeants
<i>Note 15</i>	Coût du risque
<i>Note 16</i>	Gains ou pertes sur actifs immobilisés
<i>Note 17</i>	Frais liés au rapprochement Crédit Agricole / Crédit Lyonnais
<i>Note 18</i>	Résultat exceptionnel
<i>Note 19</i>	Impôts sur les sociétés
<i>Note 20</i>	Opérations avec les établissements de crédit (actif)
<i>Note 21</i>	Opérations avec la clientèle (actif)
<i>Note 22</i>	Couverture des créances douteuses de la clientèle
<i>Note 23</i>	Analyse des encours bruts
<i>Note 24</i>	Encours de provisions
<i>Note 25</i>	Portefeuille titres
<i>Note 26</i>	Activités d'assurance
<i>Note 27</i>	Participations mises en équivalence
<i>Note 28</i>	Immobilisations
<i>Note 29</i>	Ecarts d'acquisition
<i>Note 30</i>	Comptes de régularisation et divers (actif et passif)
<i>Note 31</i>	Opérations avec les établissements de crédit (passif)
<i>Note 32</i>	Opérations avec la clientèle (passif)
<i>Note 33</i>	Dettes représentées par un titre (par durée restant à courir)
<i>Note 34</i>	Dettes subordonnées
<i>Note 35</i>	Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices
<i>Note 36</i>	Situation boursière de l'action Crédit Lyonnais
<i>Note 37</i>	Titres inscrits au nom du Crédit Lyonnais
<i>Note 38</i>	Actions de préférence
<i>Note 39</i>	Faits exceptionnels ou litiges
<i>Note 40</i>	Eléments du bilan consolidé par durée restant à courir
<i>Note 41</i>	Engagements donnés
<i>Note 42</i>	Engagements sur instruments financiers à terme
<i>Note 43</i>	Périmètre de consolidation
<i>Note 44</i>	Honoraires des commissaires aux comptes

## NOTES ANNEXES

### Note 1 - Intérêts, produits et charges assimilés

Charges d'intérêts			Produits d'intérêts			(en millions d'euros)	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(2 927)	(3 696)	(5 185)	1 982	2 897	4 184	Opérations interbancaires (note 2)	(945)	(799)	(1 001)
(1 665)	(2 181)	(2 651)	4 767	5 600	6 455	Opérations avec la clientèle (note 3)	3 102	3 419	3 804
			363	313	250	Opérations de crédit-bail et assimilés	363	313	250
(1 039)	(1 282)	(1 629)				Dettes représentées par un titre (note 5)	(1 039)	(1 282)	(1 629)
			538	651	747	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 4)	538	651	747
<b>(5 631)</b>	<b>(7 159)</b>	<b>(9 465)</b>	<b>7 650</b>	<b>9 461</b>	<b>11 636</b>	<b>Total des intérêts et produits (charges) assimilés</b>	<b>2 019</b>	<b>2 302</b>	<b>2 171</b>

### Note 2 - Intérêts et assimilés sur opérations interbancaires

Charges d'intérêts			Produits d'intérêts			(en millions d'euros)	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(1 693)	(2 313)	(4 194)	1 150	1 993	3 562	Intérêts sur comptes à vue, à terme, prêts et emprunts	(543)	(320)	(632)
(1 234)	(1 383)	(991)	832	904	622	Intérêts sur opérations de pension	(402)	(479)	(369)
<b>(2 927)</b>	<b>(3 696)</b>	<b>(5 185)</b>	<b>1 982</b>	<b>2 897</b>	<b>4 184</b>	<b>Total des produits (charges) sur opérations interbancaires</b>	<b>(945)</b>	<b>(799)</b>	<b>(1 001)</b>

### Note 3 - Intérêts et assimilés sur opérations clientèle

Charges d'intérêts			Produits d'intérêts			(en millions d'euros)	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(1 649)	(2 158)	(2 642)	4 410	5 224	6 092	Produits sur créances et charges sur comptes créditeurs	2 761	3 066	3 450
(16)	(23)	(9)	357	376	363	Commissions assimilées à des intérêts (note 8)	341	353	354
<b>(1 665)</b>	<b>(2 181)</b>	<b>(2 651)</b>	<b>4 767</b>	<b>5 600</b>	<b>6 455</b>	<b>Total des produits (charges) sur opérations avec la clientèle</b>	<b>3 102</b>	<b>3 419</b>	<b>3 804</b>

### Note 4 - Revenus des portefeuilles titres

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe			
- Sur titres de placement	97	143	168
- Sur titres d'investissement	357	359	459
- Sur opérations de couverture et divers	84	149	120
<b>Sous-total</b>	<b>538</b>	<b>651</b>	<b>747</b>
Revenus des titres à revenu variable			
- Sur titres de placement	31	39	13
- Sur titres de l'activité de portefeuille	61	19	51
- Sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	34	33	31
<b>Sous-total</b>	<b>126</b>	<b>91</b>	<b>95</b>
<b>Total des revenus des portefeuilles titres</b>	<b>664</b>	<b>742</b>	<b>842</b>

En application de la nouvelle réglementation relative au risque de crédit (Règlement CRC 2002.03), le portefeuille de "Brady Bonds" (titres d'investissement) a donné lieu à constatation de décotes d'un montant de 208 millions d'euros au 1er janvier 2003. Comme indiqué en note 25 "Portefeuille titres" ; les "Brady Bonds" mexicains ayant fait l'objet d'un remboursement au pair au cours de l'exercice 2003, le Crédit Lyonnais n'a pas comptabilisé spécifiquement de décote au titre de l'application du règlement CRC 2002.03.

## NOTES ANNEXES

### Note 5 - Charges sur dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Charges sur certificats de dépôt et autres titres	(735)	(809)	(994)
Charges sur emprunts obligataires	(91)	(228)	(291)
Charges sur dettes subordonnées	(213)	(245)	(344)
<b>Total</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(1 282)</b>	<b>(1 629)</b>

### Note 6 - Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultats sur titres de transaction	4 345	(303)	620
Résultats sur opérations de change	109	(12)	97
Résultats sur instruments financiers à terme	(2 311)	2 038	1 003
<b>Total des gains ou pertes sur portefeuille de négociation (1)</b>	<b>2 143</b>	<b>1 723</b>	<b>1 720</b>

(1) Ces résultats sont déterminés avant prise en compte du coût de portage des portefeuilles

### Note 7 - Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Résultat net sur titres de placement</b>			
<i>Plus-values de cession</i>	16	43	26
<i>Moins-values de cession</i>	(6)	(30)	(79)
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation</i>	(6)	(31)	(15)
<i>Reprises de provisions pour dépréciation</i>	28	30	102
<b>Sous-total</b>	<b>32</b>	<b>12</b>	<b>34</b>
<b>Resultat net sur titres de l'activité de portefeuille</b>			
<i>Plus-values de cession</i>	51	109	31
<i>Moins-values de cession</i>	(55)	(41)	(17)
<i>Dotations aux provisions pour dépréciation</i>	(26)	(146)	(74)
<i>Reprises de provisions pour dépréciation</i>	64	38	21
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>(40)</b>	<b>(39)</b>
<b>Total des produits nets sur portefeuille de placement et assimilés</b>	<b>66</b>	<b>(28)</b>	<b>(5)</b>

## NOTES ANNEXES

### Note 8 - Commissions

(en millions d'euros)	2003			2002			2001		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Commissions assimilées à des intérêts :</b>	<b>357</b>	<b>(16)</b>	<b>341</b>	<b>376</b>	<b>(23)</b>	<b>353</b>	<b>363</b>	<b>(9)</b>	<b>354</b>
<i>Commissions de découvert</i>	16		16	17		17	18	0	18
<i>Commissions sur engagements de financement</i>	161	(3)	158	154	(23)	131	150	(4)	146
<i>Commissions sur engagements de garantie</i>	180	(13)	167	205		205	195	(5)	190
<b>Commissions nettes :</b>	<b>2 725</b>	<b>(630)</b>	<b>2 095</b>	<b>2 814</b>	<b>(731)</b>	<b>2 083</b>	<b>2 706</b>	<b>(565)</b>	<b>2 141</b>
<i>Commissions sur opérations avec la clientèle</i>	1 066	(142)	924	1 075	(188)	887	954	(52)	902
<i>Commissions sur prestations de services financiers</i>	1 205	(188)	1 017	1 243	(235)	1 008	1 268	(216)	1 052
<i>Produits nets sur moyens de paiement</i>	328	(169)	159	328	(156)	172	318	(129)	189
<i>Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie</i>	43	(54)	(11)	83	(72)	11	36	(35)	1
<i>Commissions sur titres, instruments financiers à terme et change</i>	83	(77)	6	85	(80)	5	130	(133)	(3)
<b>Total des commissions</b>	<b>3 082</b>	<b>(646)</b>	<b>2 436</b>	<b>3 190</b>	<b>(754)</b>	<b>2 436</b>	<b>3 069</b>	<b>(574)</b>	<b>2 495</b>

### Note 9 - Marge brute des activités d'assurance

(en millions d'euros)	2003			2002			2001		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes acquises	4 223	239	4 462	3 790	216	4 006	3 620	194	3 814
Charges de prestations	(2 381)	(96)	(2 477)	(2 052)	(93)	(2 145)	(1 778)	(83)	(1 861)
Variation de provisions	(2 709)	(12)	(2 721)	(2 008)	(45)	(2 053)	(2 042)	(21)	(2 063)
Produits nets de placements (1)	1 389	12	1 401	736	15	751	595	63	658
Autres charges techniques	1		1				(4)		(4)
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	<b>523</b>	<b>143</b>	<b>666</b>	<b>466</b>	<b>93</b>	<b>559</b>	<b>391</b>	<b>153</b>	<b>544</b>

(1) La part des produits dégagés par les placements réalisés par les sociétés d'assurance auprès d'autres sociétés du Groupe Crédit Lyonnais s'élève à 71 millions d'euros au 31 décembre 2003, 44 millions d'euros au 31 décembre 2002, 31 millions d'euros au 31 décembre 2001.

### Reconstitution du résultat technique

(en millions d'euros)	2003			2002			2001		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	<b>523</b>	<b>143</b>	<b>666</b>	<b>466</b>	<b>93</b>	<b>559</b>	<b>391</b>	<b>153</b>	<b>544</b>
Produits des placements nets de l'activité non technique	3	7	10	(20)	(5)	(25)	(35)	(31)	(66)
Frais généraux	(60)	(26)	(86)	(57)	(21)	(78)	(53)	(22)	(75)
Commissions	(179)	(85)	(264)	(102)	(77)	(179)	(112)	(73)	(185)
<b>Résultat technique</b>	<b>287</b>	<b>39</b>	<b>326</b>	<b>287</b>	<b>(10)</b>	<b>277</b>	<b>191</b>	<b>27</b>	<b>218</b>

## NOTES ANNEXES

### Note 10 - Analyse par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Produit net bancaire</b>			
France	73%	72%	72%
Europe	10%	8%	10%
Amériques	8%	11%	8%
Asie-Pacifique	6%	6%	7%
Reste du Monde	3%	3%	3%
	100%	100%	100%
<b>PNB de la période</b>	<b>7 145</b>	<b>6 762</b>	<b>6 726</b>

(1) Définie en fonction de la localisation des entités dans lesquelles sont comptabilisés les résultats.

### Note 11 - Frais de personnel

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Rémunérations (1) (2)	(1 867)	(1 895)	(1 917)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations (3)	(975)	(909)	(842)
<b>Total</b>	<b>(2 842)</b>	<b>(2 804)</b>	<b>(2 759)</b>

(1) Ce montant comprend :

- intéressement des salariés du Crédit Lyonnais : 77 millions d'euros au 31 décembre 2003, 49 millions d'euros au 31 décembre 2002, 8 millions d'euros au 31 décembre 2001;

- participation des salariés du Crédit Lyonnais : 0 millions d'euros au 31 décembre 2003, 0 millions d'euros au 31 décembre 2002, 39 millions d'euros au 31 décembre 2001;

(2) Ce montant comprend au titre des engagements de retraite du Crédit Lyonnais en France, 18 millions d'euros au 31 décembre 2003, 15 millions d'euros au 31 décembre 2002, 29 millions d'euros au 31 décembre 2001.

(3) Ce montant comprend au titre des versements par le Crédit Lyonnais en France des cotisations obligatoires aux régimes de retraite, 165 millions d'euros au 31 décembre 2003, 166 millions d'euros au 31 décembre 2002, 157 millions d'euros au 31 décembre 2001.

### Effectifs du groupe

(Entités consolidées par intégration globale et entités consolidées par intégration proportionnelle prises au prorata du pourcentage de détention).

(au 31 décembre, en unités de temps plein)	2003	2002	2001
Crédit Lyonnais France (1)	28 442	29 065	29 300
Filiales françaises	3 242	3 345	3 176
Filiales et agences européennes	2 200	2 362	2 413
Autres filiales et agences étrangères	5 952	6 178	6 460
<b>Total</b>	<b>39 836</b>	<b>40 950</b>	<b>41 349</b>

(1) y compris l'agence de Monaco

La baisse des effectifs du groupe est de 1114 Unités de Temps Plein (-2,72%) dont :

- 623 UTP du Crédit Lyonnais France, soit une baisse de 2,14% ;

- 103 UTP sur les filiales françaises, soit une baisse d'effectifs principalement constatée sur les services financiers spécialisés (-25 UTP sur Eurofactor France, -25 UTP sur l'activité de Crédit bail, -19 UTP chez Finalion) ;

- 162 UTP sur les filiales et agences européennes, soit 6,85% de diminution, dont -65 UTP sur CLCM Group Mngt Ltd

et -58 UTP sur CL Securities tandis que le Crédit Lyonnais UK enregistre une augmentation de ses effectifs de 26 UTP ;

- 226 UTP sur les autres filiales et agences : -125 UTP dans les unités présentes en Amérique du Nord, -53 UTP

en Asie et - 67 UTP en Afrique. La filiale Crédit du Maroc, enregistre quant à lui une augmentation de ses effectifs de 24 UTP.

# NOTES ANNEXES

## Note 12 - Engagements pour retraites, indemnités de départ en retraite et avantages sociaux assimilés

Dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements sociaux sont généralement couverts par des cotisations passées en charges, versées à des fonds de retraites ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions ou des indemnités.

Les engagements complémentaires non couverts par ces organismes extérieurs sont provisionnés. Au 31 décembre 2003, les provisions constituées à ce titre s'élèvent à 181 millions d'euros, dont 106 millions d'euros au Crédit Lyonnais France.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle sur la base des droits acquis en date de clôture, intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'érosion monétaire et d'évolution de carrière.

En France, suite à l'accord professionnel du 13 septembre 1993 par lequel l'ensemble des banques AFB a adhéré aux régimes nationaux AGIRC et ARRCO, le Crédit Lyonnais a conservé des engagements résiduels vis-à-vis des retraités et des salariés présents au 1<sup>er</sup> janvier 1994, au titre de leurs services passés. Ces engagements sont couverts par les réserves de la Caisse de Retraite du Crédit Lyonnais et, depuis 2001, par les fonds d'assurance constitués à cet effet. Cette dernière fraction était antérieurement couverte par provision.

Sont également versées des indemnités de départ à la retraite, des primes pour l'attribution des médailles du travail et des pensions sur-complémentaires. Les engagements correspondants sont soit provisionnés, soit couverts par des fonds d'assurance constitués à cet effet.

Le groupe n'a pas mis en application la recommandation du CNC d'avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

## Note 13 - Plans d'Options

Sur autorisation de l'Assemblée Générale du Crédit Lyonnais, le Conseil d'Administration a mis en place des plans de souscriptions d'actions à destination des dirigeants et de certains cadres du Crédit Lyonnais et de ses filiales. Les caractéristiques des trois plans d'options de souscription d'actions mis en place par le Crédit Lyonnais sont les suivantes :

Année des Plans	1999	2001	2002
Date de l'Assemblée autorisant le plan d'options	12 octobre 1999	27 avril 2000	2 mai 2001
Date du Conseil fixant les modalités du plan d'options	18 novembre 1999	18 janvier 2001	17 janvier 2002
Nombre total d'actions susceptibles d'être achetées ou souscrites	1 935 000	2 282 130	2 966 550
dont membres du Comité Exécutif (1)	97 380	200 000	440 000
Nombre de bénéficiaires	800	981	1 004
Exercice des options :			
Date de départ	18 novembre 2002	18 janvier 2004	17 janvier 2005
Date d'expiration	18 novembre 2006	18 janvier 2008	17 janvier 2009
Prix d'exercice	28,01 euros	38,94 euros	36,76 euros
<i>(1) Présents au moment de l'attribution des options</i>			

## Options de souscription d'actions levées au 31 décembre 2003

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat et/ou d'Echange du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais, le Conseil d'Administration du Crédit Lyonnais a modifié les règlements des trois plans 1999, 2001 et 2002 afin d'autoriser, sous certaines conditions, l'exercice immédiat par les bénéficiaires, des options de souscription attribuées dans le cadre de ces plans.

Année des Plans	1999	2001	2002
Options levées par l'ensemble des attributaires	1 268 129	1 486 138	2 002 571
Dont :			
- Options levées par les mandataires sociaux	18 000	48 000	140 000
- Options levées par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options levées est le plus élevé	64 065	157 000	228 700

# NOTES ANNEXES

---

## Note 14 - Rémunération des dirigeants

a) La rémunération des cadres dirigeants du Crédit Lyonnais comporte les mêmes éléments que ceux qui s'appliquent à la généralité des cadres supérieurs de la banque :

- une partie fixe, déterminée après pesée de chaque poste par référence aux conditions qui prévalent sur le marché.
- une partie variable, qui est fonction du niveau d'atteinte d'objectifs fixés en début d'année. Les objectifs retenus sont, pour partie, des objectifs collectifs indexés sur les résultats des branches d'activité dans lesquels les intéressés exercent leur activité et, pour partie, des objectifs individuels arrêtés en début d'année pour chaque cadre supérieur après concertation entre sa hiérarchie et lui, ou des appréciations portées par la hiérarchie et les collègues de travail.
- une attribution d'options de souscription d'actions du Crédit Lyonnais. Le choix des bénéficiaires et le nombre d'options attribuées tiennent compte des performances réalisées et du potentiel des personnes concernées pour le développement à venir du groupe.

b) En ce qui concerne les cadres dirigeants,

### Rémunération fixe

Les mandats de Jean Laurent, Président du Crédit Lyonnais depuis le 9 octobre 2003 et de Georges Pauget, nommé Directeur Général du Crédit Lyonnais le 17 décembre 2003 ne sont pas rémunérés.

Les rémunérations fixes 2003, en année pleine, du Président Jean Peyrelevade dont le mandat a pris fin le 2 octobre 2003, du Directeur général, Dominique Ferrero, dont le mandat a pris fin le 17 décembre 2003, et de l'ensemble des membres du Comité Exécutif représentent un montant global de 3 110 000 euros.

Au sein de ce montant global, les rémunérations fixes des mandataires sociaux se sont élevées, en année pleine

à :	Président	:	720 000 euros
	Directeur Général	:	560 000 euros
	Directeur Général Délégué	:	330 000 euros

### Rémunération variable

Pour l'ensemble des membres du comité exécutif le montant de la rémunération variable est fonction d'objectifs quantitatifs fixés en début d'année par le Conseil d'Administration et son comité des Rémunérations, qui sont directement liés au résultat et à la marche du groupe, ainsi que d'une appréciation qualitative.

Le total des rémunérations variables versées en 2003, au titre de l'exercice 2002, au Président, au Directeur Général, au Directeur général délégué et aux autres membres du Comité Exécutif s'est élevé 2 160 000 euros. Au sein de cette somme, les rémunérations variables versées au Président, au Directeur général et au Directeur général délégué se sont élevées respectivement à 657 000 euros, 483 000 euros et 122 000 euros.

### Options de souscription d'actions.

Au cours de l'année 2003, aucun nouveau plan de stock-options n'a été mis en place.

c) Enfin, en ce qui concerne les jetons de présence versés par le Crédit Lyonnais aux Président et membres du Comité Exécutif à raison des mandats détenus dans les sociétés du groupe, le montant global au titre de l'exercice 2003 s'établit à 121 217 Euros.

Au sein de ce total, Jean Peyrelevade a perçu 27 917 Euros et Jean Laurent 43 500 Euros.

Georges Pauget a perçu 9 667 Euros et Jacques Baudouin 1 833 Euros.

d) Le Crédit Lyonnais avait mis en place au profit de ses deux mandataires sociaux une prestation de retraite assurée directement par la société. Il ouvrait au profit de ces personnes un droit à percevoir une pension d'un montant égal à 6% de la moyenne de leurs deux dernières rémunérations fixes par année de présence au Crédit Lyonnais (plus une validation forfaitaire de trois années supplémentaires pour le Président). La pension versée est, en toute hypothèse, plafonnée à 75% de la moyenne des rémunérations fixes perçues pendant les deux dernières années d'activité.

Les membres du Comité Exécutif, dont le Président et le Directeur Général, ont eu, pendant l'année 2003, la disposition d'une voiture (avec chauffeur pour certains d'entre eux).



## NOTES ANNEXES

### Note 15 - Coût du risque

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Provisions pour risques de contrepartie</b>	<b>(598)</b>	<b>(538)</b>	<b>(609)</b>
Dotations de l'exercice	(1 179)	(1 149)	(1 375)
Reprises de provisions devenues sans objet	676	675	799
Pertes sur créances non provisionnées et récupération de créances amorties	(95)	(64)	(33)
<b>Provisions pour risques et litiges</b>	<b>(10)</b>	<b>(25)</b>	<b>(69)</b>
<b>Total coût du risque</b>	<b>(608)</b>	<b>(563)</b>	<b>(678)</b>

### Note 16 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Résultat net sur titres d'investissement</b>			
- Plus-values de cession	22	2	14
- Moins-values de cession	(34)	(1)	(1)
<b>Sous-total</b>	<b>(12)</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<b>Résultat net sur autres titres détenus à long terme et titres de participation</b>			
- Plus-values de cession	6	54	8
- Moins-values de cession	(5)	(76)	(5)
- Dotations aux provisions	(31)	(73)	(44)
- Reprises de provisions	3	30	23
<b>Sous-total</b>	<b>(27)</b>	<b>(65)</b>	<b>(18)</b>
<b>Résultat net sur immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>Sous-total</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>13</b>
<b>Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(29)</b>	<b>(52)</b>	<b>8</b>

### Note 17 - Frais liés au rapprochement Crédit Agricole / Crédit Lyonnais

(en millions d'euros)	2003		TOTAL
	Coûts provisionnés sur l'exercice	Coûts passés en charge sur l'exercice	
Frais de personnel	(480)	0	(480)
Coûts informatiques	(55)	(4)	(59)
Coûts liés à l'immobilier	(33)	(5)	(38)
Honoraires Conseil liés à l'OPE-OPR de Crédit Agricole sur Crédit Lyonnais SA		(57)	(57)
Autres	(157)	(19)	(176)
<b>Total des charges constatées</b>	<b>(725)</b>	<b>(85)</b>	<b>(810)</b>

### Note 18 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Produits exceptionnels	69	96	161
Charges exceptionnelles	(84)	(128)	(162)
<b>Total net</b>	<b>(15)</b>	<b>(32)</b>	<b>(1)</b>
Coûts de restructuration		(34)	(100)
Plus-values de cession		53	95
Euro		(21)	-
Autres	(15)	(30)	4
<b>Total net</b>	<b>(15)</b>	<b>(32)</b>	<b>(1)</b>

## NOTES ANNEXES

### Note 19 - Impôts sur les sociétés

#### Détail de l'impôt au compte de résultat

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
Résultat avant impôt	840	1 298	1 245
Impôts courants	(534)	(289)	(351)
Impôts différés (1)	286	(71)	(8)
<b>Total impôt groupe</b>	<b>(248)</b>	<b>(360)</b>	<b>(359)</b>

(1) dont, en 2003, 253 millions d'euros au titre de la dotation aux provisions pour coûts liés au rapprochement Crédit Agricole / Crédit Lyonnais.

#### Taux effectif d'impôt

(exprimé en taux)	2003	2002	2001
<b>Taux d'imposition de droit commun français</b>	<b>35,43%</b>	<b>35,43%</b>	<b>36,43%</b>
Effet des résultats en perte	-2,10%	2,51%	1,95%
Effet des différences permanentes	-11,60%	-5,85%	-3,60%
Effets des différences temporaires	8,77%	-4,31%	-1,88%
Effet des taux d'imposition étrangers	-3,35%	-2,27%	-2,59%
Autres éléments	2,64%	2,22%	-1,48%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>29,79%</b>	<b>27,73%</b>	<b>28,83%</b>

#### Encours des impôts différés au bilan

(en millions d'euros)	2003			2002	2001
	Sociétés intégrées au groupe fiscal français	Autres sociétés	Total		
Impôts différés actif	560	59	619	275	314
Impôts différés passif	(179)	(57)	(236)	(237)	(164)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>381</b>	<b>2</b>	<b>383</b>	<b>38</b>	<b>150</b>

En application de la réglementation, le groupe comptabilise les impôts différés actifs dont la recouvrabilité est probable au regard d'une estimation prudente de la capacité bénéficiaire future des entités fiscales concernées et d'une appréciation conservatrice des aléas liés aux réglementations fiscales en vigueur dans les pays où le groupe est présent.

Au 31 décembre 2003, le montant des impôts différés actifs résultant de différences temporaires, qui n'a pas été comptabilisé, est estimé à 328 millions d'euros (contre 342 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 401 millions d'euros au 31 décembre 2001), dont 168 millions d'euros relatifs au FRBG et aux provisions-générales.

Au 31 décembre 2003, comme les exercices précédents, certaines entités étrangères du groupe présentaient des déficits fiscaux reportables, qui n'ont fait l'objet d'aucune activation d'impôts, compte tenu des aléas qui les affectent.

## NOTES ANNEXES

### Note 20 - Opérations avec les établissements de crédit (actif)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003			2002	2001
	Montant brut	(provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Comptes à vue	2 347	(11)	2 336	2 285	2 888
Comptes et prêts à terme	7 560	(159) <sup>(1)</sup>	7 401	9 302	5 681
Valeurs reçues en pension	1 916		1 916	2 190	2 343
Titres reçus en pension livrée	27 183		27 183	20 084	7 524
Prêts subordonnés	404		404	322	288
<b>Total des créances avec les établissements de crédit (2)</b>	<b>39 410</b>	<b>(170)</b>	<b>39 240</b>	<b>34 183</b>	<b>18 724</b>
Dont créances rattachées			23	37	88

(1) Dont 154 millions d'euros au titre du provisionnement des créances restructurées sur pays émergents.

(2) Les encours douteux compromis s'élèvent à 8 millions d'euros à fin décembre 2003, provisionnés à hauteur de 6 millions d'euros.

### Note 21 - Opérations avec la clientèle (actif)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003			2002	2001
	Montant brut	(provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Créances commerciales	1 063		1 063	1 154	1 384
Comptes ordinaires débiteurs	5 099		5 099	5 599	6 377
Autres concours à la clientèle	73 019	(149)	72 870	76 264	73 596
<i>Crédits à l'exportation</i>	2 222		2 222	2 643	3 552
<i>Crédits de trésorerie</i>	25 141		25 141	28 572	30 614
<i>Crédits à l'équipement</i>	13 605		13 605	13 547	13 423
<i>Crédits à l'habitat</i>	24 446		24 446	21 846	19 635
<i>Autres crédits</i>	2 640	(149) <sup>(1)</sup>	2 491	5 761	4 731
<i>Affacturage</i>	4 965		4 965	3 895	1 641
<b>Total des concours à la clientèle</b>	<b>79 181</b>	<b>(149)</b>	<b>79 032</b>	<b>83 017</b>	<b>81 357</b>
Créances douteuses (2)	4 984	(2 851)	2 133	2 210	2 222
Valeurs reçues en pension	156		156	433	987
Titres reçus en pension livrée	8 950		8 950	4 294	3 121
Prêts subordonnés	164	(21)	143	147	211
Opérations de crédit-bail et assimilés	6 283	(179)	6 104	6 059	4 239
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>99 718</b>	<b>(3 200)</b>	<b>96 518</b>	<b>96 160</b>	<b>92 137</b>
Dont créances rattachées			517	609	611

(1) Provisionnement des créances restructurées sur pays émergents

(2) Les encours douteux compromis s'élèvent à 2 669 millions d'euros à fin décembre 2003, provisionnés à hauteur de 1 805 millions d'euros.

Compte tenu de provisions, au passif du bilan, antérieurement constituées aux fins de couvrir le risque de crédit attaché notamment aux encours individuels restructurés, le Crédit Lyonnais n'a pas constaté sur les opérations avec la clientèle de décote en application du règlement CRC 2002.03, à l'exception d'un montant de 5 millions d'euros au titre des créances loi Neiertz chez sa filiale spécialisée de crédits à la consommation.

Les encours restructurés à des conditions hors marché au sein de l'encours sain s'élèvent à 444 millions d'euros, dont 214 millions d'euros de créances restructurées dans le cadre de la loi Neiertz.

## NOTES ANNEXES

### Note 22 - Couverture des créances douteuses de la clientèle (1)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Montant des concours bruts à la clientèle (1)(2)	<b>83 965</b>	<b>87 377</b>	87 654
Montant des créances douteuses (2)(3)(4)	<b>5 185</b>	<b>5 929</b>	6 506
Montant des provisions spécifiques (2)(5)	<b>(3 310)</b>	<b>(3 799)</b>	(4 244)
Taux de créances douteuses dans les concours clientèle bruts	<b>6,2%</b>	<b>6,8%</b>	7,4%
Taux de couverture des créances douteuses par les provisions spécifiques	<b>63,8%</b>	<b>64,1%</b>	65,2%
Taux de couverture des créances douteuses par les provisions spécifiques et les provisions générales	<b>78,8%</b>	<b>80,4%</b>	81,5%

(1) Hors prêt EPFR (245 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 1 549 millions d'euros au 31 décembre 2002).

(2) Y compris décotes sur créances acquises sur le marché secondaire.

(3) Y compris créances restructurées sur pays émergents.

(4) dont 2 461 millions d'euros de créances douteuses compromises au 31 décembre 2003.

(5) dont 1 700 millions d'euros de provisions spécifiques sur les créances douteuses compromises au 31 décembre 2003.

## NOTES ANNEXES

### Note 23 - Analyse des encours bruts (opérations interbancaires et opérations avec la clientèle)

#### Analyse des encours bruts par agent économique

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002
	Encours bruts	Encours bruts
Administrations & collectivités publiques	1 945	1 937
Institutions financières	10 684	12 454
Entreprises	36 860	44 655
Particuliers et professionnels	36 714	32 922
Agriculteurs	0	0
Crédit-bail, affacturage, et assimilés	11 163	10 235
Autres agents économiques et Non ventilés	5 089	6 961
Créances rattachées	540	646
Titres reçus en pensions livrées	36 133	24 378
<b>Total</b>	<b>139 128</b>	<b>134 188</b>

#### Analyse des encours bruts par zone géographique (pays de résidence de la contrepartie)

(En millions d'euros)	2003	2002
	Encours bruts	Encours bruts
France	57 736	57 372
Afrique et Moyen-Orient	3 454	2 954
Amérique du nord	8 481	12 326
Amérique centrale et du Sud	1 563	1 784
Asie et Océanie (Hors Japon)	2 926	3 184
Autres pays d'Europe	1 723	1 324
Autres pays de l'espace Economique Européen	9 115	11 683
Japon	1 205	1 341
<b>ss-total</b>	<b>86 203</b>	<b>91 968</b>
<b>Crédit-bail, affacturage, et assimilés</b>	<b>11 163</b>	<b>10 235</b>
<b>Autres agents économiques et Non ventilés</b>	<b>5 089</b>	<b>6 961</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>540</b>	<b>646</b>
<b>Titres reçus en pensions livrées</b>	<b>36 133</b>	<b>24 378</b>
<b>Total</b>	<b>139 128</b>	<b>134 188</b>

La ventilation des encours douteux, des encours douteux compromis et des provisions associées, par zone géographique et par agent économique, figure dans le Rapport de Gestion (chapitre "Risques et Solvabilité")

## NOTES ANNEXES

### Note 24 - Encours de provisions

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
<b>Provisions inscrites en déduction des éléments d'actifs suivants</b>	<b>4 160</b>	<b>4 565</b>	<b>4 999</b>
. Opérations interbancaires	170	267	303
. Opérations clientèle	3 200	3 557	3 976
. Portefeuille titres	685	606	573
. Autres éléments d'actif	105	135	147
<b>Provisions inscrites au passif</b>	<b>2 715</b>	<b>2 117</b>	<b>2 216</b>
. Provisions pour risques individuels de contrepartie	631	481	435
. Provisions pour risques pays	410	495	512
. Provisions sectorielles USA	194	224	265
. Autres provisions sectorielles	76	169	173
. Provisions pour engagements sociaux et retraites (note 12)	181	139	137
. Provisions liées au rapprochement Crédit Agricole - Crédit Lyonnais	730	0	0
. Autres provisions pour risques et charges	493	609	694
<b>Total encours de provisions</b>	<b>6 875</b>	<b>6 682</b>	<b>7 215</b>

### Analyse en flux de l'encours de provisions

(en millions d'euros, au 31 décembre)	Encours 2002	Dotations nettes	Utilisations	Autres variations (1)	Encours 2003
<b>Encours de provisions</b>	<b>6 682</b>	1 360	(872)	(295)	<b>6 875</b>

(1) Notamment les différences de change, les variations de périmètre et les reclassements.

### Classement des dotations nettes aux provisions au compte de résultat

(en millions d'euros)	2003	2002	2001
<b>Dotations nettes classées dans le produit net bancaire</b>	<b>(118)</b>	<b>(258)</b>	<b>(124)</b>
<i>Dotation nette aux provisions sur agios compromis</i>	(146)	(139)	(154)
<i>Dotation nette aux provisions sur portefeuille titres (note 7)</i>	60	(109)	34
<i>Autres dotations nettes aux provisions</i>	(32)	(10)	(4)
<b>Dotations nettes classées en frais généraux</b>	<b>(45)</b>	<b>6</b>	<b>227</b>
<b>Dotations nettes classées en coût du risque (note 15)</b>	<b>(513)</b>	<b>(499)</b>	<b>(645)</b>
<b>Dotations nettes classées en gains et pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(26)</b>	<b>(39)</b>	<b>(15)</b>
<b>Dotations nettes liées aux frais de rapprochement Crédit Agricole / Crédit Lyonnais</b>	<b>(725)</b>		
<b>Dotations nettes classées en résultat exceptionnel</b>	<b>63</b>	<b>18</b>	<b>38</b>
<b>Dotations nettes classées en impôts sur les bénéfices</b>	<b>4</b>	<b>(4)</b>	<b>16</b>
<b>Total des dotations nettes aux provisions</b>	<b>(1 360)</b>	<b>(776)</b>	<b>(503)</b>

## NOTES ANNEXES

### Note 25 - Portefeuille titres

(En millions d'euros, au 31 décembre)	2003					2002		2001	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur de remboursement	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
<b>Titres de transaction</b>	<b>44 896</b>		<b>44 896</b>			<b>41 631</b>		<b>23 732</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	21 168		21 168			22 424		13 976	
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 893		12 893			7 793		3 939	
Actions et autres titres à revenu variable	10 835		10 835			11 414		5 817	
Dont titres cotés			43 388			39 948		23 574	
<b>Titres de placement</b>	<b>5 441</b>	<b>(155)</b>	<b>5 286</b>	<b>5 303</b>		<b>6 579</b>	<b>6 604</b>	<b>4 958</b>	<b>5 014</b>
Effets publics et valeurs assimilées	2 737	(31)	2 706	2 716		3 132	3 145	2 092	2 108
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 670	(83)	1 587	1 589		2 698	2 701	2 150	2 159
Actions et autres titres à revenu variable	1 034	(41)	993	998		749	758	716	747
Dont titres cotés			2 773			3 454		1 955	
<b>Titres d'investissement</b>	<b>7 933</b>	<b>(181)</b>	<b>7 752</b>	<b>7 874</b>	<b>7 337</b>	<b>9 553</b>	<b>9 205</b>	<b>7 140</b>	<b>6 302</b>
Effets publics et valeurs assimilées	5 524	(119)	5 405	5 579	5 021	6 404	6 119	4 021	3 327
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 409	(62)	2 347	2 295	2 316	3 149	3 086	3 119	2 975
Dont titres cotés			5 881			7 646		4 757	
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>1 585</b>	<b>(172)</b>	<b>1 413</b>	<b>1 432</b>		<b>1 718</b>	<b>1 745</b>	<b>2 075</b>	<b>2 101</b>
Dont titres cotés			1 019			1 362		1 321	
<b>Total des titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille</b>	<b>59 855</b>	<b>(508)</b>	<b>59 347</b>			<b>59 481</b>		<b>37 905</b>	
Dont									
Effets publics et valeurs assimilées	29 429	(150)	29 279			31 960		20 089	
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 972	(145)	16 827			13 640		9 208	
Actions et autres titres à revenu variable	13 454	(213)	13 241			13 881		8 608	
<b>Titres de participations non consolidés et autres titres détenus à long terme</b>	<b>1 051</b>	<b>(177)</b>	<b>874</b>	<b>916</b>		<b>631</b>	<b>590</b>	<b>546</b>	<b>547</b>

- Le montant des créances rattachées s'élève à 213 millions d'euros au 31 décembre 2003.

- Le montant des titres d'investissement cédés avant échéance s'élève à 379 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 274 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1.042 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Le montant des titres prêtés s'élève à 1 620 millions d'euros au 31 décembre 2003. Au cours de l'exercice 2003, 31 millions d'euros de titres de placement ont été reclassés en titres d'investissement.

En application de la nouvelle réglementation relative au risque de crédit (Règlement CRC 2002.03), le portefeuille de "Brady Bonds" (titres d'investissement) a donné lieu à constatation de décotes d'un montant de 208 millions d'euros au 1er janvier 2003, en diminution de la valeur brute. Les "Brady Bonds" mexicains ayant fait l'objet d'un remboursement au pair au cours de l'exercice 2003, le Crédit Lyonnais n'a pas comptabilisé de décote au titre de l'application du règlement CRC 2002.03.

La valeur nette comptable du portefeuille de "Brady Bonds", dont le nominal est garanti par des obligations zéro coupon du gouvernement américain, s'élève à 848 millions d'euros contre 1 614 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 898 millions d'euros au 31 décembre 2001. Au delà des décotes comptabilisées suite à l'application du règlement CRC 2002.03, la diminution de la valeur nette comptable du portefeuille est due au remboursement des titres mexicains pour 263 millions d'euros, et à la baisse du dollar américain.

Au total au 31 décembre 2003, le portefeuille consolidé comprend, en valeur nette comptable, 554 millions d'euros de titres brésiliens, 248 millions d'euros de titres argentins et 45 millions d'euros d'autres titres.

La valeur de marché de ces titres s'élève à 802 millions d'euros au 31 décembre 2003.

# NOTES ANNEXES

## Note 26 - Activités d'assurance

### Placements des sociétés d'assurance

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003			2002			2001		
	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total	Vie	Non vie	Total
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 379		6 379	6 136		6 136	6 223		6 223
Placements immobiliers	429	30	459	337	20	357	307	21	328
Titres à revenus fixes	15 704	143	15 847	16 163	556	16 719	14 680	138	14 818
Titres à revenus variables	6 712	520	7 232	3 513	1160	4 673	3 213	1 021	4 234
Autres placements		3	3		3	3		3	3
Créances rattachées	1 776	1	1 777	1 885	12	1 897	1 615	6	1 621
<b>Total (1) (2)</b>	<b>31 000</b>	<b>697</b>	<b>31 697</b>	<b>28 034</b>	<b>1 751</b>	<b>29 785</b>	<b>26 038</b>	<b>1 189</b>	<b>27 227</b>

(1) La part des placements réalisés par des sociétés d'assurance auprès d'autres sociétés du groupe s'élève à 644 millions d'euros au 31 décembre 2003, 857 millions d'euros au 31 décembre 2002, 884 millions d'euros au 31 décembre 2001.

(2) L'écart entre la valeur comptable et la valeur de réalisation des placements des sociétés d'assurance s'élève à 1 154 millions d'euros au 31 décembre 2003 (contre 1 436 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 450 millions d'euros au 31 décembre 2001).

### Provisions techniques des sociétés d'assurance

(En millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	23 435	20 944	18 908
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 348	6 136	6 171
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	333	315	263
<b>Total</b>	<b>30 116</b>	<b>27 395</b>	<b>25 342</b>

### Comptes consolidés synthétiques du groupe Union des Assurances Fédérales

#### Bilan

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Placements (hors créances rattachées) (1)	29 919	27 888	25 601
Autres actifs	891	410	196
Comptes de régularisation	1 795	1 689	1 631
<b>Total actif</b>	<b>32 605</b>	<b>29 987</b>	<b>27 428</b>
Capitaux propres (2)	1 100	1 040	1 035
Réserve de capitalisation			
Provisions techniques	30 116	27 395	25 342
Autres passifs	1 389	1 552	1 051
Comptes de régularisation			
<b>Total passif</b>	<b>32 605</b>	<b>29 987</b>	<b>27 428</b>

(1) Les créances rattachées aux placements, présentées sur la ligne "Placements des sociétés d'assurance" dans le bilan consolidé du Crédit Lyonnais, figurent en comptes de régularisation dans le bilan consolidé publié par l'UAF.

(2) Les capitaux propres sont présentés nets de la distribution d'un acompte sur dividendes de 17 millions d'euros au 31 décembre 2003 et de 120 millions d'euros au 31 décembre 2002.

#### Compte de résultat

(En millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Résultat technique net (note 9)	326	277	218
Résultat non technique	(10)	22	68
Résultat exceptionnel	(12)	2	(3)
Impôts sur les bénéfices	(101)	(103)	(98)
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>203</b>	<b>198</b>	<b>185</b>



## NOTES ANNEXES

### Note 27 - Participations mises en équivalence

(en millions d'euros, au 31 décembre)	Valeurs des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat net	Valeurs des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat net	Valeurs des sociétés mises en équivalence au bilan consolidé	Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat net
	2003	2003	2002	2002	2001	2001
Mises en équivalence financières	4	0	3	0	3	0
Mises en équivalence non financières	39	6	32	(2)	39	3
<b>Total</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>(2)</b>	<b>42</b>	<b>3</b>

### Note 28 - Immobilisations

(en millions d'euros, au 31 décembre)	Valeur brute 2001	Valeur brute 2002	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Valeur brute 2003
Terrains utilisés pour les activités propres du groupe	203	204	-	(2)	15	217
Autres terrains	15	15	-	-	-	15
Immeubles utilisés pour les activités propres du groupe	1 316	1 283	180	(79)	44	1 428
Autres immeubles	23	23	-	(1)	(1)	21
Mobilier, équipement et autres	785	732	58	(79)	(18)	693
Fonds de commerce	56	63	-	(2)	-	61
Frais d'établissement	25	20	3	(1)	(1)	21
Autres immobilisations incorporelles	835	915	140	(125)	(14)	916
<b>Total brut</b>	<b>3 258</b>	<b>3 255</b>	<b>381</b>	<b>(289)</b>	<b>25</b>	<b>3 372</b>

(en millions d'euros, au 31 décembre)	Amortissements et provisions 2001	Amortissements et provisions 2002	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Amortissements et provisions 2003
Terrains utilisés pour les activités propres du groupe	2	1	-	-	-	1
Autres terrains	0	0	-	-	-	0
Immeubles utilisés pour les activités propres du groupe	536	516	94	(73)	(6)	531
Autres immeubles	7	8	1	-	-	9
Mobilier, équipement et autres	479	468	83	(74)	(31)	446
Fonds de commerce	6	10	4	-	-	14
Frais d'établissement	15	15	1	(1)	-	15
Autres immobilisations incorporelles	463	537	117	(102)	(6)	546
<b>Total des amortissements et provisions</b>	<b>1 508</b>	<b>1 555</b>	<b>300</b>	<b>(250)</b>	<b>(43)</b>	<b>1 562</b>
<b>Total net</b>	<b>1 750</b>	<b>1 700</b>				<b>1 810</b>

## NOTES ANNEXES

### Note 29 - Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Valeur brute (1)	563	578	446
Amortissements	(161)	(137)	(99)
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>441</b>	<b>347</b>

(1) L'augmentation en 2002 correspond principalement à l'écart dégagé lors de l'acquisition des 50% de Lixxbail groupe. La valeur brute comprend également pour 331 millions d'euros, l'écart dégagé lors de la prise de contrôle intégrale du capital de l'Union des Assurances Fédérales en 2000.

### Note 30 - Comptes de régularisation et divers (actif et passif)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	Actif			Passif		
	2003	2002	2001	2003	2002	2001
Comptes d'encaissement	1 382	1 352	3 848	74	88	676
Comptes de règlement sur opérations sur titres	926	1 032	1 225	687	1 016	667
Dépôts de garantie sur marché à terme	2 590	2 173	1 923	1 574	1 480	725
Stock de matières premières et stock immobilier	1 531	1 309	581	-	-	-
Débiteurs et créditeurs divers (1)	4 153	3 574	3 469	3 811	2 559	2 758
Instruments conditionnels	5 495	5 892	4 245	6 659	6 558	4 321
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	1 127	1 974	1 948
Autres dettes de titres	-	-	-	10 014	8 926	3 581
Comptes de régularisation	4 567	2 845	4 059	6 234	4 397	4 131
<b>Total consolidé</b>	<b>20 644</b>	<b>18 177</b>	<b>19 350</b>	<b>30 180</b>	<b>26 998</b>	<b>18 807</b>

(1) Y compris autres actifs d'assurance et part des réassureurs dans les provisions techniques (498 millions d'euros en 2003, 160 millions d'euros en 2002, 66 millions d'euros en 2001) ; y compris impôts différés actif et passif sur sociétés intégrées (cf. note 19).

### Note 31 - Opérations avec les établissements de crédit (passif)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Comptes ordinaires créditeurs	1 974	2 177	3 685
Emprunts et comptes à terme	17 434	22 160	23 425
Valeurs données en pension	61	733	1 252
Titres donnés en pension livrée	42 564	36 780	13 689
<b>Total (1)</b>	<b>62 033</b>	<b>61 850</b>	<b>42 051</b>

(1) Dont intérêts courus non échus qui s'élevaient à 56 millions d'euros au 31 décembre 2003 (contre 132 millions au 31 décembre 2002 et 213 millions d'euros au 31 décembre 2001).

### Note 32 - Opérations avec la clientèle (passif)

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
Particuliers et professionnels	52 904	50 559	48 672
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	18 916	17 143	15 711
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	6 712	8 240	8 490
<i>Comptes d'épargne à régime spécial</i>	27 276	25 176	24 471
Entreprises	31 277	28 231	25 729
<i>Comptes ordinaires créditeurs</i>	11 714	12 439	13 882
<i>Comptes créditeurs à terme</i>	9 341	12 422	10 661
<i>Titres donnés en pension livrée</i>	10 222	3 370	1 186
<b>Total (1)</b>	<b>84 181</b>	<b>78 790</b>	<b>74 401</b>

(1) Dont les intérêts courus non échus qui s'élevaient au 31 décembre 2003 à 852 millions d'euros (contre 861 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 872 millions d'euros au 31 décembre 2001).

## NOTES ANNEXES

### Note 33 - Dettes représentées par un titre (par durée restant à courir)

Durée restant à courir au 31 décembre 2003 (en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>13 778</b>	<b>8 771</b>	<b>7 945</b>	<b>2 765</b>	<b>33 259</b>
TCN					<b>31 893</b>
- EMTN (1)	20	2 091	3 924	0	6 035
- Autres titres	12 932	6 279	3 908	2 739	25 858
Emprunts obligataires (2)					<b>1 161</b>
- Emis en devises IN	725	327	97	-	1 149
- Emis en autres devises	-	11	1	-	12
Bons de caisse	101	63	15	26	<b>205</b>

(1) Emissions réalisées par le Crédit Lyonnais SA pour ses besoins de financement

(2) Les émissions ont été majoritairement réalisées par le Crédit Lyonnais.

### Note 34 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros au 31 décembre)	2003	2002	2001
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>3 272</b>	<b>4 677</b>	<b>4 569</b>
- Emprunts subordonnés (1)	2 519	3 786	2 829
- Titres participatifs	235	264	264
- TSDI	413	412	412
- TSIP	76	150	957
- Titres de capital	1	47	98
- Dépôt de garantie à caractère mutuel	28	18	9

(1) Dont la durée restant à courir au 31 décembre 2003 est détaillée ci-après.

#### Emprunts subordonnés par durée restant à courir

Durée restant à courir au 31 décembre 2003 (en millions d'euros)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>39</b>	<b>334</b>	<b>343</b>	<b>1 803</b>	<b>2 519</b>
- Emis en devises IN	39	319	183	1 739	2 280
- Emis en autres devises	0	15	160	64	239

# NOTES ANNEXES

## Titres participatifs

Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société qui les a émis. Leur rémunération est indexée sur un indice de marché et se compose d'une partie fixe et d'une partie variable qui dépend des résultats de l'émetteur.

Les titres participatifs du Crédit Lyonnais ont été émis en octobre 1984 à un prix égal au pair et leur rémunération est payable le 22 octobre de l'année suivant celle au titre de laquelle elle est due. Cette rémunération ne peut en aucun cas être inférieure à 85 % du TMO ou supérieure à 130 % du TMO (le Taux Moyen Obligatoire -TMO est la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des souscriptions des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

La partie fixe de la rémunération est égale à 40% du TMO, tel que défini ci avant.

La partie variable est égale à 33% du TMO, multiplié par un Coefficient de Participation (CP). Ce coefficient est établi par le calcul suivant :

$$\text{Précédent CP calculé} \times \frac{\text{Résultat 2003}}{\text{Précédent résultat bénéficiaire (au sens du contrat d'émission)}}$$

Les résultats retenus pour ce calcul sont établis à capitaux propres, périmètre de consolidation et principes comptables comparables.

Pour l'exercice 2003, les éléments du calcul sont :

Coefficient de Participation 2002 : 2,3956

Résultat 2002 : 853 millions d'euros

Résultat 2003 : 501 millions d'euros

Coefficient de Participation 2003 : 1,4017

Conformément aux dispositions du contrat d'émission, la rémunération servie aux porteurs de titres participatifs en octobre 2004 sera égale à 86,26% du TMO qui sera constaté pour la période du 1er septembre 2003 au 31 août 2004.

Au titre de l'année 2002, un coupon brut de 8,10533 euros par titre a été mis en paiement le 22 octobre 2003.

Les titres participatifs sont cotés en euros coupon couru inclus à la Bourse de Paris.

Le tableau ci-dessous reprend les principales données relatives à la situation boursière de ces titres :

Titres participatifs du Crédit Lyonnais	Cours en euros		Nombre de titres échangés
	Plus haut	Plus bas	
3ème trimestre 2002	142,0	130,3	13 583
4ème trimestre 2002	142,0	127,0	57 693
1er trimestre 2003	137,5	130,0	19 881
2ème trimestre 2003	152,0	135,0	44 147
3ème trimestre 2003	164,3	149,5	14 953
4ème trimestre 2003	165,0	152,0	54 679

## Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)

Les TSDI n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs de l'émetteur. Le montant indiqué reprend les émissions du Crédit Lyonnais de novembre 1985 et janvier 1987.

La rémunération des TSDI émis par le Crédit Lyonnais est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable, égal à la moyenne arithmétique des taux moyens mensuels de rendement au règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés (le TMO), diminuée d'une marge. Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable.

## Titres Subordonnés à Intérêts Progressifs (TSIP)

Ces titres ont été émis en 1990. Ils n'ont pas d'échéance contractuelle et ne sont remboursables qu'au gré de l'émetteur ou en cas de liquidation de la société, après désintéressement complet de tous les créanciers mais avant remboursement des titres participatifs et des titres de capital émis. La rémunération des TSIP est établie sur la base d'un taux d'intérêt variable égal, pour les TSIP émis en francs français, au PIBOR 1 mois capitalisé (le P1C). Cette rémunération peut être différée en cas d'absence de bénéfice distribuable chez l'émetteur.

# NOTES ANNEXES

## Titres de capital

Les titres de capital «capital notes» émis par le groupe appartiennent à la catégorie généralement dénommée «titres subordonnés à durée indéterminée reconditionnés».

Le Crédit Lyonnais a émis en 1988 des titres de capital pour un montant de 520 millions de dollars. Ces titres sont subordonnés et non cumulatifs ; ils permettent aussi d'absorber des pertes.

La rémunération des titres de capital est indexée sur le LIBOR. Les intérêts dus au-delà de la quinzième année, qui ont fait l'objet d'un règlement forfaitaire à l'émission sont comptabilisés depuis 1992 au passif du bilan consolidé, en déduction du montant brut émis. Ces intérêts font l'objet d'une actualisation annuelle transitant par le compte de résultat.

Conformément à la documentation, les investisseurs dans la première tranche émise d'un montant de 350 Millions USD ont été désintéressés en novembre 2003.

## Note 35 - Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des 3 derniers exercices

### Modifications intervenues au cours de l'exercice 2001

Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 octobre 1999, le Conseil d'Administration a décidé, le 18 janvier 2001, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Lyonnais. 3 144 343 actions nouvelles ont ainsi été souscrites et intégralement libérées portant le nombre de titres constituant le capital du Crédit Lyonnais à 344 139 912 actions.

Le 7 septembre 2001, le Conseil d'Administration a entériné cette augmentation de capital et a validé le nouveau montant du capital social : 1 783 758 636 euros.

### Composition du capital au 31 décembre 2001

Actionnaires	Montant en euros	nombre d'actions	% du Capital	% de droits de vote
Public	884 216 110	170 591 496	49,6	48,6
Groupe Actionnaires Partenaires	576 978 477	111 316 250	32,3	33,7
Etat	169 347 530	32 672 158	9,5	9,9
Salariés groupe Crédit Lyonnais	96 506 618	18 618 987	5,4	5,6
Réserve attribution gratuite	37 170 426	7 171 277	2,1	2,2
Groupe Crédit Lyonnais	19 539 475	3 769 744	1,1	-
<b>Total actions</b>	<b>1 783 758 636</b>	<b>344 139 912</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

### Modifications intervenues au cours de l'exercice 2002

*Au cours de l'exercice 2002 sont intervenus les événements suivants :*

- Dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée Générale du 12 octobre 1999, le Conseil d'Administration a décidé, le 17 janvier 2002, de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Lyonnais. 4 652 728 actions nouvelles ont ainsi été souscrites et intégralement libérées, portant le nombre de titres constituant le capital du Crédit Lyonnais à 348 792 640 ;
- Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 novembre 2002, a décidé d'autoriser, dans le cas où une offre publique d'achat et/ou d'échange serait déclarée recevable par le Conseil des Marchés Financiers, l'exercice immédiat des options de souscription d'actions attribuées aux dirigeants et à certains cadres, ainsi que la vente, pendant la période de l'offre, des actions souscrites. 78 624 actions ont été souscrites avant la clôture de l'exercice, portant le nombre de titres constituant le capital du Crédit Lyonnais à 348 871 264.

# NOTES ANNEXES

## Composition du capital au 31 décembre 2002

Actionnaires	Montant en euros	nombre d'actions	% du Capital	% de droits de vote
Public	879 109 140	169 606 210	48,6%	50,9%
Groupe d'Actionnaires Partenaires	803 183 294	154 957 864	44,4%	43,3%
Salariés groupe Crédit Lyonnais	100 763 086	19 440 186	5,6%	5,8%
Groupe Crédit Lyonnais	25 226 834	4 867 004	1,4%	-
<b>Total actions</b>	<b>1 808 282 354</b>	<b>348 871 264</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Le nombre total de droits de vote à fin 2002 est de 333 298 217

## Evolution du capital depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003

### Offre Publique Mixte d'achat et d'échange

Crédit Agricole S.A. (**CASA**) a annoncé son intention le 15 décembre 2002 de réaliser une offre publique amicale portant sur 100% des titres du Crédit Lyonnais à un prix unitaire de 56 euros, payable en partie en cash et en partie en actions de CASA. Le 15 décembre 2002, le conseil d'administration du Crédit Lyonnais a approuvé le principe de cette offre.

Après obtention des approbations nécessaires des autorités de tutelle, en France, principalement celle du *Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI)* le 14 mars 2003, ainsi qu'aux Etats-Unis et dans les autres pays où le Crédit Lyonnais exerce ses activités, l'offre a été officiellement lancée le 28 mars 2003, après que CASA a également reçu l'approbation de la *Commission des opérations de bourse (COB)* et du *Conseil des marchés financiers (CMF)*.

L'offre a été réalisée par CASA et SACAM Développement (véhicule détenu par les Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel, actionnaires majoritaires de CASA) sous la condition qu'ils obtiennent 50,01% des droits de vote au capital du Crédit Lyonnais.

Tout en approuvant le projet d'acquisition du Crédit Lyonnais par CASA, le CECEI a imposé des conditions visant à limiter l'impact du rapprochement entre les deux groupes sur la concurrence dans le secteur de la banque commerciale en France. Ces conditions imposaient à CASA et Crédit Lyonnais de vendre dans un délai d'un an 85 agences en France et interdisaient l'ouverture de nouvelles agences dans environ un tiers des départements français pendant un délai de deux ans. La décision du CECEI a été remise en cause par un syndicat français qui a fait appel auprès du *Conseil d'Etat*, en contestant l'autorité du CECEI en matière de concurrence et la légalité des conditions que le CECEI cherchait à imposer, et qui ce faisant cherchait à bloquer le projet d'acquisition. Le *Conseil d'Etat* a étudié cet appel le 16 mai 2003 et a décidé à cette date de confirmer l'approbation du CECEI, mais d'annuler les conditions imposant la fermeture d'agences et la restriction des ouvertures de nouvelles agences.

L'offre a continué pendant l'appel non suspensif auprès du *Conseil d'Etat* et s'est clôturée le 26 mai 2003. Entre-temps, la période pendant laquelle une contre-offre sur les actions Crédit Lyonnais était possible a expiré.

Le résultat de l'offre a été annoncé par le CMF le 6 juin 2003. Le CMF a confirmé alors que le groupe Crédit Agricole avait obtenu 97,45 % des droits de vote et du capital du Crédit Lyonnais à la date du 5 juin 2003.

# NOTES ANNEXES

## Offre Publique de Retrait

L'Offre Publique de retrait (OPR) du Crédit Agricole sur les actions du Crédit Lyonnais s'est déroulée du 21 juillet au 1er août 2003 inclus, au prix de 56 euros par action, coupon attaché.

### Retrait Obligatoire

A l'issue de l'OPR, les actions Crédit Lyonnais qui n'ont pas été apportées à cette Offre ont été transférées le 4 août 2003 au profit du Crédit Agricole, moyennant une indemnisation de 56 euros par action.

A l'issue du retrait obligatoire des titres Crédit Lyonnais le 4 août 2003, le groupe Crédit Agricole détient la totalité du capital du Crédit Lyonnais.

## Exercice de Stock-options

Le conseil d'administration du 13 février 2003 a constaté une nouvelle augmentation de capital en raison des levées d'options, portant le capital au 31 janvier 2003 à 348 892 814 actions.

Le conseil d'administration du 30 juillet 2003 a constaté que 4 656 664 actions nouvelles résultant de levées d'options ont été émises entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 2003 portant ainsi le capital à 353 549 478 actions.

## Composition du capital au 31 décembre 2003

<b>Actionnaires</b>	<b>nombre d'actions</b>	<b>% du Capital</b>
Crédit Agricole S.A.	335 233 919	94,82
SACAM Développement	17 821 652	5,04
Administrateurs	14	0,00
Actions PEE	493 893	0,14
<b>Total actions</b>	<b>353 549 478</b>	<b>100,00</b>

Les titulaires d'Actions PEE ont tous conclu un contrat de liquidité assurant à Crédit Agricole S.A., in fine, la détention des Actions PEE.

Sur les trois derniers exercices, le capital social du Crédit Lyonnais a, en conséquence, évolué comme suit :

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Montant en euros</b>
31 décembre 2001	344 139 912	1 783 758 636
31 décembre 2002	348 871 264	1 808 282 354
31 décembre 2003	353 549 478	1 832 530 645

## Note 36 - Situation boursière de l'action Crédit Lyonnais (source Paris Bourse S.A.)

Le nombre total de titres échangés au cours de l'année 2003 atteint 120 millions pour un montant de 6,71 milliards d'euros.

<b>Année 2003</b>	<b>Cours le plus haut</b>	<b>Date du cours le plus haut</b>	<b>Cours le plus bas</b>	<b>Date du cours le plus bas</b>	<b>Moyenne des cours moyens mensuels de clôture</b>	<b>Moyenne des volumes quotidiens échangés</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	55,35	16/01/2003	51,10	11/03/2003	53,59	917 506
2 <sup>ème</sup> trimestre	58,00	02/06/2003	53,95	01/04/2003	55,79	963 250
Du 01/07 au 01/08/2003	56,05	01/07/2003	56,00	21/07/2003	56,00	89 848

Source : cours de clôture, EURONEXT

## NOTES ANNEXES

### Note 37 - Titres inscrits au nom du Crédit Lyonnais

Conformément aux dispositions de l'article 217-4 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, des informations sont données ci-après sur les achats et les ventes en bourse par le Crédit Lyonnais de ses actions, ainsi que sur les autres transferts et cessions opérés conformément aux dispositions des articles 217-2 et suivants de la même loi.

	Nombre de Titres	Valeur en euros	Fraction du capital correspondante
<b>Stock au 31/12/2002</b>	4 867 004	190 079 279	1,40%
<b>Mouvements 2003</b>	Le Crédit Lyonnais a apporté l'ensemble des actions à son nom qu'il détenait (4 867 004 actions) à l'offre publique amicale initiée par Crédit Agricole SA et SACAM Développement, ouverte le 28 mars 2003 et close le 26 mai 2003. Ainsi, à fin décembre 2003, il ne détenait plus aucune action à son nom.		
<b>Stock au 31/12/2003</b>	0	0	0,00%

### Note 38 - Actions de Préférence

En juillet 2003, le groupe a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars (soit environ 279,3 millions d'euros), placées sur le marché américain, effectuée en juillet 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

Par l'intermédiaire de sa filiale américaine, Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC, le groupe a procédé en avril 2002 à l'émission de 750 millions d'euros d'actions de préférence placées sur les marchés européens. Ces actions de préférence donnent droit à leurs porteurs à un dividende préférentiel non cumulatif. Le taux de ce dividende est établi à 7,047% pendant les dix premières années suivant la date de l'émission. Le produit de cette émission est classé parmi les intérêts minoritaires.

### Note 39 – Faits exceptionnels ou litiges

Un certain nombre d'actions en responsabilité ont été engagées contre le Crédit Lyonnais. Après les avoir étudiées, et en fonction de ses connaissances et des éléments dont il dispose, le Crédit Lyonnais considère que ces actions n'ont aucun effet prévisible significatif sur les comptes du groupe au-delà des provisions constituées.

#### *Sumitomo*

Ceci s'applique notamment au procès intenté par Sumitomo à l'encontre de la banque et deux de ses filiales à propos d'opérations effectuées sur le marché à terme du cuivre dans les premières années de la décennie 1990 (cf document de référence du 12 mai 1999, page 97).

#### *Hedge Fund US*

Une action a été engagée, en janvier 2000, par le liquidateur d'un hedge fund américain contre le Crédit Lyonnais. Le Crédit Lyonnais estime être en situation de se défendre vigoureusement.



## NOTES ANNEXES

---

### *Executive Life*

La procédure relative au plan de redressement, au cours de la période 1991-1993, de la société Executive Life se poursuit. La description en a été faite dans le document de référence (page 96-97) enregistré en date du 12 mai 1999 sous le numéro R 99-192 auprès de la Commission des Opérations de Bourse et a fait l'objet d'actualisations notamment dans le prospectus visé par la Commission des Opérations de Bourse le 21 novembre 2002 sous le numéro 02-1167.

Le Crédit Lyonnais est l'un des défendeurs dans une instance portée devant le Tribunal du District Central de Californie et relative au plan de redressement, au cours de la période 1991-1993, de la société Executive Life Insurance Company ("Executive Life"), une compagnie d'assurance californienne. Parmi les autres défendeurs cités figurent Altus Finance S.A. ("Altus"), une ancienne filiale du Crédit Lyonnais faisant partie des actifs transférés au CDR dans le cadre du protocole du 5 avril 1995 entre l'Etat français et le Crédit Lyonnais sur la restructuration et la déconsolidation du Crédit Lyonnais. A l'occasion d'une adjudication effectuée dans le cadre du plan de redressement d'Executive Life, Altus a acquis auprès d'Executive Life un portefeuille d'obligations à haut risque à un prix de 3,25 milliards de dollars. A cette même occasion, un consortium dirigé par la Mutuelle Assurance Artisanale de France (la "Maaf") a constitué une société holding ("New California") qui a acquis la totalité du capital de la société succédant à Executive Life. Le demandeur, à savoir l'administrateur judiciaire (*conservator, liquidator and rehabilitator*) d'Executive Life, allègue que les défendeurs ont dissimulé la participation d'Altus à la détention du capital de New California et le fait qu'Altus avait le droit de participer à la gestion de la compagnie d'assurance ayant succédé à Executive Life en violation du droit fédéral américain et du droit de l'Etat de Californie.

Une action a également été intentée contre plusieurs défendeurs, dont le Crédit Lyonnais, par un compétiteur d'Altus Finance lors de la procédure d'enchère relative à Executive Life, alléguant que les faits invoqués par l'administrateur judiciaire (*conservator, liquidator and rehabilitator*) lui ont également causé un préjudice.

Enfin, une action a aussi été initiée contre plusieurs défendeurs, dont le Crédit Lyonnais, par le Procureur Général de l'Etat de Californie. Cette action a été rejetée, mais le demandeur a fait appel de cette décision de rejet.

Le Crédit Lyonnais a informé le Conseil des gouverneurs du *Federal Reserve System* et la *Federal Reserve Bank* de New York de cette affaire, et ces autorités ont ouvert des enquêtes. Le *Department of Insurance* de Californie a également commencé une enquête pour déterminer si des sanctions disciplinaires étaient appropriées. Le *Department of Justice* fédéral américain a commencé une enquête pénale à ce sujet. Le 15 décembre 2003, le Crédit Lyonnais, le CDR et d'autres parties ont signé un accord avec le *US Attorney's Office* de Los Angeles, selon lequel, entre autres, le Crédit Lyonnais accepte de plaider coupable sur trois chefs d'accusation de fausses dépositions au Conseil des gouverneurs du *Federal Reserve System* et de payer une amende de 100 millions de US dollars. Selon cet accord, le Crédit Lyonnais sera soumis à une période probatoire de 3 ans (période qui pourra être réduite au bout d'un an avec accord de la cour), pendant laquelle il devra entre autres respecter les législations américaines fédérales, étatiques et locales ainsi que l'injonction du Conseil des gouverneurs du *Federal Reserve System* ci-dessous. Toute violation de cet accord probatoire pourrait résulter en une amende pénale supplémentaire pouvant aller jusqu'à 100 millions de US dollars. Le 18 décembre 2003, le Crédit lyonnais a consenti à l'émission par le Conseil des gouverneurs du *Federal Reserve System* d'une injonction de cessation et desistement (*cease and desist order*) pour prévenir toute future violation de la loi américaine sur les holdings bancaires (*US Bank Holding Company Act*) et au paiement d'une amende civile qui sera remboursée par le CDR dans le cadre du protocole mentionné ci-après. Le 20 janvier 2004 le tribunal du District central de Californie a approuvé l'accord conclu avec l'*US Attorney's Office* de Los Angeles qui est ainsi entré en vigueur ainsi que l'injonction du Conseil des gouverneurs et mettant fin tant à l'enquête pénal du *Department of Justice* fédéral américain qu'aux investigations du Conseils des gouverneurs du *Federal Reserve System*

Par ailleurs, les risques afférents aux actions en responsabilité, relatives à des opérations initiées par le groupe antérieurement à 1994, ont été transférés au CDR dans les conditions du protocole signé avec l'Etat le 5 avril 1995.

En application du Protocole de 1995, le Crédit Lyonnais sera indemnisée par le CDR des responsabilités encourues au plan civil et administratif en relation avec le dossier Executive Life. L'amende pénale décrite ci-dessus n'est pas couverte par cette indemnisation. Compte tenu de son indemnisation éventuelle par le CDR, le Crédit Lyonnais n'avait pas constitué de provisions spécifiques en relation avec ce dossier. Le montant de l'amende pénale a été inscrit en charge dans le compte de résultat 2003 et une reprise de même montant a été effectuée des provisions risques et charges au passif.

A la date d'établissement de ce document, aucun fait exceptionnel ou litige autres que ceux mentionnés ci-dessus, n'est susceptible d'avoir une incidence sensible sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Crédit Lyonnais ou de son groupe.

## NOTES ANNEXES

### Note 40 - Eléments du bilan consolidé par durée restant à courir

#### Actif

(en millions d'euros au 31 décembre 2003)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires et assimilées</b>	<b>33 164</b>	<b>19 184</b>	<b>16 948</b>	<b>4 951</b>	<b>74 247</b>
Caisse, Banques centrales, CCP, créances sur établissement de crédit et valeurs reçues en pension	14 692	1 570	591	528	17 381
Titres reçus en pension livrée	14 774	10 564	1 845		27 183
Effets publics et assimilés	3 689	6 998	14 478	4 114	29 279
<i>Effets publics et assimilés-Transaction</i>	<i>2 501</i>	<i>5 350</i>	<i>10 515</i>	<i>2 802</i>	<i>21 168</i>
<i>Effets publics et assimilés-Placement</i>	<i>818</i>	<i>1 519</i>	<i>369</i>		<i>2 706</i>
<i>Effets publics et assimilés-Investissement</i>	<i>370</i>	<i>129</i>	<i>3 594</i>	<i>1 312</i>	<i>5 405</i>
Prêts subordonnés	9	52	34	309	404
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>28 648</b>	<b>10 541</b>	<b>31 861</b>	<b>25 468</b>	<b>96 518</b>
Créances et comptes débiteurs	20 052	10 185	31 763	25 426	87 426
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>5 231</i>				<i>5 231</i>
<i>Créances sur la clientèle</i>	<i>14 231</i>	<i>9 074</i>	<i>28 675</i>	<i>24 111</i>	<i>76 091</i>
<i>Opérations de crédit-bail et assimilées</i>	<i>590</i>	<i>1 111</i>	<i>3 088</i>	<i>1 315</i>	<i>6 104</i>
Titres reçus en pension livrée	8 594	356	0	0	8 950
Prêts subordonnés	2	0	98	42	142
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>2 661</b>	<b>3 433</b>	<b>6 542</b>	<b>4 191</b>	<b>16 827</b>
Titres de transaction	916	2 854	5 554	3 569	12 893
Titres de placement	1 068	99	226	194	1 587
Titres d'investissement	677	480	762	428	2 347
<b>Passif</b>					
(en millions d'euros au 31 décembre 2003)	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
<b>Opérations de trésorerie et interbancaires</b>	<b>30 312</b>	<b>27 291</b>	<b>4 375</b>	<b>333</b>	<b>62 311</b>
Banques centrales, comptes ordinaires créditeurs,					
emprunts et comptes à terme, valeurs données en pension	13 217	3 657	2 540	333	19 747
Titres donnés en pension livrée	17 095	23 634	1 835	0	42 564
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>73 825</b>	<b>2 147</b>	<b>4 996</b>	<b>3 213</b>	<b>84 181</b>
Comptes créditeurs de la clientèle	63 833	2 067	4 846	3 213	73 959
Titres donnés en pension livrée	9 992	80	150	0	10 222
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>13 778</b>	<b>8 770</b>	<b>7 946</b>	<b>2 765</b>	<b>33 259</b>
Titres du marché interbancaire et TCN	12 953	8 369	7 832	2 739	31 893
Emprunts obligataires	724	338	99	0	1 161
Bons de caisse	101	63	15	26	205
<b>Emprunts subordonnés</b>	<b>38</b>	<b>334</b>	<b>315</b>	<b>1 832</b>	<b>2 519</b>

### Note 41 - Engagements donnés

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003	2002	2001
<b>Engagements de financement</b>	<b>46 201</b>	<b>52 485</b>	<b>55 556</b>
<i>En faveur d'établissements de crédit</i>	<i>4 909</i>	<i>7 345</i>	<i>4 515</i>
<i>En faveur de la clientèle</i>	<i>41 292</i>	<i>45 140</i>	<i>51 041</i>
<i>dont ouverture de crédits confirmés</i>	<i>36 010</i>	<i>40 002</i>	<i>48 230</i>
<b>Engagements de garantie</b>	<b>32 609</b>	<b>28 271</b>	<b>31 561</b>
<i>D'ordre d'établissements de crédit</i>	<i>9 182</i>	<i>4 867</i>	<i>7 306</i>
<i>D'ordre de la clientèle</i>	<i>23 427</i>	<i>23 404</i>	<i>24 255</i>

## NOTES ANNEXES

### Note 42 - Engagements sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros, au 31 décembre)	2003			2002		2001	
	Opérations de couverture	Autres opérations de marché	Total	Opérations de couverture	Autres opérations de marché	Opérations de couverture	Autres opérations de marché
<b>Opérations fermes</b>							
<i>Opérations sur marché organisé</i>							
. Contrats de taux	23 683	106 744	130 427	9 681	84 922	5 679	82 539
. Contrats de change	75	1 877	1 952	38	713	18	1 401
. Autres contrats	31	25 031	25 062		18 262	0	40 973
<i>Opérations de gré à gré</i>							
. Contrats de taux	197	3 697	3 894	55	12 199	464	17 585
. Contrats de change	55	454	509	47	245	18	2
. Autres contrats	3 366	24 862	28 228	0	10 821	0	1 930
. Swaps de taux (1)	81 520	882 983	964 503	104 348	703 132	124 431	670 295
a) Position ouverte		943	943		1 609		20
b) Couverture affectée	43 703		43 703	57 250		56 737	
c) Couverture globale (2)	37 817		37 817	47 098		67 694	
d) Portefeuille de transaction		882 040	882 040		701 523		670 275
. Swaps de devises (1)	3 034	115 741	118 775	4 679	90 469	4 986	78 024
a) Position ouverte		8	8				
b) Couverture affectée	2 837		2 837	4 361		4 506	
c) Couverture globale	197		197	318		480	
d) Portefeuille de transaction		115 733	115 733		90 469		78 024
. Swaps d'indices boursiers et autres	1 075	26 350	27 425	4 039	18 414	1 092	15 358
<b>Opérations conditionnelles</b>							
<i>Opérations sur marché organisé</i>							
. Options de taux							
- achetées	617	7 887	8 504	649	6 832	471	11 233
- vendues	642	8 677	9 319	648	13 585	471	10 734
. Options de change							
- achetées	0	20 626	20 626	0	20 470	249	10 853
- vendues	0	18 946	18 946	0	25 512	260	10 891
. Autres options							
- achetées	0	46 841	46 841	0	56 604	0	39 661
- vendues	0	47 635	47 635	0	57 022	0	39 071
<i>Opérations de gré à gré</i>							
. Options de taux							
- achetées	51	100 643	100 694	575	76 491	1 086	62 429
- vendues	107	144 983	145 090	442	105 065	215	79 751
. Options de change							
- achetées	905	3 540	4 445	2 172	1 514	1 544	2 393
- vendues	350	1 802	2 152	1 170	937	826	2 292
. Autres options							
- achetées	599	3 354	3 953	1 189	2 524	1 359	3 304
- vendues	34	3 873	3 907	67	922	54	1 504
<b>Sous-total</b>	<b>116 341</b>	<b>1 596 547</b>	<b>1 712 888</b>	<b>129 799</b>	<b>1 306 655</b>	<b>143 223</b>	<b>1 182 223</b>
<b>Total</b>		<b>1 712 888</b>		<b>1 436 454</b>		<b>1 325 446</b>	

(1) Les catégories a, b, c et d correspondent aux rubriques définies à l'article 2.1 du règlement 90-15.

(2) Données présentées hors effet des contrats internes.

## Note 43 - Périmètre de consolidation

En 2003 les principales modifications intervenues sur le périmètre sont :

- la déconsolidation au 1er janvier 2003 de PT Bank CL Indonésie, de CL Hong-Kong Finance, de CL Forfaiting, de la Compagnie Lyonnaise de Gestion et de Promotion et du Consortium Rhodanien de Promotion antérieurement intégrées globalement et désormais inférieures aux seuils de consolidation;
- Finalion est détenue à 100% depuis janvier 2003, contre 51% antérieurement;
- CL Securities Asia BV est désormais consolidée à hauteur de 93,11%, suite à la cession de 5,00% de titres aux minoritaires;
- la liquidation de CL Securities Europe Switzerland, de CL Capital SCA et la transmission universelle de patrimoine de CL Marchés de Capitaux dans Crédit Lyonnais S.A. ;
- la cession interne de CL Merchant Bankers à CL Securities Asia BV
- la consolidation par intégration globale de Intégral. Development A.M. SAS créée en début d'année 2003, de SAS Kleber Poincaré société immobilière acquise en décembre 2003, et de Capital Plus, Systéa Multistratégie, Lion Participations Internationales, Crédit Lyonnais LBO 1 et Egelang Finance BV, sociétés ayant franchi les seuils de consolidation en cours d'année 2003.

En 2002 les principales modifications intervenues sur le périmètre sont :

- l'intégration globale au 30 juin 2002 de Lixxbail, antérieurement intégrée proportionnellement, suite au rachat au Crédit Commercial de France (CCF) de la totalité de sa participation;
- l'intégration globale au 1er janvier 2002 de CL Distribuidora de Titulos y Valores Mobiliarios (CL DTVM) société récemment acquise, de CL Preferred Capital 1LLC, société créée au cours du premier semestre 2002 et de Ester Finance;
- la cession de GPK Finance, du Crédit Lyonnais Liban et de l'Union internationale de Banque en Guinée (UIBG) antérieurement intégrées globalement;
- la déconsolidation au 1er janvier 2002 de PEP H, PEP SAS U, Crédit Lyonnais Securities Europe Plc, Cl Euro Securities, CL Securities Holding et CLAM Alternative Asset PE antérieurement intégrées globalement et désormais situées en-dessous des seuils de consolidation;
- la consolidation par mise en équivalence de Seliance antérieurement consolidée par intégration globale;
- la liquidation de CL Securities Europe Espana, CL Capital I SCA, et CL Nouvelles Technologies.

Méthode	décembre-03		décembre-02		décembre-01	
	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
IG : intégration globale						
IP : intégration proportionnelle						
ME : mise en équivalence						

Banque de réseau France et étranger		Adresses							
5014S	Banque Thémis	20, rue Treillard - 75008 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2079S	BNI Crédit Lyonnais Madagascar	74, avenue du 26-Juin-1960 - BP 174 - 101 TANANARIVO - Madagascar	IG	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
5067S	CL Développement Economique	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2094S	CL Eurofactors SA	Avenue Louise 140 - BP 7 - 1150 BRUXELLES - Belgique	IP	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
2036S	CL Sénégal	Angle boulevard Ehadj-Djiily-M'Baye et rue Huart - BP 56 - DAKAR - Sénégal	IG	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0	95,0
2911S	Crédit du Maroc	48-58, boulevard Mohamed-V - Immeuble El Baz - BP 13579 CASABLANCA 01 - Maroc	IG	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
5095S	Eurofactor	4, avenue Laurent-Cely - Tour d'Asnières - 92608 ASNIERES	IP	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
2086S	Eurofactor GmbH	Bajuwarening 3 - D-82041 - MUNCHEN - Allemagne	IP	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
2106S	Eurofactor UK Ltd	3, Muirfield Crescent Docklands - Bellerive house E14 9SZ LONDRES - Grande-Bretagne	IP	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
5057S	Finalion	28, villa Le Baudran - Le Baudran - 94110 ARCEUIL	IG	100,0	100,0	51,0	51,0	51,0	51,0
5096S	Financière Européenne d'Affacturage	4, avenue Laurent-Cely - Tour d'Asnières - 92608 ASNIERES	IP	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
2087S	Inter-factor Europa SA	Calle Cerrano 21 - 28001 - MADRID - Espagne	IP	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
5625S	Interfimo	46, boulevard de la Tour-Maubourg - 75007 PARIS	IG	98,8	98,8	98,8	98,8	98,8	98,8
5102S	Lixxbail Groupe <sup>(4)</sup>	106, rue des Trois-Fontanot - 92000 NANTERRE	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	50,0	50,0
5118S	Maco	190, avenue Charles-de-Gaule - 92523 NEUILLY-SUR-SEINE	IP	43,9	43,9	43,9	43,9	43,9	43,9
2048S	SCB CL Cameroun	Avenue Monseigneur-Vogt - BP 700 - YAOUNDE - Cameroun	IG	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0	65,0
5009S	Slibail Autos	106, rue des trois Fontanot - 92200 Nanterre	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5019S	Slibail Energie	106, rue des trois Fontanot - 92200 Nanterre	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5007S	Slibail Immobilier	106, rue des trois Fontanot - 92200 Nanterre	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5012S	Slibail Murs	106, rue des trois Fontanot - 92200 Nanterre	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2940S	Sociedade CL Eurofactoring SA	Avenida Duque de Avila 141 3 dto - Edificio Omni 1050 LISBONNE - Portugal	ME	49,1	49,1	47,8	47,8	47,8	47,8
2917S	Société Ivoirienne de Banque	34, boulevard de la République - 01 BP 1300 - ABIDJAN - Côte d'Ivoire	IG	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0	51,0
5117S	Union des Banques Arabes et Françaises "UBAF"	190, avenue Charles-de-Gaule - 92523 NEUILLY-SUR-SEINE	IP	43,9	43,9	43,9	43,9	43,9	43,9
2049S	Union Gabonaise de Banque	Avenue du Colonel-Parant - BP 315 - 2238 LIBREVILLE - Gabon	IG	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3	56,3
2035S	Union Internationale de Banque en Guinée "UIBG" <sup>(3)</sup>	5 <sup>e</sup> boulevard angle 6 <sup>e</sup> avenue - BP 324 Commune de Kaloum - CONAKRY - Guinée	IG	-	-	-	-	68,3	68,3

Gestion d'actifs									
5105S	ABF Capital Management	43, rue Vineuse - 75116 PARIS	IG	100,0	100,0	77,0	77,0	52,2	52,2
2137S	CL Distribuidora de Titulos (DTVM) <sup>(7)</sup>	Cerqueira César - Al ITU 852 - 01421-001 SAO POLO - Brésil	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-
5092S	CL Private Banking International Monaco - SAM	1, avenue des Citronniers - BP 230 - 98007 MONTECARLO	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5109S	CLAM Alternative Asset PE <sup>(2)</sup>	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
5097S	CLAM Finance	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2925S	Corelyon	148, avenue de la Faïencerie - L1511 LUXEMBOURG	ME	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5004S	Crédit Lyonnais Asset Management "CLAM"	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5098S	Crédit Lyonnais Epargne Entreprise	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Lyonnais LBO 1	43-47, avenue de la Grande-Armée - 75116 PARIS	IG	100,0	100,0	-	-	-	-
5669S	GPK Finance <sup>(3)</sup>	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	-	-	-	-	99,2	99,2
5125S	Intégral. Development. A. M. SAS <sup>(7)</sup>	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	80,0	80,0	-	-	-	-
2507S	Laing & Cruickshank Invest. Mngt Ltd	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA - LONDRES Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5110S	PEP H <sup>(2)</sup>	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
5111S	PEP SAS U <sup>(2)</sup>	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
5107S	Rivoli Vineuse 1	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	85,5	85,5	72,8	72,8
5108S	Rivoli Vineuse 2	168, rue de Rivoli - 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	77,0	77,0	52,2	52,2
5106S	Systéa Capital Management	43-47, avenue de la Grande-Armée - 75116 PARIS	IG	78,0	78,0	78,0	78,0	78,0	78,0
	Systéa Multistratégie	43-47, avenue de la Grande-Armée - 75116 PARIS	IG	100,0	100,0	-	-	-	-
5020S	Union des Assurances Fédérales "UAF" (groupe)	52, rue Taïbout - 75009 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Banque d'investissement									
2954S	Banco Crédit Lyonnais Brasil	Alameda ITU 852 - 12 Andar - Jardim Paulista - 01421-001 SAO POLO - Brésil	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5089S	Crédit Lyonnais Capital Investissement	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2109S	CL Capital Markets Asia BV	Strawinskylaan 3501 - Atrium Building - 1077ZX AMSTERDAM - Pays-Bas	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

- (1) Fusion
- (2) Déconsolidation
- (3) Cession
- (4) Consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31/12/2001
- (5) Consolidée par intégration globale jusqu'au 31/12/2001
- (6) Dissolution
- (7) Création
- (8) T.U.P.

2510S	CL Capital Markets Group Mngt Ltd	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2509S	CL Capital Markets Plc	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2092S	CL Finance (Guernsey) Ltd	Sarnia House - suite 13 et 15 30322 LE TRUCHOT ST-PETER-PORT - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2127S	CL Financial Products (Guernsey) Ltd	Sarnia House - suite 13 et 15 30322 LE TRUCHOT ST-PETER-PORT - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2090S	CL Global Partners Inc.	1301, avenue of The Americas - 10019 - NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5115S	CL Private Equity Holding	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5112S	CL Private Equity SA	43-47, avenue de la Grande-Armée - 75116 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2505S	CL Rouse (USA) Ltd	180, Maiden Lane - 10038 NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2503S	CL Rouse Ltd	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2506S	CL Securities	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2124S	CL Securities (Asia) BV (groupe)	88, Queensway - one pacific place - HONG KONG	IG	93,1	93,1	98,1	98,1	66,9	66,9
2076S	CL Securities Europe - España <sup>(6)</sup>	Calle Juan Bravo, 3B - 1° - 28006 MADRID - Espagne	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
5611S	CL Securities Europe - France	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2130S	CL Securities Europe Plc <sup>(2)</sup>	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
2009S	CL Securities Europe - Switzerland AG <sup>(6)</sup>	Zollikerstrasse n°4 - BP 1873 - 8032 - ZURICH - Suisse	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
5068S	CL Securities Europe Holding SA	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5639S	CL Securities Europe Midcap (ex- Securities Europe Small C)	1, boulevard Vivier-Merle - Tour Suisse - 69003 LYON	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2511S	CL Securities Holding <sup>(2)</sup>	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
2057S	CL Securities USA Inc.	1301, avenue of The Americas - 10019 NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2065S	CL Singapor Merchant Bankers Ltd	16, Collyer Quay - Hitachi Tower 23-01 - 49318 SINGAPOUR	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
2056S	CL Uruguay SA	Circunvalación Durango, 1378 plaza Zabala - MONTEVIDEO 1100 - Uruguay	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5100S	CL Venture Capital	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5682S	CLC Bourse	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5090S	Clinvest	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5073S	Consortium Rhodanien de Promotion <sup>(2)</sup>	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
5029S	Gramont Contrepartie Options SNC	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5670S	Slims SA	1, boulevard Vivier-Merle - 69002 LYON	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5686S	Top Trades	3, rue de Gramont - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<b>Banque de financement</b>									
2134S	CL Asset Funding Trust	One Rodney Square 920 King Street 19801 WILMINGTON (Delaware) - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2937S	CL Bank Hungary Ltd	Jozsef NADOR ter 7 - H 1051 BUDAPEST - Hongrie	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2953S	CL Bank Polska SA	Al Jerolimskie 65/79 - Lim centre - 00-697 VARSOVIE - Pologne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2936S	CL Bank Praha AS	Ovocny trh 8 - Myslbek building - 110 00 PRAHA - République Tchèque	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2116S	CL Bank Slovakia AS	Klemensova 2/A POBox 70 - 81109 BRATISLAVA - Slovaquie	IG	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0
2502S	CL Euro Securities Ltd <sup>(2)</sup>	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
2064S	CL Hong Kong (Finance) Ltd <sup>(2)</sup>	88, Queensway - two Pacific Place - GPOBox 9757 HONG KONG	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
2107S	CL Leasing Corporation	1301, avenue of The Americas - 10019 NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2062S	CL Leasing Japan Company Ltd	2-3 Uchisaiwai-Cho, 2 Chome, Chiyoda Ku - 100-0011 TOKYO - Japon	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2111S	CL Liban <sup>(3)</sup>	Avenue Charles Malek - ACHRAFIEH - BP 11 - 113 - Liban	IG	-	-	-	-	66,7	66,7
2008S	CL Luxembourg SA	26A, boulevard Royal L2449 - BP 32 - L2094 LUXEMBOURG	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2053S	CL North America Inc.	1301, avenue of The Americas 10019 - NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2128S	CL Rusbank SA	12, Nevsky Prospect - 191186 SAINT PETERSBOURG - Russie	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2032S	CL Suisse SA	64, rue du Stand - CH-1211 - GENEVE 11 - Suisse	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2129S	CL Ukraine	23A, Volodymyrska street - Ukrainian house - 252034 KIEV - Ukraine	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2125S	CLASI	1301, avenue of The Americas - 10019 NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5024S	Crédit Lyonnais Forfaiting <sup>(2)</sup>	27-29, rue de Choiseul - 75002 PARIS	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
2136S	LF Investments	1301, avenue of The Americas - 10019 NEW YORK - USA	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2044S	PT Bank CL Indonesia <sup>(2)</sup>	Jl Jendral Sudirman 28 - Wisma GBKI SUITE 1501 - 10210 - JAKARTA - Indonésie	IG	-	-	96,7	96,7	96,7	96,7
5017S	Soflim	1, rue des Italiens - 75009 PARIS	IG	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4	99,4

<b>Holding</b>									
2142S	Capital Plus Limited	Ugland House, P.O. Box 309, GEORGE TOWN - Grand Cayman - Cayman Islands	IG	100,0	100,0	-	-	-	-
2098S	CL Capital 1 SCA <sup>(6)</sup>	26A, boulevard Royal - L2094 LUXEMBOURG	IG	-	-	-	-	100,0	0,1
5003S	CL Assurance, Réassurance, Courtage "CLARC"	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2027S	CL Benelux BV	Strawinskylaan 3501 - Atrium Building - 1077ZX AMSTERDAM - Pays-Bas	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5055S	CL Capital Markets International	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2118S	CL Capital SCA (6)	26A, boulevard Royal - L2094 LUXEMBOURG	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
5031S	CL Europe SA	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5069S	CL Global Banking	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5094S	CLIFAP	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5018S	CL Immobilier	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5016S	CL Investissements Financiers Immobiliers	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2018S	CL Investments Ltd	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5060S	CL Marchés de Capitaux <sup>(8)</sup>	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
5104S	CL Nouvelles Technologies <sup>(6)</sup>	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	-	-	-	-	100,0	100,0
2139S	CL Preferred Capital 1 LLC <sup>(7)</sup>	1301, avenue of The Americas - 10019 NEW YORK - USA	IG	100,0	00,0	100,0	100,0	-	-
2017S	CL Property Broadwalk	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5116S	CL Titres Restructurés	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2096S	CL Verwaltungs und Beteiligungs GmbH	Gebäude Pollux - Platz der Einheit 2 - 60327 FRANCFORT - Allemagne	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5005S	Cogefo	90, quai de Bercy - Immeuble Seine - 75613 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5041S	Compagnie Financière pour le développement des Industries Mécaniques "C2P"	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5040S	Compagnie Industrielle et Financière "ACE"	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5054S	Compagnie Lyonnaise de Gestion et de Promotion <sup>(2)</sup>	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
5083S	Consortium Rhodanien de Réalisations	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2141S	Egelant Finance B.V.	Egelantiersgracht 197 a II, 1015 RJ - AMSTERDAM - Pays-Bas	IG	100,0	100,0	-	-	-	-
5120S	Ester Finance Titrisation	4, avenue Laurent-Cely - Tour d'Asnières - 92608 ASNIERES	IG	100,0	100,0	100,0	100,0	-	-

(1) Fusion  
 (2) Déconsolidation  
 (3) Cession  
 (4) Consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31/12/2001  
 (5) Consolidée par intégration globale jusqu'au 31/12/2001  
 (6) Dissolution  
 (7) Création  
 (8) T.U.P.

			Méthode	décembre-03	décembre-02	décembre-01	
			IG : intégration globale	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
			IP : intégration proportionnelle				
			ME : mise en équivalence				
5101S	Lion Participations 3	19, boulevard des Italiens - 75002 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
5093S	Lion Participations 6	90, quai de Bercy - 75613 PARIS	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
5119S	Lion Participations Internationales	168, rue de Rivoli 75001 PARIS	IG	100,0	100,0	-	-
2026S	Notolion BV	Strawinskylaan 3501 - Atrium Building - 1077ZX AMSTERDAM - Pays-Bas	IG	100,0	100,0	100,0	100,0
5121S	SAS Kleber Poincaré	90, quai de Bercy - 75012 PARIS	IG	100,0	100,0	-	-
5103S	Seliance	19, le Parvis - Immeuble Elysée-La Défense - 92073 PARIS - La-Défense	ME	100,0	100,0	73,5	73,5

Succursales étrangères du Crédit Lyonnais SA		
1037S	CL Bangkok IBF	CRC Tower, All Seasons Place, Unit 4 - 87 Wireless Road, Pathumwan - 10330 BANGKOK - Thaïlande
1029S	CL Bombay	Apeejay House - Dinsha Vachha Road - 400 020 MUMBAI - Inde
1010S	CL Bruxelles	Avenue Louise 416-Bte 6 (6 <sup>e</sup> étage) - 1050 BRUXELLES - Belgique
1011S	CL Francfort	Gebaude Pollux - Platz Der Einheit 2, D-60327- D-60005 FRANKFURT/MAIN - Allemagne
1012S	CL Hong Kong	27 <sup>th</sup> Floor, Two Pacific Place - 88 Queensway Admiralty - HONG KONG
1027S	CL Istanbul	Özden Is Merkezi - Nispetiye Caddesi No 14 Kat: 1-2 - 80600 I. Levent - ISTANBUL - Turquie
1020S	CL Japon	Hibiya Kokusai Building - 2-3, Uchisaiwai-Cho, 2 Chome, Chiyoda-Ku - 100-0011 TOKYO - Japon
1042S	CL Labuan	Main Office Tower - Financial Park Labuan, Jalan Merdeka - 87000 Federal Territory LABUAN - Malaisie
1021S	CL Le Caire	3, rue El Yemen - Guizeh - 12612 LE CAIRE - Po Box 41 Guizeh - Egypte
1014S	CL Luxembourg	26 A, boulevard Royal L-2449 - L-2094 LUXEMBOURG
1015S	CL Madrid	Juan Bravo, n° 3-B - 28006 MADRID - Espagne
1022S	CL Philippines	Pacific Star Building-Makati Avenue cor. Gil Puyat Avenue - 1200 MAKATI CITY - Indonésie
1041S	CL Miami	601 Brickell Key Drive, Suite 800 - FL 33131 MIAMI - USA
1016S	CL Milan	Corso Buenos Aires 54 - 20124 MILANO - Italie
1038S	CL Netherlands	Atrium Building, 5 <sup>th</sup> Floor - Strawinskylaan 3093 -1077 ZX AMSTERDAM - Pays-Bas
1032S	CL Shanghai	36/F - China Merchants Tower - 161, Lujiazui Road, Pudong - 200120 SHANGHAI - Chine
1018S	CL Séoul	Youone building - 75-95, Seosomun Dong - Chung-Ku - 100-110 SEOUL - Corée du Sud
1019S	CL Singapour	Centennial Tower 11 - 01 - 3, Temasek Avenue (039190) - 903639 SINGAPOUR
1023S	CL Taïwan	Hong Kuo Building - N°167 Tun Hua North Road - 105 TAIPEI - Taïwan
1013S	CL UK	5, Appold street - Broadwalk house - EC2A 2DA LONDRES - Grande-Bretagne
1026S	CL US Branches	Crédit Lyonnais Building - 1301, avenue of the Americas - NY 10019 NEW YORK - USA
1034S	CL Vietnam	10, Trang Thi Str. - HANOI - Vietnam

#### Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle :

Crédit Lyonnais réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 3,7 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2003 l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de la banque dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- Crédit Lyonnais gère au 31 décembre 2003 un portefeuille de 2,6 milliards d'euros en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. La banque et Crédit Agricole Indosuez garantissent, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 368 millions d'euros (dont 275 millions d'euros accordés par Crédit Agricole Indosuez à « Atlantic »), une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 3,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

- La banque gère également en Amérique du Nord un portefeuille de prêts de 259 millions d'euros au 31 décembre 2003 logé dans le véhicule LCM 1 LP. Ce véhicule non consolidé est un CLO (Collateralized loan obligations) dont l'activité consiste à émettre sur le marché des titres (Floating ou Fixed Rate Notes), dont le remboursement dépend directement de la performance dudit portefeuille de prêts sous-jacents. La banque détient 49,9 % des parts subordonnées soit 12 millions d'euros et 6% des parts émises auprès des investisseurs soit 14 millions d'euros correspondantes aux parts B.

#### Opérations de titrisation assurées pour compte propre :

Le Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2003 de six opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Quatre de ces opérations ont été réalisées par cession d'actifs, elles représentent un encours total de 1,2 Milliards d'Euros au 31 décembre 2003, le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 53 Millions d'Euros. Ces opérations concernent des crédits d'équipement à la clientèle de pharmaciens, des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France ainsi que des crédits accordés à des grandes entreprises américaines.

Le Crédit Lyonnais a également réalisé deux opérations de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2003 était de 4,9 Milliards d'Euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 Millions d'Euros. Ces deux opérations ont porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

- (1) Fusion
- (2) Déconsolidation
- (3) Cession
- (4) Consolidée par intégration proportionnelle jusqu'au 31/12/2001
- (5) Consolidée par intégration globale jusqu'au 31/12/2001
- (6) Dissolution
- (7) Création
- (8) T.U.P.

## NOTES ANNEXES

### Note 44 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	Deloitte Touche Tohmatsu				PricewaterhouseCoopers Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Audit								
- CAC, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 440	3 408	62%	62%	2 666	2 819	55%	49%
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	1 714	1 498	31%	27%	829	438	17%	8%
<b>Sous-total</b>	<b>5 154</b>	<b>4 906</b>	<b>92%</b>	<b>90%</b>	<b>3 495</b>	<b>3 257</b>	<b>72%</b>	<b>57%</b>
Autres prestations								
- Juridique, fiscal, social	434	345	8%	6%	1 281	2 350	27%	41%
- Technologies de l'information	0	216	0%	4%	0	82	0%	1%
- Audit interne	0	0	0%	0%	0	6	0%	0%
- Autres	0	0	0%	0%	57	6	1%	0%
<b>Sous-total</b>	<b>434</b>	<b>561</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>1 338</b>	<b>2 444</b>	<b>28%</b>	<b>43%</b>
<b>Total</b>	<b>5 588</b>	<b>5 467</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>4 833</b>	<b>5 701</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du CREDIT LYONNAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

## **Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales ;
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés prenant en compte les risques associés à ces instruments ;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Comme indiqué dans les notes 1 et 17 de l'annexe, votre société a constitué des provisions pour les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Agricole. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier ces coûts et pour s'assurer que les éléments provisionnés satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **Vérification spécifique**

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly, le 24 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Hautefeuille

Deloitte Touche Tohmatsu

Damien Leurent



# COMPTES SOCIAUX DU CREDIT LYONNAIS

## BILAN RESUME

ACTIF			( en millions d'euros, au 31 décembre )	PASSIF avant répartition		
2001	2002	2003		2003	2002	2001
46 059	73 626	79 130	Opérations de trésorerie et interbancaires	69 111	65 160	46 066
81 160	82 187	81 251	Opérations avec la clientèle	79 616	72 627	68 348
14 470	23 477	27 942	Titres à revenus fixes et variables			
36 353	27 454	27 744	Valeurs immobilisées et divers			
			Dettes représentées par un titre	25 342	28 286	21 881
			Provisions et divers	30 270	28 086	30 158
			Dettes subordonnées	4 053	5 790	5 071
			Fonds propres	7 675	6 795	6 518
<b>178 042</b>	<b>206 744</b>	<b>216 067</b>		<b>216 067</b>	<b>206 744</b>	<b>178 042</b>

## COMPTE DE RESULTAT RESUME

(en millions d'euros)	2003	2002	2001 proforma
Produits nets sur capitaux, opérations de marché et divers	4 318	3 204	3 250
Commissions nettes	1 518	1 263	1 238
Autres produits nets d'exploitation	6	101	195
<b>Produit net bancaire</b>	<b>5 842</b>	<b>4 568</b>	<b>4 683</b>
Charges générales d'exploitation	-3 415	-3 366	-3 382
Dotations aux amortissements	-197	-176	-189
<b>Frais généraux et amortissements</b>	<b>-3 612</b>	<b>-3 542</b>	<b>-3 571</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 230</b>	<b>1 026</b>	<b>1 112</b>
Coût du risque	-620	-587	-562
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 609</b>	<b>439</b>	<b>550</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	89	-26	5
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>1 699</b>	<b>413</b>	<b>555</b>
Produits et charges exceptionnels	-671	27	-58
Impôt sur les sociétés	-99	-23	-91
Dotations ou reprise nette au FRBG & provisions réglementées	0	-19	-17
<b>Résultat net</b>	<b>929</b>	<b>398</b>	<b>389</b>

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DU CREDIT LYONNAIS

---

Au 31 décembre 2003, le total de bilan du Crédit Lyonnais (SA) progresse de 4,5% par rapport au 31 décembre 2002.

- La hausse des **opérations de trésorerie et interbancaires** tant à l'actif qu'au passif reflète une nette reprise des opérations de pension.
- La diminution des **emplois de clientèle** masque la continuité de la hausse de l'activité de crédit sur le marché des particuliers en France (principalement crédits à l'habitat) compensée par une baisse chez les Agences Etrangères sous l'effet des variations des cours de change (dollar -10.35%). La progression des **ressources clientèle** est notamment liée aux comptes d'Épargne et aux opérations de pensions clientèle.
- La hausse à l'actif des **opérations sur titres** est due à une forte croissance des portefeuilles de transaction. Au passif la baisse des **dettes représentées par un titre** (- 2,9 Mds €) est relative à une diminution des Titres de Créances Négociables.
- Les **dettes subordonnées** diminuent de (- 1,7 Mds €) sous l'effet de remboursements d'emprunts obligataires et subordonnés ; enfin l'augmentation des **capitaux propres** provient du résultat de l'exercice.

Le **résultat net** du Crédit Lyonnais (SA) de l'exercice 2003 s'établit à 929 millions d'euros.

- La hausse du **produit net bancaire** (+27,9%) est principalement due à la perception d'acomptes sur dividendes de filiales (+ 884 millions d'€), à la reprise des opérations de marché (+ 11,7%), aux commissions nettes qui augmentent de (+ 20%), alors que les intérêts nets et assimilés diminuent (- 10%).
- Les **frais généraux et amortissements** en hausse de 2% restent maîtrisés.
- En conséquence, le **résultat brut d'exploitation** progresse de + 117%.
- Le **coût du risque** augmente légèrement par rapport à 2002 (+ 5,7%).
- Les **produits et charges exceptionnels** enregistrent principalement en 2003 les coûts liés au rapprochement CA/CL.

# RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)	2 003	2 002	2 001	2 000	1 999
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
CAPITAL SOCIAL ( en euros )	1 832 530 645	1 808 282 353	1 783 758 636	1 767 470 939	1 692 797 265
NOMBRE D'ACTION ORDINAIRE EXISTANTES	353 549 478	348 871 264	344 139 912	340 995 569	324 725 735
NOMBRE DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	1 863 152
NOMINAL DES ACTIONS ET DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0	0
<b>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE ( en euros )</b>					
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS-TAXES (1 )	11 937 332 158	12 437 245 719	14 469 940 701	16 250 902 478	12 978 119 131
RESULTATS AVANT IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.	2 228 067 539	1 061 888 562	883 760 860	509 146 714	700 297 571
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-99 499 549	-22 843 089	90 834 501	-14 534 871	66 620 695
PARTICIPATION DES SALARIES DUE AU TITRE DE L'EXERCICE	0	0	38 715 740	33 247 068	24 495 772
RESULTATS APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	928 870 896	397 995 180	389 282 313	82 556 401	201 943 628
RESULTAT DISTRIBUE	477 291 795	279 097 011	258 104 934	221 647 120	163 305 148
<b>III - RESULTATS PAR ACTION OU PAR CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT ( en euros )</b>					
RESULTATS APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES AVANT DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.	6,02	3,11	2,19	1,44	1,86
RESULTATS APRES IMPOTS, PARTICIPATION DES SALARIES ET DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS.	2,63	1,14	1,13	0,24	0,62
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION ET CERTIFICAT D' INVESTISSEMENT	1,35	0,80	0,75	0,65	0,50
<b>IV - PERSONNEL</b>					
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES PAYES PENDANT L'EXERCICE EN	30 400	31 031	30 805	30 743	31 407
<i>EFFECTIF MOYEN PAYE DU CL. METROPOLE EN UTP (2)</i>	<i>28 704</i>	<i>29 269</i>	<i>29 006</i>	<i>28 953</i>	<i>29 628</i>
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE DE L'EXERCICE(en euros)	1 296 601 367	1 312 582 953	1 276 978 681	1 273 979 048	1 218 234 438
MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX DE L'EXERCICE ( S.S. - OEUVRES SOCIALES ) ( en euros )	480 514 778	467 882 074	435 622 666	438 997 553	436 865 599

( 1 ) Le chiffre d'affaires reprend les intérêts et produits assimilés, les revenus des titres à revenu variable, les commissions, les gains ou pertes sur opérations financières et les autres produits d'exploitation.

(2) A partir de 1999, les effectifs sont calculés sur la base des effectifs payés et non plus des effectifs administratifs

TABLEAU LISTE DES FILIALES & PARTICIPATIONS AU 31/12/2023.

A. Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication :	Capital (en milliers de devises)	DEV	Capitaux propres autres que le Capital (en milliers de devises)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus (en K EUR)	Valeur nette comptable des titres détenus (en K EUR)	Prêts & avances consentis par la société et non encore remb. (en K EUR)	Montant des cautions & avals donnés par la société (en K EUR)	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé(PNB) (en K EUR)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (en K EUR)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (en K EUR)
<b>1. Filiales (&gt; 50%)</b>											
BANQUE THEMIS	24 000	EUR	10 218	100,00%	35 685	31 998	22 904	2 152	19 467	5 427	0
C.L. INDONESIA P.T. BANK	304 000 000	IDR	-285 664 644	96,71%	52 624	0	340 242	0	2 845	7 972	14
C.L. CAPITAL MARKETS INTERNATIONAL	230 960	EUR	80 056	100,00%	312 368	312 368	2 619	730	26 358	45 659	0
C.L. GLOBAL BANKING	145 225	EUR	149 082	100,00%	311 147	311 147	2 819	0	67 990	34 757	146 679
CIE DE GESTION FONCIERE - COGEO	433 881	EUR	641 047	97,60%	1 014 604	1 014 604	0	0	-3 017	2 274	209 970
CL Asset Funding	986 519	USD	-66 107	100,00%	759 971	744 144	68	668	209 875	59 033	0
CL ASSET MANAGEMENT	101 148	EUR	122 988	100,00%	135 775	135 775	0	0	10 908	8 912	0
CL CAPITAL INVEST (EX Lion Exp)	80 417	EUR	32 996	99,25%	81 055	81 055	0	0	52 844	52 816	0
CL Preferred Capital 1 LLC	795 000	USD	114	100,00%	45 126	45 126	130 916	0	-9 983	-9 840	0
CL PRIVATE EQUITY HOLDING (ex LP12)	100 000	EUR	-31 378	100,00%	100 000	68 623	0	0	66	-17 823	0
CL SECURITIES EUROPE HOLDING	2 333	EUR	3 636	99,99%	59 309	22 210	0	0	193	-2 769	0
CL TITRES RESTRUCTURES (ex LP7)	30 020	EUR	-22 481	100,00%	30 020	7 257	0	0	-3 359	-3 482	0
CL VENTURE CAPITAL	45 113	EUR	-9 674	99,25%	44 774	35 421	0	0	145 577	145 562	185 175
CLARC	801 564	EUR	1 142 513	100,00%	1 735 639	1 735 639	0	0	838	822	0
CLINFIN	1 524	EUR	5 516	100,00%	30 491	6 411	0	0	20 369	-139 986	0
CONSORTIUM RHODANIE DE REALISATI	270 330	EUR	538 406	100,00%	810 914	798 378	0	0	3 106	2 670	0
CREDIT LYONNAIS DEVELOPEMENT	18 294	EUR	59 940	100,00%	85 371	77 512	30	30	18 298	42 938	260 088
ECONOMIQUE	511 615	EUR	1 098 762	100,00%	1 315 325	1 315 325	0	0	19 309	31 866	0
CREDIT LYONNAIS EUROPE S.A.	546 000	GBP	215 581	76,20%	800 637	800 637	70 033	0	30 698	-15 021	0
CREDIT LYONNAIS INVESTMENT LTD	63 000	GBP	-32 534	99,69%	35 526	35 526	3 089	3 089	60 511	-4 789	2 300
CREDIT LYONNAIS LTD LONDRES	38 112	GBP	-12 740	100,00%	61 387	61 387	830 933	697	22 550	4 445	0
FINALION	93 832	EUR	46 252	98,91%	116 093	116 093	693	305	-631	-638	9 701
INTERFIMO	48 823	EUR	51 716	100,00%	90 000	90 000	0	0	732	466	89 961
KLEBER POINCARRE	31 185	USD	0	100,00%	42 804	25 006	56 000	0	5 770	3 725	0
LF Investments LP	259 273	USD	114 045	100,00%	259 253	259 253	184 873	254 869	7 341	1 813	0
LION PARTICIPATION 3	6 098	EUR	5 230	100,00%	58 365	57 250	182 292	204 292	43 202	22 609	24 750
SUBAIL ENERGIE	13 313	EUR	32 530	100,00%	26 047	26 047	1 695 755	1 960 051	2 016	3 679	0
SUBAIL MURS	33 539	EUR	120 675	100,00%	166 913	166 913	0	0	0	0	0
SUBAIL SICOMI	7 622	EUR	82 127	100,00%	102 838	90 891	0	1 325	0	0	0
SUBAILAUTOS	0	EUR	0	0%	0	0	0	0	0	0	0
<b>2. Participations et Filiales (détenues entre 10 et 50%)</b>											
1301 SITH Avenue	0	USD	0	0%	61 452	31 524	0	0	0	0	0
CREDIT LOGEMENT A & B	1 123 980	EUR	97 624	16,50%	188 824	188 824	118 320	293 237	112 146	37 180	6 968
EUROFACTOR (EX SFF)	50 058	EUR	289 393	15,11%	42 364	42 364	6 868	0	-174	-263	0
FINANCIERE EUROPEENNE D AFFACTUR	136 007	EUR	62 321	50,00%	86 819	86 819	0	0	0	0	0
UNION DEBANQUES ARABES ET	228 267	EUR	116 004	43,83%	123 615	87 006	44 307	0	52 642	11 720	0
FRANCAISES - U.B.A.F.	21 496	EUR	-19 785	23,36%	36 082	0	0	0	0	0	0
V.E.V. SA	0	EUR	0	0%	0	0	0	0	0	0	0
<b>B. Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication :</b>											
Filiales françaises (ensemble)					94 172	86 033	1 121 711	140 210			4 641
Filiales étrangères (ensemble)					32 923	26 562	76	11 365			1 751
Participations dans les sociétés françaises (ensemble)					350 462	318 616					12 751
Participations dans les sociétés étrangères (ensemble)					10 834	7 235					76

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CREDIT LYONNAIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

## Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales ;
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. A ce titre, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés prenant en compte les risques associés à ces instruments ;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et sur les engagements de retraite comptabilisés. Nous avons examiné les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe ;
- Comme indiqué dans les notes 1 et 27 de l'annexe, votre société a constitué des provisions pour les coûts liés au rapprochement avec le Crédit Agricole. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier ces coûts et pour s'assurer que les éléments provisionnés satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs.

Nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly, le 24 mars 2004  
Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit  
Gérard Hautefeuille

Deloitte Touche Tohmatsu  
Damien Leurent

# INFORMATIONS JURIDIQUES

---

## Renseignements de caractère général concernant le Crédit Lyonnais

### Dénomination et siège social

Crédit Lyonnais  
Siège social : 18 rue de la République - 69002 Lyon  
Siège central et administratif :  
19 boulevard des Italiens - 75002 Paris

### Forme Juridique

Le Crédit Lyonnais, fondé en 1863, sous la forme de société à responsabilité limitée, a été constitué sous la forme de société anonyme le 25 avril 1872.

Le Crédit Lyonnais, nationalisé à la date du 1er janvier 1946, en exécution de la loi du 2 décembre 1945, a été privatisé le 15 juillet 1999.

### Législation

En sa qualité de banque, le Crédit Lyonnais est régi par le Code monétaire et financier et la réglementation bancaire.

La législation commerciale, notamment le Code de commerce, dans ses dispositions relatives aux sociétés anonymes, est applicable au Crédit Lyonnais.

### Date de constitution et durée

Sa durée, fixée primitivement à 50 ans à partir de sa constitution, a été prorogée successivement jusqu'au 31 décembre de l'an 2024.

### Objet social

Aux termes de l'article 3 des statuts, l'objet social du Crédit Lyonnais est le suivant :

« L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste à effectuer, à titre de profession habituelle, toutes opérations de banque et toutes opérations connexes mentionnées dans la législation en vigueur et notamment le Code monétaire et financier, en France et à l'étranger, avec toute personne, physique ou morale, de droit public ou privé, française ou étrangère, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du CREDIT LYONNAIS consiste également à prendre et à détenir des participations dans les entreprises, françaises ou étrangères, existantes ou en création, dans les conditions définies par la réglementation applicable aux banques.

L'objet du Crédit Lyonnais consiste enfin à exercer à titre habituel toute activité non bancaire dans le respect de la réglementation applicable aux banques, notamment l'activité de courtage, et en particulier le courtage d'assurances.

Pour la réalisation de son objet, le Crédit Lyonnais peut, aussi bien en France qu'à l'étranger, créer toute filiale et établir toute succursale ou agence et d'une manière générale, effectuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, seul ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, ou agricoles, qu'elles soient mobilières ou immobilières, dans les limites fixées par la législation et la réglementation applicables aux banques. »

### Registre du commerce et des sociétés et code APE

RCS Lyon : 954 509 741  
Siret : 954 509 741 000 11  
APE/NAF : 651 C

### Consultation des documents

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège central.

### Exercice social

Son exercice social s'étend du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

### Répartition statutaire des bénéfices (Extraits des articles 7 et 25 des statuts)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Le compte de résultats récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître, par différence après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué, le cas échéant, des pertes antérieures :

- les sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et, en particulier, 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que le fonds ait atteint le dixième du capital social ;

# INFORMATIONS JURIDIQUES

---

- les sommes que l'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par le Crédit Lyonnais, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

## **Assemblées Générales**

(Articles 20-21-22 des statuts)

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales sont composées de tous les actionnaires.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Lorsque la propriété des actions est démembrée entre un nu-proprétaire et un usufruitier, le droit de vote appartient, quelle que soit la nature de l'assemblée, ordinaire ou extraordinaire, à l'usufruitier.

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par les textes en vigueur et les réunions ont lieu soit au siège central, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Elles délibèrent sur leur ordre du jour dans les conditions prévues par la loi.

Elles sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou à défaut par un Administrateur désigné par le Président à cet effet, ou encore à défaut par le doyen d'âge des administrateurs.

Les Assemblées spéciales des titulaires de catégories d'actions sont convoquées, se réunissent et délibèrent dans les délais, formes et conditions prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration publié dans l'avis de réunion et l'avis de convocation de toute assemblée générale, les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance soit sous forme papier soit par télétransmission.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou autre moyen de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle se réunit dans les cinq mois de la clôture de l'exercice ; des Assemblées Générales Ordinaires peuvent en outre être convoquées extraordinairement à toute époque de l'année.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants :

- elle prend connaissance chaque année des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes et de l'ensemble des documents prévus par la loi. Ces documents devront auparavant avoir été communiqués au Comité Central d'Entreprise, dont les observations lui seront transmises en même temps que lesdits rapports;
- elle fixe le montant des jetons de présence des administrateurs, qui sont répartis par le Conseil d'Administration, le tout dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant sur le rapport du Conseil d'Administration, peut, à toute époque, apporter toutes modifications aux présents statuts.

Les décisions des Assemblées Générales sont constatées par des procès-verbaux sur un registre spécial.

La justification à faire vis-à-vis des tiers des décisions prises par l'Assemblée Générale résulte des copies ou extraits certifiés conformes par le Président du Conseil d'Administration ou par son délégué.

Le droit de communication des actionnaires s'exerce dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation en vigueur cinq jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

# INFORMATIONS JURIDIQUES

## Renseignements de caractère général concernant le capital

### Déclaration de franchissement de seuil

(Article 5 des statuts)

Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant 0,5% du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours à compter du jour de la négociation des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège central, le nombre total des actions ou le nombre de droits de vote qu'elle possède, ainsi que le nombre total des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions mentionnées ci-dessus chaque fois que la part du capital ou des droits de vote détenue augmentera ou diminuera d'une fraction supérieure ou égale à 0,5% du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'Assemblée Générale.

Cette disposition complète le dispositif légal visant les déclarations de franchissement des seuils de participations.

### Capital social

(Article 4 des statuts)

Au 31 décembre 2003, le capital social du Crédit Lyonnais est de un milliard huit cent trente deux millions cinq cent trente mille six cent quarante cinq euros (€1 832 530 645). Il est représenté par trois cent cinquante trois millions cinq cent quarante neuf mille quatre cent soixante dix huit (353 549 478) actions entièrement libérées.

Les actions ne bénéficient pas de droit de vote double et ne sont grevées d'aucun nantissement ni de droit quelconque en faveur de tiers.

### Capital autorisé mais non émis

#### a- Options de souscription d'actions

Dans le cadre des autorisations qui lui ont été accordées par les Assemblées Générales des 12 octobre 1999, 27 avril 2000 et 2 mai 2001, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des options de

souscription d'actions. Trois plans d'options ont ainsi été arrêtés :

- le premier, le 18 novembre 1999 portant sur 1 935 000 options,
- le second, le 18 janvier 2001 portant sur 2 282 130 options ,
- et le troisième, le 17 janvier 2002 portant sur 2 966 550 options ;

A ce jour, compte tenu des options déjà exercées, et des droits perdus, il reste 2 172 127 options encore en vie, tous plans confondus (cf note 13 des Etats financiers).

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Avril 2002 lui permettant d'effectuer jusqu'à 3 500 000 nouvelles attributions d'options de souscription d'actions, en une ou plusieurs fois.

A jour, le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune autorisation accordée par une Assemblée Générale, en vue d'attribuer des options de souscription d'actions.

Dans le cadre et à titre d'accessoire de l'Offre Publique Mixte, Crédit Agricole S.A. a proposé à l'ensemble des titulaires d'options de souscription d'actions qui n'exerceraient pas leurs options en raison de l'indisponibilité fiscale et sociale des actions souscrites, d'adhérer à un contrat de liquidité leur garantissant, à l'issue de la période d'indisponibilité applicable, l'échange ou la cession des actions qui résulteront de l'exercice des options de souscription.

#### b- Autorisations générales d'émission de titres de capital ou donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2002 a autorisé le Conseil d'Administration, pour un délai de 26 mois,

↳ à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois :

- 1. par émission de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription (y compris des bons autonomes) donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social (à l'exception des actions de priorité, des actions à dividende prioritaire sans droit de vote et des certificats d'investissement) ;
- 2. ou par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émission ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital .

Le plafond nominal global des augmentations de capital visées aux 1. et 2. ci-dessus est fixé à 3 milliards d'euros ; à l'intérieur du plafond ci-dessus, le montant nominal des augmentations de capital par incorporation visées au 2. est fixé à 2 milliards d'euros.

En outre, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 2 milliards d'euros.



# INFORMATIONS JURIDIQUES

---

⇒ à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois par émission sans droit préférentiel de souscription des actionnaires de toutes les valeurs mobilières, y compris des bons autonomes, donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital social.

Cette même assemblée a fixé à :

- 500 millions d'euros, le plafond nominal global de l'augmentation de capital susceptible de résulter de l'émission de ces valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- et à un milliard d'euros, le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital,

le tout dans la limite de la fraction non utilisée des plafonds respectivement fixés au paragraphe précédent relatif aux émissions de valeurs mobilières avec maintien du droit préférentiel de souscription.

## Titres donnant accès au capital

L'Assemblée Générale du 12 octobre 1999 a autorisé le Conseil, pendant une durée de cinq ans, à procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés, adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, du Crédit Lyonnais et des sociétés et groupements dans lesquels il détient une participation qui entre dans les prévisions de l'article L225-180 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, dans la limite de 5% du capital social existant à la date de l'assemblée.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil d'Administration en date du 6 mars 2000 a décidé de procéder à une telle augmentation. Le 20 juillet 2000, il a été constaté que 4 490 974 actions avaient été souscrites et entièrement libérées.

Le 20 juillet 2000, à l'issue de la souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés, le capital social est représenté par 340 995 569 actions.

Faisant usage de cette même autorisation, le Conseil d'administration en date du 18 janvier 2001 a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital. Le 13 juillet 2001, il a été constaté que 3 144 343 actions avaient été souscrites et entièrement libérées. Le 13 juillet 2001, à l'issue de la souscription de cette augmentation capital réservée aux salariés, le capital social est représenté par 344 139 912 actions.

Toujours dans le cadre de cette même autorisation, le Conseil d'Administration en date du 17 janvier 2002 a décidé de procéder à une nouvelle augmentation de capital. Le 27 juin 2002, il a été constaté que 4.652.728 actions avaient été souscrites et entièrement libérées. Le 27 juin 2002, à l'issue de cette augmentation réservée aux salariés, le capital social était représenté par 348.792.640 actions.

L'Assemblée Générale du 24 avril 2002 a autorisé le Conseil, pendant une durée de cinq ans, à procéder à

des augmentations de capital réservées aux salariés du Crédit Lyonnais ou des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation du Crédit Lyonnais et adhérents à un plan d'épargne entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, dans la limite de 5% du capital social existant à la date de l'assemblée.

Ainsi, le nombre total d'actions qui pourrait être émis, tant par utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2002 d'augmenter le capital social au profit des salariés (17 206 995), que de l'utilisation potentielle des droits et autorisations visés aux a/ et b/, est de 598 168 042.

Le nombre total d'actions émises et potentielles s'élève, au 31 décembre 2003, à 951 717 520.

## Autorisation pour opérer sur ses propres titres

L'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2003 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur ses propres actions, sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention.

Cette autorisation est notamment destinée à permettre à la Société de régulariser le cours de ses titres, et à procéder à des attributions aux salariés. Elle est également destinée à lui permettre d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur.

Cette autorisation est donnée pour une période maximale de dix-huit mois, et dans la limite d'un nombre d'actions représentant 10% du capital social.

# JETONS DE PRESENCE

---

## Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration en 2003

Sur la base d'un montant global de 530 000 euros fixé par l'Assemblée générale du 2 mai 2001 et reconduit pour 2002 et 2003, les membres du Conseil d'administration du Crédit Lyonnais ont perçu 474 427 euros de jetons de présence en 2003, après déduction fiscale pour les administrateurs résidant hors de France.

### Administrateurs

René Barbier de La Serre :	45000	euros	
Pierre Bastide :	32000	euros	
Diethart Breipohl :	16125	euros	
Philippe Camus :	16542	euros	
René Carron :	36500	euros	
Noël Dupuy :	11167	euros	
Christian Duvillet :	11167	euros	
Jean-Marc Espalioux :	21042	euros	
Edouard Esparbès :	11167	euros	
Pierre Kerfriden :	9667	euros	
Christian Merle :	11438	euros	
Arlette Murie-Salvo :	32208	euros	
Gérard de La Martinière :	16750	euros	
Jean Laurent :	43500	euros	
Dominique Lefebvre :	11167	euros	
Jean Michel Ozoux :	11167	euros	
Georges Pauget :	9667	euros	(1)
Jean Peyrelevade :	27917	euros	
Marc Pouzet :	11167	euros	
Sylvain Robin :	18042	euros	
Jean Pierre Rosso :	12406	euros	
Axel von Ruedorffer :	10313	euros	
Jean-Marie Sander :	11167	euros	(2)
Gonzalo Terreros :	14813	euros	
Claude-Max Vieu :	19542	euros	

(1) jetons perçus en tant qu'administrateur, jusqu'à sa nomination comme directeur général

(2) représentant SACAM Développement

### Censeur

Henri Moulard :	2792	euros
-----------------	------	-------